



CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS

RAPPORT ACTIVITÉS

2020 - 2021

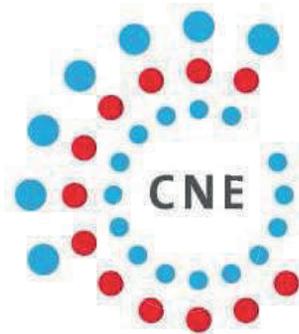




TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	4
Introduction	5
PARTIE I - TRAVAUX DES 6 COMMISSIONS	10
A- COMMISSION POUR LES MIGRANTS ET LES FRONTALIERS :	
RAPPORTEUR HENRY SURPLESS	10
B- COMMISSION POUR LA PARTICIPATION CIVIQUE, LES ASSOCIATIONS ET DE LIAISON AVEC LES CCCIS (COMMISSIONS COMMUNALES CONSULTATIVES D'INTÉGRATION) :	
RAPPORTEUR VANIA MARTINS	12
C- COMMISSION POUR LES SENIORS : RAPPORTEUR RICKY GOSLINGS	35
D- COMMISSION ÉDUCATION ET FORMATION : RAPPORTEUR DAVID FOKA	39
E- COMMISSION POUR LES RÉFUGIÉS ET LES DPI (DEMANDEUR DE LA PROTECTION INTERNATIONALE) : RAPPORTEUR AKIL VIGANI	41
F- COMMISSION POUR LA POLITIQUE DE COMMUNICATION :	
RAPPORTEUR ATHANASIOS KARAGEORGIADIS	42
PARTIE II - FUTURS TRAVAUX ET GROUPES DE TRAVAIL DU CNE	48
CONCLUSION	49
ANNEXES - AVIS EMIS PAR LE CNE	
Proposition au gouvernement concernant la fin des tests covid gratuits pour raisons personnelles 28/04/2021.....	55
Avis du CNE en vue d'une nouvelle loi sur l'intégration (28/09/2021).....	59
Avis du CNE quant au projet de loi portant modification à la loi électorale (16/11/2021).....	97
ANNEXES – ANNEXES - AVIS PERSONNELS DES MEMBRES DU CNE CONCERNANT LA REVISION DE LA LOI SUR L'INTÉGRATION EMIS PAR:	
- Monsieur Eduardo Dias (ANNEXE 1)	105
- Monsieur Akil Vigani (ANNEXE 2)	111
- Madame Christine Hugon (ANNEXE 3)	115
- Madame Claire Geier Courquin (ANNEXE 4)	127
- Monsieur Luis Miguel Goncalves Marques De Melo Rebelo (ANNEXE 5).....	171
- Monsieur Munir Ramdedović (ANNEXE 6)	179
- Monsieur Henry Abner Surpless (ANNEXE 7)	185
- Monsieur Athanasios Karageorgiadis (ANNEXE 8)	187
- Monsieur J.-Christophe Dauphin (ANNEXE 9)	193
- Monsieur Mario Lobo (ANNEXE 10)	201
- Monsieur William L.Simpson (ANNEXE 11)	207
- Madame Zina Menhal (ANNEXE 12)	215

Remerciements

Ce rapport, qui n'a pas la prétention de rendre compte au pied de la lettre des efforts méritoires déployés par tous les membres du CNE, les anciens comme les nouveaux, et de ses différentes commissions est, en effet, un acte de reconnaissance à leur égard et un témoignage vif de leur efficacité, de leur attention précieuse, de leur sens affûté de l'écoute, du partage et surtout pour leur bénévolat.

Il est également la traduction la plus sincère de profonds remerciements adressés à l'égard de tous les membres du CNE pour leur disponibilité, leur coopération et surtout pour leur engagement pour la cause du bien-être social des étrangers au Luxembourg. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude la plus sincère, ainsi que l'expression de notre profond respect pour leur dévouement et leur altruisme immodéré.

Le CNE exprime ici sa gratitude à l'égard de Mme le Ministre Corinne Cahen et le Département de l'Intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Mr Jacques Brosius et son équipe pour leur coopération, leur soutien, ainsi que pour leurs efforts afin que le CNE puisse travailler de manière synchrone et en harmonie avec le Ministère.

Introduction

Le CNE, comme toute la société luxembourgeoise et mondiale, a traversé une situation complexe pendant ces deux dernières années. L'année 2020 avait plutôt assez bien démarré pour un CNE toujours mis à mal, en quête de reconnaissance et en perpétuelle mise à l'épreuve pour des résultats attendus à la hauteur des chambres professionnelles quand le CNE est un organe consultatif constitué de membres élus bénévoles issus de la société civile et représentant des communautés de toutes origines. Donc le défi à relever est quasiment inatteignable, comme il a été souvent exprimé. Pour autant, les nouveaux membres menés par notre Président d'alors, expert, rentraient dans l'année 2020, bien déterminés à poursuivre le travail mené pendant les deux premières années (voir rapport d'activités 2018 et 2019) consistant à s'autosaisir sur des sujets d'importance pour les étrangers, puisqu'il ne semblait pas alors d'importance suffisante pour être saisie par le gouvernement.

Lors du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, la rencontre avec l'ASBL depuis un aspect légal, n'a remporté qu'un succès mitigé en raison d'une faible participation, mais cela fut l'occasion d'exposer les travaux du CNE et d'échanger entre membres et avec son Ministre de Tutelle.

Un travail d'enquête a été mené par la Commission des CCCIs & ASBL sur le sentiment d'intégration et de discrimination éventuelle, ainsi que par la Commission Éducation & Formation sur les attentes des parents en matière d'instruction de leurs enfants, que vous trouverez joints à ce rapport. (Voir Rapport des Commissions point 1-b et 1-d)

Puis la pandémie est venue chambouler l'organisation déjà fragile d'un CNE toujours en cours de « structuration ». En effet, l'identité du CNE a été développée pour la première fois durant ce mandat avec un logo, un site internet et des groupes dans les réseaux sociaux, comme prévu dans la stratégie élaborée pour donner plus de visibilité et par là même plus de légitimité à un organe consultatif unique pour les étrangers pourtant presque majoritaires, mais n'ayant pas de droit de vote, ni aux élections législatives, ni aux élections locales en fonction de la période d'arrivée (cela peut donner une présence sur le sol luxembourgeois de + de 10 ans sans avoir exercé de droit de vote...) en dehors des élections européennes accessibles à tous les ressortissants de l'UE. Par exemple, quelqu'un arrivé mi-août 2012, n'a toujours pas voté aujourd'hui et ne votera pas avant 2023 ! Le CNE existe depuis 1993, mais peu d'étrangers le connaissent encore.

Durant la pandémie, la volonté de continuer les travaux malgré l'impossibilité de se réunir a obligé le CNE à s'adapter en entrant dans l'ère du numérique au cours de réunions de travail en ligne pour le bureau exécutif et des plénières sur Zoom.

Cela a permis de produire 3 avis sur l'accompagnement des enfants, le non-déniement de la population chinoise en lien avec l'origine du virus et la protection des populations les plus fragiles.

Le Président d'alors ayant passé le flambeau, il pensait de plus en plus à se désengager pour laisser la place à la relève, ce qui fut accéléré par des problèmes de santé indépendants de sa volonté et du COVID. S'ensuivit une période compliquée pour la reprise d'une présidence enviée.

Pendant la 2e partie de l'année 2020, en attendant la préparation de l'élection devant désigner le nouveau Président, le Ministère a saisi le CNE individuellement sur la réforme de la loi sur l'intégration. 13 Avis furent émis, ce qui démontre une motivation intacte d'un grand nombre de membres du CNE. (Voir l'extrait en annexe ou sur le site du CNE (<https://www.cne-luxembourg.lu/>) et du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région (<https://mfamigr.gouvernement.lu/fr.html>)).

Le CNE est confronté à des enjeux de société et d'actualité qui évoluent sans cesse, ce qui implique des flux migratoires croissants en provenance de pays tiers, mais aussi de pays voisins de l'Union européenne. Le Luxembourg constitue un cas d'école en matière d'intégration des immigrés en Europe, mais le gouvernement a besoin de recourir à des acteurs associatifs de relais, mais aussi d'un organisme consultatif tel que le CNE.

Les efforts menés par le CNE ces deux dernières années, ceci malgré le contexte sanitaire imposé par le COVID, ont permis d'émettre des préconisations sous forme de remises d'Avis élaborés par les Commissions du CNE en vue d'informer et d'interpeller le législateur et la puissance publique quant à la nécessité d'adapter la législation aux étrangers travaillant au Luxembourg, qu'ils soient travailleurs frontaliers ou résidents.

Ce Rapport d'Activités reprend le fruit du travail des Commissions permanentes et des Groupes de Travail Adoc, synchrone à l'amélioration du fonctionnement, et orientée selon deux axes. D'une part, l'amélioration du fonctionnement interne, consistant à : trouver des gens motivés, réussir à les faire travailler ensemble, répartir les rôles de chacun en fonction de leurs expertises diverses, rassembler des cultures aux horizons et valeurs différents, réaligner les objectifs pour leur donner envie de travailler ensemble. D'autre part, donner de la légitimité en améliorant la visibilité publique du CNE, la qualité des travaux du CNE, l'investissement fait dans la recherche et l'appropriation de données collectées auxquelles le CNE n'avait pas accès depuis sa création initiale, une notoriété et une expertise reconnues auprès des autorités officielles, mais aussi auprès des ressortissants étrangers des diasporas - celles-ci ne maîtrisant pas le spectre juridique de leurs propres droits, notamment en matière électorale, ou qui se retrouvent démunies face aux procédures administratives en matière d'intégration.

Les différentes activités au sein du CNE ont été programmées et planifiées pendant les réunions du bureau et pendant les plénières. Les réunions du bureau sont organisées

en prenant en compte une réunion du bureau pour préparer la plénière et une réunion du bureau pour débriefer la plénière. Ces réunions se sont tenues comme suit :

Pour l'année 2020, malgré de nombreuses réunions, et en raison des réunions sans quorum qui ne comptent pas, il y a eu 6 réunions plénières, et il faut tenir compte du fait que ce fut l'année de la démission du Président M. Avena (en automne) et que les plénières prévues après la démission ne purent se tenir.

RP (Réunion Plénière)	27/01/2020	Pas de Quorum
RP	05/02/2020	Extra ordinaire
RP	24/02/2020	annulée
RP	01/04/2020	Reporté Covid19
RP visioconférence	29/04/2020	Pas de Quorum
RP visioconférence	06/05/2020	Extra ordinaire
RP visioconférence	13/05/2020	Reporté
RP visioconférence	20/05/2020	Quorum
RP visioconférence	17/06/2020	Pas de Quorum
RP visioconférence	01/07/2020	Extra ordinaire
RP visioconférence	22/07/2020	Extra ordinaire
RP visioconférence	30/09/2020	Quorum

Pour l'année 2021, 7 réunions plénières au total se sont tenues, avec toujours le quorum assuré, 1 réunion avec Mme le Ministre, et 2 réunions en présentiel respectant les consignes d'hygiène en vigueur.

RP Extraordinaire en présentiel élection nouvelle présidence	27/01/2021	Quorum
RP visioconférence	24/02/2021	Quorum
RP visioconférence	28/04/2021	Quorum
RP visioconférence	30/06/2021	Quorum
RP visioconférence	15/09/2021	Quorum
RP visioconférence	06/10/2021	Quorum
RP Présentiel & Ministre	01/12/2021	Quorum

Enfin, relevons que les élus bénévoles du CNE et son nouveau président élu, M. Munir Ramdedovic, ont cherché à s'inscrire dans la continuité de l'esprit de prise d'initiative, portant sur des enjeux qu'ils considèrent comme prioritaires et donc de s'autosaisir de sujets que le gouvernement ne considère pas du même point de vue.

Arrêté ministériel du 20 avril 2021 portant nomination du président et de deux vice-présidents du Conseil national pour étrangers.

*Le Ministre de la Famille
et de l'Intégration,*

Vu la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, notamment l'article 20, alinéa 1^{er} ;

Vu les comptes-rendus des assemblées plénières du Conseil national pour étrangers des 27 janvier 2021 et 24 février 2021 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Monsieur Munir RAMDEDOVIC, de nationalité monténégrine, est nommé aux fonctions de Président du Conseil national pour étrangers en remplacement de Monsieur Franco AVENA dont il achève le mandat.

Art. 2.

Madame Christine HUGON, de nationalité française et Monsieur Mário LOBO, de nationalité portugaise, sont nommés aux fonctions de vice-présidents du Conseil national pour étrangers. Leur mandat prend fin le jour du scrutin qui aura lieu en 2022, conformément à l'article 13 et suivants du règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Ampliation sera transmise aux intéressés pour leur servir de titre et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 20 avril 2021.

*Le Ministre de la Famille
et de l'Intégration,
Corinne Cahen*



B 2282 - 1

L'objectif général qui sous-tend les efforts du CNE vise à représenter au mieux les intérêts des ressortissants étrangers résidant et travaillant au Luxembourg, dans une dynamique de réflexion permanente visant à faire de ces derniers des citoyens usant pleinement de leurs droits civiques, juridiques et sociaux pour améliorer le mieux-vivre ensemble.



Christine HUGON
Vice-Présidente CNE

TRAVAUX DES 6 COMMISSIONS

A- COMMISSION POUR LES MIGRANTS ET LES FRONTALIERS: RAPPORTEUR HENRY SURPLESS

Cette commission s'est tenue 11 fois entre le mois de mai 2018 et le mois de mars 2021. Les votes des propositions ont porté sur les 3 principaux thèmes suivants : le télétravail, la situation des résidents britanniques suite au Brexit (élaborée par M. William), et suite à la demande de la commission pour les migrants et les frontaliers, le bureau avait soumis pour approbation à la plénière, la présence ponctuelle aux plénières des 3 experts représentant des frontaliers belges, français, et allemands :

- M. Georges Gondon (Frontaliers belges)
- M. Christian Simon-Lacroix (Frontaliers français)
- M. Patrick Freichel (Frontaliers allemands)

Le CNE (19/12/2018) a reçu la Proposition de la Commission sur l'impact du Brexit pour les résidents britanniques, élaborée par M. William (membre de la Commission). Celle-ci a été votée et approuvée. L'Avis a été élaboré et soumis au Gouvernement, via notre Ministre de tutelle.

La Commission (21/01/2019) a voté une Proposition des experts sur le Télétravail. La Proposition a été présentée au CNE (03/04/2019) et acceptée par un vote. Elle a été soumise au Gouvernement via Madame le Ministre.

La Commission ne s'est ensuite plus réunie jusqu'au 20/03/2021 en raison du Covid-19.

La commission a nommé les 3 experts représentant les frontaliers belges, français, et allemands, qui pourront siéger au CNE durant les discussions au sujet des frontaliers.

Le Luxembourg comprend plus de 200 000 travailleurs frontaliers qui ont été impactés dans leur mode de vie par la pandémie du Covid-19. Le Brexit a provoqué

l'inquiétude des résidents britanniques au Luxembourg en matière de répercussions légales, économiques et juridiques.

La scolarisation des enfants de migrants pose le problème du mode d'apprentissage, notamment en distanciel, et l'intégration des étudiants étrangers pose celui du droit de travailler.



B- COMMISSION POUR LA PARTICIPATION CIVIQUE, LES ASSOCIATIONS ET DE LIAISON AVEC LES CCCIS (COMMISSIONS COMMUNALES CONSULTATIVES D'INTÉGRATION): RAPPORTEUR VANIA MARTINS

Le haut degré d'engagement des membres bénévoles du CNE s'est vérifié lors de l'élaboration de la stratégie de fusion de deux commissions « Participation Civile » et « CCCIs » qui avait pour objectif la récolte par e-mail d'informations utiles aux Avis des projets de loi portant sur le vivre-ensemble. Par ailleurs, la commission s'est impliquée dans l'organisation et l'animation du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, au profit du CNE, à l'occasion duquel fut établi un questionnaire destiné aux membres des ASBL et au grand public.

L'autre enjeu de cette stratégie fut de conduire une réflexion en vue d'élaborer des enquêtes préalables au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté et qui prirent la forme d'un questionnaire général envoyé aux 64 membres du CNE dès le début de l'année 2020, afin de mesurer la motivation de ses membres, puis de continuer à améliorer l'image du CNE auprès du grand public

Le CNE réunit le 25 mai 2020 la Commission CCCIs & ASBL sur le thème de son propre avenir, et les conclusions et préconisations apportées furent les suivantes :

- La nécessité du renforcement de la communication entre le CNE et les Communes et ASBL à travers l'organisation de réunions, conférences, rencontres, participations actives au GRÉSIL, et l'organisation de débats publics, ainsi qu'un partenariat actif avec le CEFIS pour profiter des études et analyses existantes.

- La participation accrue du CNE aux groupes de travail du GRÉSIL (27 janvier 2021) a permis de développer le thème de la communication digitale au service des communes et des citoyens, afin de permettre de mettre en réseau les acteurs, de valoriser et d'échanger sur les bonnes pratiques et de soutenir la mise en place de mesures d'intégration locale, dont notamment l'élaboration de plans communaux d'intégration. Ce programme fut suivi de la présentation des projets mis en place dans les communes de Luxembourg-Ville, Esch, Hesperange, pour le Ministère de l'intégration et de la digitalisation.

- Le travail de la commission CCCIs et ASBL se poursuit par la participation au groupe de travail GRÉSIL (30 juin 2021). Les discussions abordèrent l'action des communes et des associations en vue d'une meilleure coordination des actions pour la promotion du vivre ensemble. Pour cela, des groupes de travail furent formés à l'occasion de cette rencontre et permirent d'appréhender les enjeux associés aux différents domaines liés à l'intégration et axes de travail induits :

- culture et interculturalité ;

- sport et santé ;
- loisirs et environnement ;
- social et éducation, parallèlement à la présentation pour étude de projets déjà opérationnels, à l'instar de celui de la commune de Differdange.

- La participation du CNE aux groupes de travail GRÉSIL du 30 juin 2021 porta sur le thème des Communes & associations, à travers la question du comment agir pour le vivre ensemble

- Les groupes de travail furent constitués par catégories (culture et interculturalité, sports et santé, loisirs et environnement, social et éducation) et la présentation des projets mis en place, notamment pour la commune de Differdange (permettant au CNE à cette occasion de découvrir les bonnes pratiques mises en application).

- La participation aux groupes de travail GRÉSIL du 17 novembre 2021 mis au centre des discussions sur le rôle des Tiers-Lieux : Treffpunkter fir e flott Zesummeliewen avec de belles présentations faites par nos collègues pour le LOKAL, entre autres prévues dans les communes de Betzdorf et Kehlen bien intéressantes.

- Les participations successives du CNE aux groupes de travail de la CCCI pour réponse à la demande de la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région prirent place lors des réunions du 9 mars 2021, du 16 mars 2021, du 30 mars 2021 et du 20 avril 2021.

La fusion des deux commissions s'est effectivement concrétisée lors de leur première réunion du 11 février 2019, après une longue collaboration historique entre leurs membres et de longues concertations antérieures.

Il était aussi question, lors de cette première réunion qui se déroulait sous le signe de la fusion, de préparer un questionnaire qui faciliterait davantage le recueil anonyme de données, de différents avis, attentes, peurs et satisfactions des immigrés et de leurs familles. Ce questionnaire fut préparé en vue de son exploitation lors du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté ainsi que lors du congrès du CLAE, qui réunit une dizaine d'acteurs de la société civile. Ceci représentait une grande occasion pour le CNE d'explorer et examiner de plus près, avec des personnes de terrain, tout ce qui pouvait intervenir en faveur de l'amélioration du processus d'intégration, ses lois et étapes mises en place par le gouvernement.

Des enquêtes furent préparées dans le but de cibler les interventions auprès des CC-CI et ASBL en vue de construire une vision plus claire et pragmatique concernant les membres de ces organismes pour pouvoir formuler un avis sur des données authentiques et solides et les soumettre en forme d'avis ou de suggestions au gouvernement.

Des e-mails furent adressés, à l'issue de cette réunion, aux membres du CNE, pour les informer de la décision définitive d'une fusion ainsi que des projets mis en commun, désormais dans le cadre nouveau d'une commission, incluant sa composition en

représentants. Dès le mois de décembre 2019, un questionnaire fut également adressé à tous les membres par e-mail pour jauger, en quelque sorte, leur motivation à vouloir poursuivre le travail en tant que bénévoles au sein du CNE.

Un rapport détaillé de toutes ces activités, et particulièrement leur output, fut adressé ensuite au CNE et présenté lors de sa plénière : un travail de réflexion sur les enquêtes en vue de préparer le Festival fut mis en marche.

La présentation ci-dessous des résultats de l'enquête globale effectuée lors du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté constitue la seconde opportunité de communication à l'extérieur des instances du CNE : il s'agit de donner à ce dernier un surcroît de visibilité vers l'extérieur, vers le grand public, et surtout vers les associations « électriques » et à toutes les CCCIs, qui devront légitimement recevoir un exemplaire de ce présent Rapport d'Activités du CNE 2020-2021.



QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX MEMBRES DU CNE (68 MEMBRES) - Décembre 2019

19 Réponses

Conclusion:

1. *Peu de participation*
2. *Le CNE doit se concentrer sur les avis de projets de loi*
3. *Le CNE doit continuer à faire des efforts pour mettre en évidence son image*

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginiez-vous le CNE (son rôle, son « pouvoir », son organisation..... etc.)?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat?
Représentant indépendant	Aider dans la mesure de nos possibilités à améliorer les conditions de l'intégration des étrangers et du mieux vivre ensemble	La situation n'est pas facile, car le CNE après des périodes de difficultés internes ne reçoit pas d'aide extérieure et en particulier du gouvernement
Représentant indépendant	J'avais l'image d'un CNE plus actif, plus proactif, participant dans des débats avec le Parlement et/ ou gouvernement	Déçu, parce que j'ai l'impression de ne pas avoir eu la possibilité de contribuer à mes expertises (financières, légales), car il me manque une structure dans laquelle je puisse collaborer avec des experts dans les domaines inconnus pour moi (politique d'asile, migration, etc.)
Représentant d'une ASBL	Efficace	Désastreux
Représentant indépendant	Je n'en avais aucune idée. Je « ne connaissais pas » le CNE. J'attendais avec impatience la rencontre avec tant de personnes différentes, avec un grand engagement.	Une organisation avec de nombreuses opportunités de contribuer à la société, mais qui doit trouver une direction claire. «Que voulons-nous de toute façon ?»
Représentant d'une organisation patronale	Assumer son mandat légal d'aviser les projets de loi concernant les étrangers	Trop d'initiatives éparpillées et spontanées, trop de GTs, manque de coordination, actions/GT traitant de sujets concernant la population entière (ce n'est pas le rôle du CNE), manque de concentration sur le rôle légal du CNE
Représentant d'une organisation patronale	Le CNE est un organe consultatif qui a vocation à donner son avis sur les sujets concernant les étrangers au Luxembourg, principalement sur les projets de loi, mais aussi être force de propositions sur ces mêmes thématiques. Il n'a pas vocation à initier ou à soutenir des projets concernant les étrangers.	Le CNE a tendance à se disperser dans ses actions et devrait se recentrer sur sa mission principale : rendre des avis. Le Président devrait avoir un rôle plus clair pour orienter ces actions.
Représentant d'une ASBL	Un organisme sérieux et produisant des avis sur toutes les questions liées aux étrangers	Du positif, mais la nécessité de mettre le CNE sur des standards professionnels

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginiez-vous le CNE (son rôle, son « pouvoir », son organisation.etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat ?
Représentant indépendant	Conseiller le Gouvernement sur les actions à prendre pour faciliter une meilleure intégration (sociale, économique et participation politique) de la communauté étrangère (européenne & non communautaire) résidant au Grand- Duché	Il est temps que l'on arrête les cabales juridiques sur le fonctionnement du CNE et que l'on passe à notre mission principale selon la Loi qui établit le CNE
Représentant indépendant	Organe de réflexion et proposition sur la thématique de l'intégration des résidents d'origine étrangère	Organe consultatif qui émet des avis et propositions, sans recevoir un retour réel quant à l'accueil de ses prises de position
Représentant d'une organisation patronale	Le CNE pour moi était un organe qui avise sur des projets de loi concernant les étrangers et leurs intérêts	Jusqu'à trop peu d'avis ont été rédigés par le CNE et beaucoup trop de temps passé sur des actions spontanées en dehors de son rôle légal. Il y a également trop de GT qui travaillent dans toutes les commissions. Les directions manquent de transparence.
Représentant indépendant	De pouvoir aider les étrangers dans tous les domaines	Il avance tout doucement, et certaines personnes se sont inscrites et ne viennent plus. Dommage
Représentant de la société civile proposé par le gouvernement	Un organe qui se concentre beaucoup plus sur sa mission de base: établir des conseils. Il faudrait plus de support afin de pouvoir les préparer de façon professionnelle.	Je suis déçue. J'étais très motivée, mais à chaque fois, lors des plénières, je sors démotivée comme on arrive rarement à rester constructif.
Représentant indépendant	À l'image de notre démarche avec le projet LOKAL	
Représentant d'une ASBL	Plus de commissions/groupes spécialisés	Hiérarchie avec peu de pouvoir de décision
Représentant indépendant	Un médiateur entre les besoins et les questions des citoyens et le gouvernement	En quête de reconnaissance

Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à devenir membre du CNE ?	Comment imaginiez-vous le CNE (son rôle, son « pouvoir », son organisation. etc.)?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat?
Représentant indépendant	J'imagine le CNE comme un véritable instrument de soutien à l'État luxembourgeois dans ses politiques et activités à l'égard des étrangers. Un conseil qui est conseillé à plusieurs reprises et qui est également présent dans le processus législatif non pas en tant qu'observateur, mais en tant que partenaire. Le CNE peut devenir un organe puissant pour filtrer la voix des étrangers auprès du gouvernement.	Je crois que le conseil actuel a accompli un travail important à ce jour, principalement en se reconstituant comme partenaire de confiance de l'État. Néanmoins, il lui manque toutes les ressources nécessaires pour accomplir sa tâche avec efficacité et diligence (fidèles, traducteurs, agences de conseil, experts externes, etc.). De plus, à mon avis, le mandat est très long pour les bénévoles et les gens sont devenus très fatigués et ont perdu leur endurance pour continuer à offrir sans pouvoir observer l'effet de leurs efforts et sans aucune récompense réelle (pas même un merci de l'État officiel qui est censé soutenir)
Représentant d'une ASBL	J'imaginai 1 rôle plus actif et 1 CNE plus consulté et écouté	Le CNE a avancé dans sa démarche de reconnaissance de ses actions, mais avec beaucoup de dissensions internes ; une redéfinition de son rôle est nécessaire. Les membres du CNE ont de grandes ambitions, mais le CNE actuel ne le permet pas
Représentant indépendant	Le rôle du CNE est celui inscrit dans la loi	Le CNE n'a pas de direction. Les choses arrivent une par une sans un objectif général. Entre un manque total de leadership et le volontarisme de projets individuels, il ne reste aucune chance de créer un corpus commun
Représentant de la société civile proposé par le gouvernement	Organe purement démocratique en suffrage universel direct (population étrangère enregistrée aux consulats et ambassades) et indirect (associations d'étrangers à buts culturels, philanthropiques, etc., peu importe), à portée consultative en appui du gouvernement et de la Chambre, équivalent d'une chambre professionnelle (en quelque sorte), mais représentant et défendant les intérêts des étrangers et des binationaux, quelles que soient leurs problématiques	Déplorable ; ce CNE manque déjà de leadership concret, car actuellement dirigé par un management désorganisé, machiste, vieux jeu et donc faible. L'intention en début de mandat était bonne, mais la mission du CNE est complètement parasitée par des professionnels de la lutte et politique syndicales qui n'ont pas lieu d'être à cet endroit ainsi que par des «élus» qui se croient investis d'une mission faussement démocratique quasiment divine alors qu'ils n'ont que peu de légitimité au regard des élus locaux, véritables, eux : beaucoup brassent du vent et ne font aucun travail, ne sont là que pour les titres, ne font que parler et donc découragent les personnes qui, elles, travaillent derrière ou en fond. Enfin, un manque de moyens crucial (finances, appui réel d'un vrai secrétariat et de locaux dédiés, etc.) fait que la mission initiale du CNE se noie dans des querelles intestines inutiles et contre-productives, pour enfin brouiller complètement le message de quelques succès de travail (avis sur projets de loi, dialogue avec les associations et les CCCLs, etc.)...

Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
Un CNE plus professionnel et parfaitement représentatif des populations étrangères. Plus reconnu par les instances gouvernementales	Mes missions sont déjà importantes	de 18h00 à 20h00	Une meilleure rémunération des membres du CNE et en particulier dans le cadre des Commissions aiderait à améliorer la motivation des membres
Le statut de bénévole me semble correct, donc je suis contre l'idée d'utiliser notre énergie et temps pour faire du lobbying auprès du gouvernement afin de changer la loi et les pouvoirs du CNE. Avec plus d'organisation et direction du Bureau, nous pouvons rédiger plus d'avis et représenter les étrangers d'une façon beaucoup plus efficace	Comme collaborateur en rédigeant des avis. Pour moi, écrire des avis doit être la priorité du CNE	de 18h00 à 20h00	Merci de cette initiative, la consultation est toujours une bonne idée !
Focus sur les priorités des étrangers et pas sur les besoins de Mario Lobo	Contribuer au niveau intellectuel	de 18h00 à 20h00	Ne pas faire du politique, mais du travail sérieux avec des gens qui ne réclame plus les jetons, mais d'abord de la qualité
Un groupe de réflexion inspirant et réaliste	Être simplement membre d'une équipe qui fonctionne bien	de 17h30 à 19h30	Cette organisation, le CNE, peut apporter une contribution intéressante au soutien de la démocratie. Prenons cette chance ...
Acteur de défense des intérêts des étrangers au niveau national, d'abord en assumant bien son rôle d'aviser les projets de loi, ensuite en s'appropriant des thématiques concernant la place des étrangers au Luxembourg (rôle politique)	Passif en ce moment	de 17h30 à 19h30	Réflexion de fond sur le rôle du CNE (en accord avec la loi) et ses ressources organisées de manière professionnelle (éventuellement avec un consultant), sur les véritables thématiques concernant la place des étrangers au Luxembourg (rôle politique) et prioriser les actions selon un calendrier réaliste
Un CNE dirigé de manière efficace qui fasse respecter et promeuve le réel rôle du CNE : Après rédaction d'un avis, celui-ci devrait être expliqué au Ministre de tutelle lors de réunions bilatérales régulières. Toute autre initiative décrédibilise le CNE en s'éparpillant sans répondre à sa mission première.	Le CNE ne doit pas être un organe tripartite : les organisations patronales et syndicales n'ont pas vocation à siéger au CNE qui devrait être une assemblée consultative d'étrangers.	De 17h30 à 19h30	Les discussions devraient être plus respectueuses et moins conflictuelles

Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
Élu au suffrage direct	Juriste	De 18h00 à 20h00	Remercier cette initiative et poursuivre le travail
Un groupe de 40 membres (membres effectifs & suppléants) ayant droit de vote et recevant un jeton de présence.	Celui que j'ai à l'heure actuelle (membre effectif) et membre de 3 commissions (Senior, Frontalier & CCCI)	de 18h00 à 20h00	Avoir le droit d'être en désaccord (Agree to Disagree), mais après une âpre discussion arriver à une décision consensuelle
Interlocuteur du Gouvernement en matière d'intégration des résidents d'origine étrangère	Une fonction de responsabilité	De 18h00 à 20h00	Envoyer ce questionnaire à tous les membres des CCCIs et aux responsables des ASBL pour diffusion à leurs membres
D'abord il est crucial de se concentrer sur le rôle légal qui est la rédaction d'avis sur des projets de loi que ce soit par auto-saisine ou non. Puis, s'il reste du temps, le CNE peut agir comme organe qui défend la place des étrangers. Il est crucial que le CNE obtienne un juriste qui contrôle et guide le travail des GT et commissions. Le rôle du CNE devra rester politique et non pas traiter des sujets qui touchent la population entière	Passif avec support en tant que conseiller	De 16h30 à 18h30	Il faudra travailler avec un calendrier réaliste et se fixer des deadlines atteignables. La présidence devra s'engager plus activement lorsque les discussions risquent de ne plus aboutir à un résultat en raison des disputes et autres pertes de temps
Qu'il soit beaucoup plus connu.		De 17h30 à 19h30	
Plus de focus sur la mission de base du CNE. Remettre en question l'élection et la composition des membres	Pas clair à ce moment, tout dépend de la direction que la CNE prendra	De 18h30 à 20h30	Focus, focus, focus sur les conseils qu'on est censé sortir. Tout le reste est « nice to have », mais superflu à ce stade. Si le CNE veut être pris au sérieux, il ne faut pas qu'on se fasse remarquer en sortant des conseils !
Poursuivre sur la même logique que celle avec laquelle nous travaillons pour le projet LOKAL	Continuer à promouvoir le CNE comme ce que nous faisons dans le cadre du projet LOKAL	De 17h30 à 19h30	

Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
Plus de pouvoirs pour la direction, sans contestation. Scrutin dans les élections	Responsable d'un groupe de travail	De 16h30 à 18h30	
Un organe consolatif pour toutes les questions concernant le vivre-ensemble au Luxembourg	Membre actif	De 18h00 à 20h00	Un GT de recherche et de dispatching des avis/ questions
Le CNE doit devenir un véritable consultant de l'État. Un conseil indépendant formé sous une base électorale plus large d'étrangers. Il doit être doté des services d'accompagnement nécessaires et disposer des moyens nécessaires pour jouer le rôle d'intégration de toutes les voix concernant la vie et les problèmes des personnes sans origine luxembourgeoise quittant le pays. Un conseil qui rassemblera, analysera, équilibrera et représentera les différentes voix de tous les différents organismes pour les étrangers qui existent dans le pays dans le but de mieux transmettre les messages à l'État et de renforcer la voix des étrangers	Je suis déjà très actif avec le conseil et je ne me vois pas m'investir plus	De 18h00 à 20h00	
Un CO seul avec la même force que les chambres existantes (des Métiers, de Commerce, des salariés) avec plus de marge de manoeuvre dans les domaines opérationnels	Un rôle en lien avec mes compétences clefs	de 18h00 à 20h00	La question 6 dépend beaucoup des possibilités offertes pour s'absenter de son travail. Si, comme un délégué syndical, on peut s'absenter sans souci, alors la plénière peut être à 17h, sinon je dois faire mes heures et donc la Plénière devrait être à 18h30
Un CNE où les membres essayent, au minimum, de respecter la loi et les décisions adoptées lors des réunions, et dont les Commissions seraient chargées d'être en contact avec la population étrangère du pays, afin d'en régler les problèmes. Instaurer une véritable communication au sein du CNE.			

Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
<p>Un organe uniquement composé de membres élus, avec moins d'élus, sans représentants autres que les étrangers et binationaux, aux mandats plus courts (3 à 4 ans maximum) ; des règles de fonctionnement plus souples d'un point de vue du quorum représentatif et en matière de moyens financiers et humains, à renforcer de manière beaucoup plus conséquente. Il serait idéal que le CNE bénéficie de la même considération accordée aux chambres professionnelles, tout en restant un organe consultatif, mais tout aussi capable de s'autosaisir des sujets d'importance, aux yeux de la population étrangère.</p>	<p>Aucun dans l'état actuel des choses. Si cela devait changer, je serais ravi de me présenter à des élections pour essayer d'en devenir un représentant</p>	<p>de 18h30 à 20h30</p>	<p>Les locaux du CNE sont trop décentrés en ville, le Kirchberg est trop loin pour la plupart des personnes</p>

Questionnaire soumis aux Membres du CNE par e-mail en décembre 2019
et présenté le 5 février 2020

ID	Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginez-vous le CNE (son rôle, son «pouvoir», son organisation, etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat ?	Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer?
1	Représentant indépendant	Aider dans la mesure de nos possibilités à améliorer les conditions de l'intégration des étrangers et du mieux vivre en semble	La situation n'est pas facile, car le CNE après des périodes de difficultés internes ne reçoit pas l'aide extérieure et en particulier du gouvernement	Un CNE plus professionnel et parfaitement représentatif des populations étrangères. Plus reconnu par les instances gouvernementales	Mes missions sont déjà importantes	De 18h00 à 20h00	Une meilleure rémunération des membres du CNE et en particulier dans le cadre des Commissions aiderait à améliorer la motivation des membres
2	Représentant indépendant	J'avais l'image d'un CNE plus actif, plus proactif, participant dans des débats avec le Parlement et/ou gouvernement	Déçu, parce que j'ai l'impression de ne pas avoir eu la possibilité de contribuer par mes expertises (financières, légales), car il me manque une structure dans laquelle je puisse collaborer avec des experts dans les domaines inconnus pour moi (politique d'asile, migration)	Le statut de bénévole me semble correct, donc je suis contre l'idée d'utiliser notre énergie et notre temps pour faire du lobbying auprès du gouvernement afin de changer la loi et les pouvoirs du CNE. Avec plus d'organisation et direction du Bureau, nous pouvons rédiger plus d'avis et représenter les étrangers d'une façon beaucoup plus efficace.	Comme collaborateur en rédigeant des avis. Pour moi, écrire des avis doit être la priorité du CNE.	De 18h00 à 20h00	Merci de cette initiative, la consultation est toujours une bonne idée !
3	Représentant d'une ASBL	Efficace	Désastreux	Focus sur les priorités des étrangers et pas sur les besoins de Mario Lobo	Contribuer au niveau intellectuel	De 18h00 à 20h00	Pas faire du politique, mais du travail sérieux avec des gens qui ne réclame plus les jetons, mais d'abord de la qualité

ID	Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginez-vous le CNE (son rôle, son « pouvoir » son organisation, etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat ?	Quel serait pour vous le CNE dans un futur idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
4	Représentant indépendant	Je n'en avais aucune idée. Je ne connaissais pas le CNE. J'attendais avec impatience la rencontre avec tant de personnes différentes, avec un profond sens de l'engagement	Une organisation avec de nombreuses opportunités de contribuer à la société, mais qui doit trouver une direction claire. « Que voulons-nous de toute façon? »	Un groupe de réflexion inspirant et réaliste	être simplement membre d'une équipe qui fonctionne bien	De 17h30 à 19h30	Cette organisation, le CNE, peut apporter une contribution intéressante au soutien de la démocratie. Prenons cette chance.
5	Représentant d'une organisation patronale	Assumer son mandat légal d'aviser les projets de loi concernant les étrangers	Trop d'initiatives éparpillées et spontanées, trop de GTs, manque de coordination, actions/GT traitant de sujets concernant la population entière (ce n'est pas le rôle du CNE), manque de concentration sur le rôle légal du CNE	Acteur de la défense des intérêts des étrangers au niveau national, d'abord en assumant bien son rôle d'aviser les projets de loi, ensuite en s'appropriant des thématiques concernant la place des étrangers au Luxembourg (rôle politique)	Passif en ce moment	De 17h30 à 19h30	Réflexion de fond sur le rôle du CNE (en accord avec la loi) et ses ressources organisées de manière professionnelle (év. avec un consultant), sur les véritables thématiques concernant la place des étrangers au Luxembourg (rôle politique) et prioriser les actions selon un calendrier réaliste
6	Représentant d'une organisation patronale	Le CNE est un organe consultatif qui a vocation à donner son avis sur les sujets concernant les étrangers au Luxembourg, principalement sur les projets de loi, mais aussi à être force de propositions sur ces mêmes thématiques. Il n'a pas vocation à initier ou soutenir des projets concernant les étrangers.	Le CNE a tendance à se disperser dans ses actions et devrait se recentrer sur sa mission principale : rendre des avis. Le Président devrait avoir un rôle plus clair pour orienter ses actions	Un CNE dirigé de manière efficace qui fasse respecter et promeuve le réel rôle du CNE : après rédaction d'un avis, celui-ci devrait être expliqué au Ministre de tutelle lors de réunions bilatérales régulières. Toute autre initiative décrédibilise le CNE en s'éparpillant sans répondre à sa mission première	Le CNE ne doit pas être un organe tripartite : les organisations patronales et syndicales n'ont pas vocation à siéger au CNE qui devrait être une assemblée consultative d'étrangers	De 17h30 à 19h30	Les discussions devraient être plus respectueuses et moins conflictuelles
7	Représentant d'une ASBL	Un organisme sérieux et produisant des avis sur toutes les questions liées aux étrangers	Du positif, mais la nécessité de mettre le CNE sur des standards professionnels	Élu au suffrage direct	Juriste	De 18h00 à 20h00	Remercier cette initiative et poursuivre le travail

ID	Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginez-vous le CNE (son rôle, son «pouvoir» son organisation, etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat ?	Quel serait pour vous le CNE dans un futur idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
8	Représentant indépendant	Conseiller le Gouvernement sur les actions à prendre pour faciliter une meilleure intégration (sociale, économique et participation politique) de la communauté étrangère (européenne & non communautaire) résidant au Grand-Duché	Il est temps que l'on arrête les cabales juridiques sur le fonctionnement du CNE, et que l'on passe à notre mission principale selon la Loi qui établit le CNE	Un groupe de 40 membres (membres effectifs & suppléants) ayant droit de vote, et recevant un jeton de présence	Celui que j'ai à l'heure actuelle (membre effectif) et membre de 3 commissions (Senior, Frontalier & CCCI)	De 18h00 à 20h00	Avoir le droit d'être en désaccord (Agrée to Disagree), mais après une âpre discussion arriver à une décision consensuelle
9	Représentant indépendant	Organe de réflexion et proposition sur la thématique de l'intégration des résidents d'origine étrangère	Organe consultatif qui émet des avis et propositions, sans recevoir un retour réel quant à l'accueil de ses prises de position	Interlocuteur du Gouvernement en matière d'intégration des résidents d'origine étrangère	Une fonction de responsabilité	De 18h00 à 20h00	Envoyer ce questionnaire à tous les membres des CCCI et aux responsables des ASBL pour diffusion à leurs membres
10	Représentant d'une organisation patronale	Le CNE pour moi était un organe qui advise sur des projets de loi concernant les étrangers et leurs intérêts	Jusqu'à trop peu d'avis ont été rédigés par le CNE et beaucoup trop de temps passe sur des actions spontanées en dehors de son rôle légal. Il y a également trop de GT qui travaillent dans toutes les directions sans vraiment trop de transparence	D'abord il est crucial de se concentrer sur le rôle légal qui est la rédaction d'avis sur des projets de loi que ce soit par auto-saisine ou non. Puis, s'il reste du temps, le CNE peut agir comme organe qui défend la place des étrangers. Il est crucial que le CNE obtienne un juriste qui contrôlent et guident le travail des GT et commissions. Le rôle du CNE devra rester politique et non pas traiter des sujets qui touchent la population entière. Il faudra travailler avec un calendrier réaliste et se fixer des échéances réalistes. La présidence devra s'engager plus activement quand les discussions risquent de ne pas aboutir à un résultat à cause de disputes et autres pertes de temps	Passif avec support en tant que conseiller	De 16h30 à 18h30	Il faudra travailler avec un calendrier réaliste et se fixer des échéances réalistes. La présidence devra s'engager plus activement quand les discussions risquent de ne pas aboutir à un résultat à cause de disputes et autres pertes de temps

11D	Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginez-vous le CNE (son rôle, son « pouvoir » son organisation, etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mandat ?	Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	Quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
11	Représentant indépendant	De pouvoir aider les étrangers dans tous les domaines	Il avance tout doucement et certaines personnes se sont inscrites et ne viennent plus, dommage	Qu'il soit beaucoup plus connu		de 17h30 à 19h30	
12	Représentant de la société civile proposé par le gouvernement	Un organe qui se concentre beaucoup plus sur sa mission de base : établir des conseils. Il faudrait plus de support afin de pouvoir les préparer de façon professionnelle	Je suis déçu. J'étais très motivé, mais à chaque fois, lors des plénières, je me démotiverais car on arrive rarement à rester constructif	Plus de focus sur la mission de base du CNE. Remettre en question l'élection et la composition des membres.	Pas clair à ce moment, tout dépend de la direction que le CNE prendra	de 18h30 à 20h30	Focus sur les conseils qu'on est censé sortir. Tout le reste est 'nice to have', mais superflu à ce stade. Si le CNE veut être pris au sérieux, il faut qu'on se fasse remarquer en sortant des conseils !
13	Représentant indépendant	À l'image de notre démarche avec le projet LOKAL	Hierarchie avec peu de pouvoir de décision	Poursuivre sur la même logique que celle avec laquelle nous travaillons pour le projet LOKAL	Continuer à promouvoir le CNE comme ce que nous faisons dans le cadre du projet LOKAL	de 17h30 à 19h30	
14	Représentant d'une ASBL	Plus de commissions/ groupes spécialisés	En quête de reconnaissance	Plus de pouvoirs pour la direction, sans Contestations autorisées. Scrutin dans les élections	Responsable d'un groupe de travail	de 16h30 à 18h30	
15	Représentant indépendant	Un médiateur entre les besoins et les questions des citoyens et le gouvernement	Le CNE a avancé dans sa démarche de reconnaissance de ses actions, mais beaucoup de dissensions internes et une redéfinition de son rôle est nécessaire. Les membres de CNE ont de grandes ambitions, mais le CNE actuel ne le permet pas	Un organe consolatif pour toutes les questions concernant le vivre-ensemble au Luxembourg	Membre actif	de 18h00 à 20h00	Un GT de recherche et de repartition des avis/questions
16	Représentant d'une ASBL	J'imaginerais 1 rôle plus actif et 1 CNE plus consulté et écouté		Un CNE doté du même pouvoir que celui des Chambres existantes (Chambres des Métiers, de Commerce, des Salaries) avec plus de marges de manoeuvre dans les domaines opérationnels	Un rôle en lien avec mes compétences clés	de 18h00 à 20h00	La question dépend bcp des possibilités offertes pour s'absenter de son travail. Si comme 1 délégué syndical on peut s'absenter sans souci alors la plénière peut être à 17h sinon je dois faire mes heures et donc la Plénière devrait être à 18h30

11D	Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginez-vous le CNE (son rôle, son « pouvoir » son organisation, etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat ?	Quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	Quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	quel autre point voulez-vous suggérer ?
17	Représentant indépendant	J'imagine le CNE comme un véritable instrument de soutien à l'État luxembourgeois dans ses politiques et activités à l'égard des étrangers. Un conseil qui est conseillé à plusieurs reprises et qui est également présent dans le processus législatif non pas en tant qu'observateur, mais en tant que partenaire. Le CNE peut devenir un organe puissant pour filtrer la voix des étrangers auprès du gouvernement	Je crois que le conseil actuel a accompli un travail important à ce jour, principalement en se reconstruisant en tant que partenaire de confiance de l'État. Néanmoins, il lui manque toutes les ressources nécessaires pour accomplir sa tâche avec efficacité et diligence (fidèles, traducteurs, agences de conseil, experts externes, etc.). De plus, à mon avis, le mandat est très long pour les bénévoles et les gens sont devenus très fatigués et ont perdu leur endurance pour continuer à offrir sans pouvoir observer l'effet de leurs efforts et sans aucune récompense réelle quoi que ce soit (pas même un merci de l'État officiel qui est censé soutenir)	Le CNE doit devenir un véritable consultant de l'État. Un conseil indépendant formé sous une base électorale plus large d'étrangers. Il doit être doté des services d'accompagnement nécessaires et disposer des moyens nécessaires pour jouer le rôle d'intégration de toutes les voix concernant la vie et les problèmes des personnes sans origine luxembourgeoise quittant le pays. Un conseil qui rassemblera, analysera, équilibrera et représentera les différentes voix de tous les différents organismes pour les étrangers qui existent dans le pays dans le but de mieux transmettre les messages à l'État et de renforcer la voix des étrangers	Je suis déjà très actif avec le conseil et je ne me vois pas investir plus	de 18h00 à 20h00	
18	Représentant indépendant	Le rôle du CNE est celui inscrit dans la loi	Le CNE n'a pas de direction. Les choses arrivent une par une sans un objectif général. Entre un manque total de leadership et le volontarisme de projets individuels, il ne reste aucune chance de créer un corpus commun	Un CNE où les membres essayent, au minimum, de respecter la loi et les décisions adoptées lors des réunions et dont les Commissions seraient chargées d'être en contact avec la population étrangère du pays, afin d'en régler les problèmes. Instaurer une véritable communication au sein du CNE			

TID	Quelles sont les raisons qui vous ont motivé pour devenir membre du CNE ?	Comment imaginez-vous le CNE (son rôle, son «pouvoir» son organisation, etc.) ?	Quel est votre état des lieux sur la réalité du CNE de mi-mandat ?	quel serait pour vous le CNE dans un futur, idéal ?	quel rôle voudriez-vous tenir au sein du CNE ?	À quelle heure doit avoir lieu la plénière ?	quel autre point voulez-vous nous suggérer ?
19	Représentant de la société civile proposé par le gouvernement	Organe purement Organe purement démocratique en suffrage universel direct (population étrangère enregistrée aux consulats et ambassades) et indirect (associations d'étrangers, à buts culturels, philanthropique, etc. peu importe), à portée consultative en appui du gouvernement et de la Chambre, équivalent d'une chambre professionnelle (en quelque sorte), mais représentant et défendant les intérêts des étrangers et des binationaux, quelles que soient leurs problématiques	Déplorable; ce CNE manque déjà de leadership concret, car actuellement dirigé par un management désorganisé, machiste, vieux jeu et donc faible. L'intention en début de mandat était bonne, mais la mission du CNE est complètement parasitée par des professionnels de la lutte et politique syndicale qui n'ont pas lieu d'être à cet endroit ainsi que par des «élus» qui se croient investis d'une mission faussement démocratique quasiment divine alors qu'ils n'ont que peu de légitimité au regard des élus locaux, véritables, eux : beaucoup brassent du vent et ne font aucun travail, ne sont là que pour les titres, ne font que parler et donc découragent les personnes qui, elles, travaillent derrière ou en fond. Enfin, un manque de moyens crucial (financiers, appui réel d'un vrai secrétariat et de locaux dédiés, etc.) fait que la mission initiale du CNE se noie dans des querelles intestines inutiles et contre-productives, pour enfin brouiller complètement le message de quelques réussites de travail (avis sur projets de loi, dialogue avec les associations et les CCCI, etc.) ...	Un organe uniquement composé de membres élus, avec moins d'élus, sans représentants autre que les étrangers et binationaux, aux mandats plus courts (3 à 4 ans maximum) ; des règles de fonctionnement plus souples d'un point de vue du quorum représentatif et en matière de moyens financiers et humains, à renforcer de manière beaucoup plus conséquente. Il serait idéal que le CNE bénéficie de la même considération accordée aux chambres professionnelles, tout en restant un organe consultatif, mais tout aussi capable de s'autosaisir des sujets d'importance, aux yeux de la population étrangère	Aucun dans l'état actuel des choses. Si cela devait changer, je serais ravi de me présenter à des élections pour essayer d'en devenir un représentant	de 18h30 à 20h30	Les locaux du CNE sont trop décentrés en ville, le Kirchberg est trop loin pour la plupart des personnes

Le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté s'est tenu pendant le week-end du 29/02/2020 au 01/03/2020 et a abouti à mener 71 enquêtes, dont les résultats furent présentés sur un Dashboard des résultats lors d'une des plénières suivantes. Seuls furent retenus les thèmes des avis et recommandations majoritaires ou récurrents, le but de la Commission CCI & ASBL était de sélectionner les avis et recommandations les plus récurrentes par les CCCIs et les ASBL et de synthétiser clairement les bases solides des préoccupations du public, représenté par le CNE.

Les membres interrogés pendant le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté expriment le souhait d'être davantage entendus depuis leur ASBL ou communauté d'origine, tout en désirant s'impliquer davantage dans l'élaboration des projets de loi, par l'intermédiaire du CNE. L'origine ethnique n'est pas un facteur discriminant en matière d'intégration face à la loi luxembourgeoise, mais la simple connaissance de l'existence du CNE à grande échelle n'est pas encore acquise auprès des diverses diasporas du Luxembourg.

Cinq jours après, à l'ordre du jour, figurait la nécessité de la mise en place d'une stratégie de communication plus efficace avec les communes et les ASBL en optimisant les réunions de concertation. Une active participation au GRÉSIL ainsi que la planification d'un partenariat plus solide avec le CEFIS, pour profiter des études et des analyses particulièrement pertinentes qu'ils ont réalisées, furent aussi une priorité de cette réunion.

Les facteurs constatés après analyse du bilan, causes expliquant les retards d'intégration des étrangers sont :

- La maîtrise de la langue ;
- L'accès au système éducatif ;
- L'accès au logement et au travail, comme priorités, ou sources de préoccupation concrètes et quotidiennes.

La participation à la vie associative, comme passerelle en faveur facilitant l'intégration, est un droit incomplètement utilisé (que l'on retrouve dans le droit à voter pour ses représentants communaux).

Ainsi, le CNE, qui s'appuie sur la remontée des avis émis par les diverses CCCIs au niveau local, possède une vision globale des critères de fonctionnement à améliorer : une meilleure cohésion et une meilleure synergie avec les CCCIs apparaît comme vivement souhaitable, ainsi qu'avec les ASBL. La question épineuse des carences en moyens financiers mis à disposition du CNE, qui demeure avant tout un organe consultatif, devrait permettre d'interpeller la classe politique luxembourgeoise, car l'appel au bénévolat trouve ici une de ses limites, et met le CNE face à une tâche à accomplir de nature incommensurable et impossible à achever au vu de l'étendue de celle-ci et

des carences déjà évoquées ci-dessus, telle que la capacité de sensibilisation et d'éducation des étrangers à leurs droits civiques, qui demeure une véritable problématique, associée au processus de leur intégration.

La difficulté actuelle que constitue l'accession à la nationalité revient de manière récurrente dans les réponses faites au questionnaire, ainsi que ses implications directes dans la vie quotidienne. Aussi, les questionnaires qui sont proposés à l'initiative du CNE devraient être appréciés comme de véritables sondages d'opinion dont les autorités compétentes peuvent tenir compte à tout moment. Le perfectionnement de ces questionnaires, voire leur réitération, semble devoir imposer cette pratique, désormais véritable révélatrice d'opinion et des enjeux de l'intégration des étrangers en général, auprès du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région.

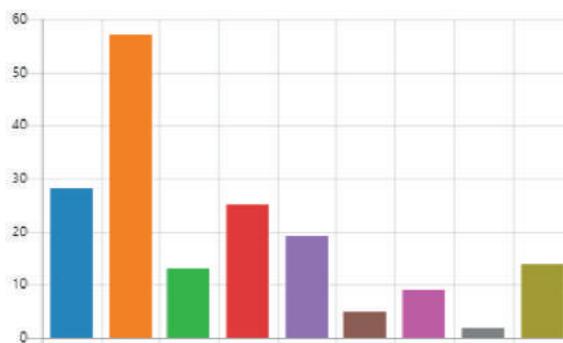
QUESTIONNAIRE ÉLABORÉ PAR LA COMMISSION CCCIs & ASBL DU CNE
(VERSION REPRÉSENTANT ASBL) - Fête de la migration - Mars 2020

	1	2	3	4	5	6
Langues	français	português (Brasil)	français	English United States	français	français
Depuis combien de temps avez-vous une activité au Luxembourg ?	2	10 anos	2	5 ans	1976	50 ans
Quelle est votre population cible ?	Portugais	50 mil	Française	Personnes sensibilisées au droit humain	Espagnole, mais ouverte à tous	Actuellement tout type de public
De quelle (s) origine(s) sont les personnes que vous rencontrez le plus ?	Portugais	France	Française	Française et belge	Espagnols	Actuellement, les réfugiés syriens, érythréens, irakiens, brésiliens...
Quelles sont les langues que vous utilisez dans vos activités/projets quotidiens ?	Français Portugais	Espagnol	Français	Français Anglais	Espagnol	Français Anglais
Connaissez-vous le Conseil National pour étrangers CNE ?	oui	non	non	non	oui	oui
Connaissez-vous les Commissions Communales d'Intégration CCCIs ?	oui	non	non	non	oui	oui
Êtes-vous membre d'une CCCI ?	non	non	non	non	non	non
À votre avis, comment le CNE peut-il vous être utile dans vos activités/projets ?	Participer à l'élaboration des avis de projet de loi	Réseautage Networking	Participer à l'élaboration des avis de projet de loi	Réseautage Networking	Réseautage Networking	Projet de loi stable
Si autre, lequel(s) ?	X	X	X	X	X	Changement de loi, plus de financement pour les ASBL
En tant qu'ASBL, quels sont les besoins les plus demandés pour mieux vivre au Luxembourg ?	Langue Le système éducatif	Le système éducatif	Langue	Le système éducatif Contact Culture	Logement Travail	Logement Langue Le système éducatif
Quels sont les critères de discrimination le plus rencontrés dans votre quotidien en tant qu'ASBL ?	Nationalité	Langues	Nationalité	Âge Nationalité	Droit politique	Langues Origines ethniques
Si autre, lequel(s) : 3	X	Tous les jours	X	No	Droit Politique	
Combien y a-t-il de membres dans votre ASBL ?	entre 21 et 100	entre 21 et 100	entre 21 et 100	+ que 101	+ que 101	+ que 101

QUESTIONNAIRE ÉLABORÉ PAR LA COMMISSION CCCIS & ASBL DU CNE
(VERSION PERSONNES PRIVEES) - Fêteval des migration - Mars 2020

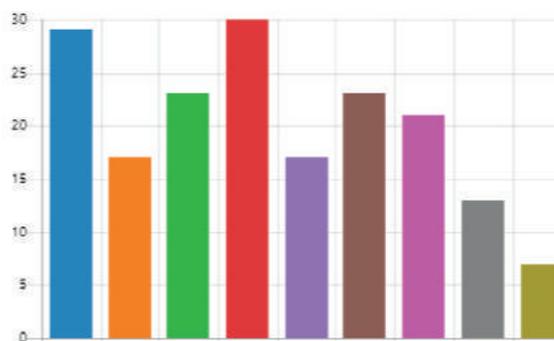
Langues que vous utilisez dans votre vie quotidienne

● Luxembourgeois	28
● Français	57
● Allemand	13
● Anglais	25
● Portugais	19
● Italien	5
● Espagnol	9
● Arabe	2
● Autre	14



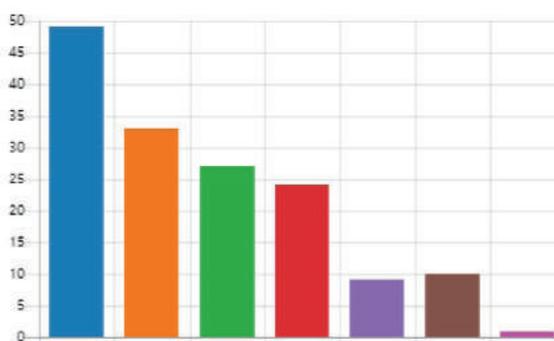
À votre avis, que peut améliorer le CNE pour mieux vivre ensemble au Luxembourg (Better Life)

● Amitiés / Liens / Rencontres / ...	29
● Associations	17
● Activités communales	23
● Ecoles / Formations / Stages	30
● Sports	17
● Travail	23
● Voisinage / Entourage	21
● Vie politique	13
● Autre	7

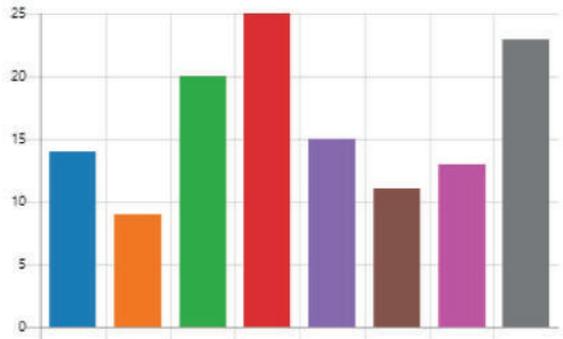


En tant qu'ASBL, quels sont les besoins les plus demandés pour mieux vivre au Luxembourg ?

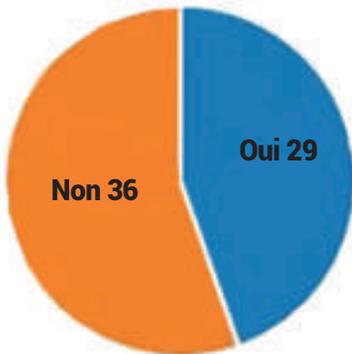
● Logement	49
● Travail	33
● Langue	27
● Le système éducatif	24
● Contact	9
● Culture	10
● Autre	1



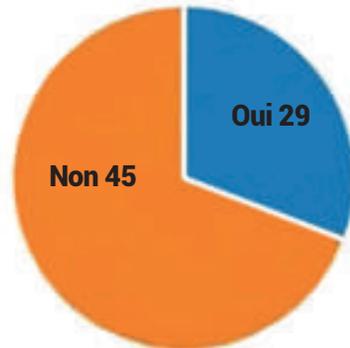
Avez-vous eu une fois le sentiment où vous étiez témoin d'une discrimination ?



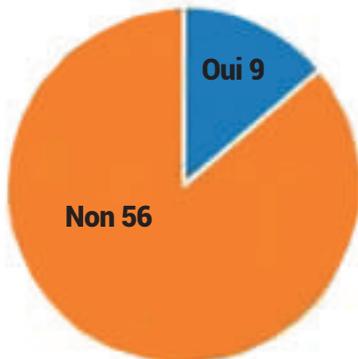
Connaissez-vous le Conseil National des étrangers CNE?



Connaissez-vous les Commissions Communales d'Intégration CCCLs ?



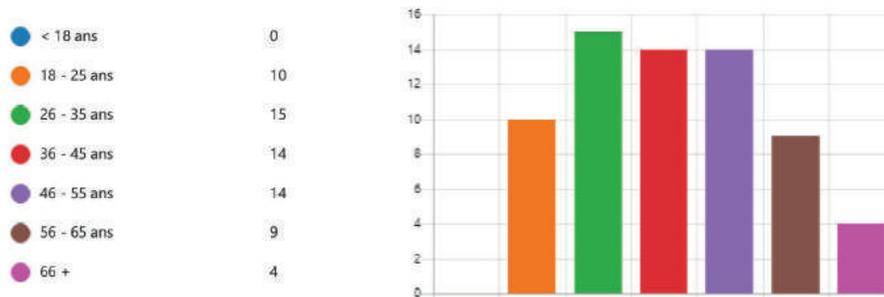
Êtes-vous membre d'une commission consultative communale d'intégration?



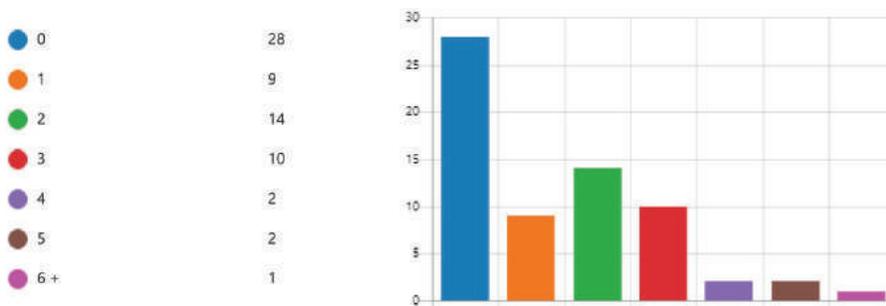
Êtes-vous membre d'une ASBL?



Âge des répondants :



Enfants à charge :



Les membres élus du CNE sont :

- des personnes indépendantes ;
- des personnes issues des ASBL ;
- des personnes de la société civile élues par les principales ASBL (22 titulaires) ;
- des personnes nommées par le gouvernement (12 titulaires, 12 suppléants) et qui apportent dans ce questionnaire un regard engagé et parfois très critique sur le fonctionnement du CNE et des opportunités d'amélioration à mettre en place.

Il en ressort, au-delà de l'accomplissement d'un travail de préconisation propre au statut d'un organe consultatif bénévole, en général, un désir d'être directement impliqué dans le processus législatif qui s'ensuit au parlement, dans l'étape suivante. Cette recherche de reconnaissance des actions du CNE est liée au fait que ce dernier n'a pas de retour objectif des effets qui suivent ses efforts. Les expertises et moyens humains mis en œuvre par le CNE pourraient être assimilés par équivalence, dans le secteur privé, à une véritable structure opérationnelle à vocation de conseil, de consulting ou d'audit, dont les acteurs possèdent un mandat clair, en échange duquel ils reçoivent une compensation rémunératrice à la hauteur de leur motivation ou de leur engagement, en temps et en investissement personnel, en plus de l'accomplissement de leurs obligations professionnelles personnelles et quotidiennes.

Afin que le CNE devienne littéralement un consultant de l'État digne de ce nom,

des transformations concrètes sont attendues de la part de l'État sous forme de moyens légaux, budgétaires et juridiques accrus. Si le CNE est limité à des actions ponctuelles, il n'est pas maître de la vision globale de l'usage fait de l'ensemble des Avis émis et pour lesquels il est sollicité, pour la raison simple et fondamentale que les Avis du CNE n'ont pas de valeur juridique au sens propre du terme. Ce problème constitue un véritable paradoxe, car les Avis s'efforcent de respecter les limites de la Loi tout en cherchant à l'améliorer : le recours et la nomination de référents juristes officiels ou d'experts financiers accrédités, désignés par le Gouvernement auprès du CNE, font partie des demandes émises afin de structurer cette passerelle et de valider le travail des membres du CNE. La technicité ainsi apportée en amont par ces référents et la validation en interne, avec ces derniers, des Avis et préconisations du CNE en matière de faisabilité juridique et financière, permettraient aux Commissions de soumettre au vote des propositions déjà totalement structurées et irréfutables sur le plan de la forme, c'est-à-dire reconnues comme complètement légales. Ainsi, la mise au vote de ces mêmes propositions n'aurait plus à être conditionnée par la recherche d'un consensus très relatif et parfois même source de conflits et tensions contre-productives au sein des instances du CNE.

La question de l'indépendance du rôle du CNE dans le paysage sociopolitique du Luxembourg est donc l'une des priorités que reflète ce questionnaire : quelle représentativité accorder aux étrangers, pour quels moyens mis en œuvre en contrepartie et avec quelle portée légale, juridique et financière ? Un nouvel équilibre doit être trouvé. Tout membre élu d'une assemblée est responsable devant ses électeurs : est-ce le cas au CNE ? Le mandat électif est-il celui d'électeurs de plein droit ou de citoyens dont le droit de vote ne représente que sa communauté d'origine ? Les ambiguïtés légales et juridiques sont nombreuses tant que subsistera le doute d'une démocratie à double vitesse or personne ne conteste la complexité des demandes et attentes de chacun des acteurs de l'intégration, en général.



Vania MARTINS
Rapporteur

C- COMMISSION POUR LES SENIORS: RAPPORTEUR RICKY GOSLINGS

Le projet LOKAL, piloté par le CNE, a pour objectif la lutte contre l'isolement social des personnes, dont le constat a été renforcé par les conditions de vie sanitaires imposées par la pandémie du COVID. Le dispositif LOKAL intervient comme socle commun à l'entraide, la solidarité, la proximité, qui sont désormais les mots-clés d'une intégration réussie et le ciment de la cohésion sociale affichée au Luxembourg. Le projet LOKAL, par cette nouvelle série d'actions de proximité qu'il propose, constitue une des réponses qui se sont avérées efficaces face à des enjeux qui risquaient fort de nuire aux efforts déployés par l'État en matière d'intégration.

C'est dans ce cadre-là que s'inscrit la coopération stratégique entre le CNE et l'ASTI, centré sur le projet LOKAL, et particulièrement de l'Agence Interculturelle de l'ASTI. En effet, l'Agence Interculturelle de l'ASTI, très active sur le terrain, a permis de nombreuses rencontres, visites et échanges avec les communes ainsi que bon nombre d'autres organismes étatiques.

Le pilotage du projet LOKAL, sous l'égide du CNE, a permis à notre groupe de membres, chargés de cette mission et d'un travail de terrain, d'effectuer des visites, mais qui furent, par la suite, momentanément, suspendues.

Les améliorations du projet ont permis l'élargissement de son spectre d'intervention grâce à l'instauration de la notion de « tiers lieux » au Luxembourg, dès l'été 2020, ce qui a permis d'élargir le champ d'action stratégique de cette commission du CNE.

Dès l'automne 2020, des contacts ont été établis avec les différents acteurs et organismes sociaux à l'instar de L'Œuvre nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte ainsi que du Center for Ecological Learning of Luxembourg.

En février 2021, en partenariat avec l'ASTI et le CELL, le CNE a organisé trois journées de réflexion concernant le nouveau concept de « tiers lieux » au Luxembourg, dans le cadre des transitions days initiés par le CELL. Durant ces trois jours, avec une participation importante du gouvernement par la présence de deux ministres, du SYVICOL, des représentants des communes, des professionnels de l'urbanisme et de citoyens engagés, le CNE a pu démontrer l'urgence de ce projet, particulièrement, auprès de décideurs communaux.

Parallèlement à cette lancée très ambitieuse sur le terrain, le groupe de travail œuvrait sur la mise en place d'une application digitale de voisinage pour les communes et quartiers au Luxembourg. Ces applications sont, somme toute, des moyens digitaux complémentaires permettant aux voisins de créer et nouer des liens, de faire connaissance, de se rendre de menus services dans l'objectif de dynamiser les quartiers et les villages, par les habitants eux-mêmes.

La HOPLER (<http://www.hopler.com/fr>) est une de ces applications de voisinage parmi toutes celles qui furent présentées et exposées à de nombreuses communes par l'Agence Interculturelle de l'ASTI. Les membres du CNE, initiateurs du projet LOKAL, ont activement, participé à ces réunions grâce à la grande proximité et toute forme de complémentarité existante entre LOKAL et ce type d'applications.

Alors que LOKAL encourage des rencontres vives, effectives et périodiques, l'application HOPLER propose une sorte de proximité à travers des premières rencontres en ligne. Les premières expériences de cette application étaient un grand succès. Ceci a en outre encouragé le CNE à se pencher sur le développement d'autres applications pour le projet LOKAL.

Le CNE a clos les travaux de l'année 2021 le 17 novembre 2021, sur une note très positive, avec l'organisation du septième GRÉSIL, dans une version hybride autour du thème « les tiers lieux ». La présentation du thème et son exposition au public du GRÉSIL étaient assurées par un membre du CNE, initiateur du projet LOKAL, comme étant une forme du « tiers lieu » adaptée à l'environnement et à la société luxembourgeoise.

En conclusion, le CNE considère que son objectif a été atteint avec beaucoup de succès grâce à la mise en œuvre de LOKAL dans certaines communes.

L'intérêt médiatique pour le projet LOKAL, manifesté par RTL lors de son émission DE Magazin et à travers plusieurs reportages visibles sur www.integration.lu, fut pour le CNE une forme de reconnaissance, voire un encouragement précieux à poursuivre cet effort. LOKAL est désormais devenu un outil au service de la diversité en vue de renforcer la cohésion sociale et l'ancrage des habitants dans leurs territoires.

LOKAL et l'esprit général qu'il véhicule ont trouvé par ailleurs leur application au sein du Département Intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région, du SYVICOL, des communes, de CC-CIs et de beaucoup d'autres acteurs.

Une plaquette rédigée à cet effet et présentant le projet LOKAL a repris les slogans suivants, destinés au grand public : « Avec mes voisins, nous avons des idées pour améliorer notre quartier, mais pas de place pour en parler », « Le digital c'est bien, mais



se rencontrer dans un endroit sympa du quartier c'est mieux ! », « Mis à part mes collègues de travail, je ne connais personne dans mon voisinage », « Je veux être bénévole, mais je ne sais comment le faire ni où le faire ? ». Elle met en avant la nature même de LOKAL : un espace public de diversité, accessible et accueillant, à disposition de toute la population. Un lieu où l'on peut librement se rencontrer, discuter, organiser et développer de nouvelles idées pour la commune ou son voisinage et partager des activités entre différentes générations et cultures.

Ajoutons que pendant le confinement, dès le printemps 2020, le groupe a dû arrêter les visites terrain. Ce temps a été profitable à l'analyse et à la réflexion sur le projet. Par la suite, en février 2021, le CNE a procédé à la mise en place d'un partenariat entre le CELL et l'ASTI, lors de trois journées de réflexion et de présentations sur les « tiers lieux » au Luxembourg et à une présentation du projet LOKAL comme un exemple viable au Luxembourg, dans le cadre des transitions days initiés par le CELL.



Ces trois journées passées en présence de deux ministres du gouvernement, du SYVICOL, de représentants de communes, de professionnels de l'urbanisme et de citoyens engagés ont permis de sensibiliser, de démontrer les manques et les besoins des « tiers lieux » au

Luxembourg et de conclure à la nécessité de montrer des exemples concrets qui marchent, en particulier auprès des décideurs communaux.

Les membres du CNE chargés du projet LOKAL ont participé à ces réunions et ont



Présentation du projet Lokal par Mr Berto REIJNDERS au Grésil 7, le 17 novembre 2021

encouragé ce développement tout en précisant l'aspect complémentaire de ces applications digitales qui ne remplacent pas le projet LOKAL, qui garde son intérêt par le fait qu'il permet les rencontres physiques. Néanmoins, les applications sont de bons outils complémentaires et les premières expériences au Luxembourg remportent un réel succès aujourd'hui par les premières mises en place.

Le 17 novembre 2021, le GRÉSIL 7 a eu pour thème les « tiers lieux » et l'introduction générale a été faite par un des membres du CNE initiateur du projet LOKAL. Le GRÉSIL a été l'occasion de présenter le projet LOKAL comme une forme de « tiers lieux » adaptée à l'environnement luxembourgeois. Aujourd'hui, des exemples concrets de « tiers lieux » dans le pays existent déjà ou vont se développer sur certains territoires communaux. RTL, par son émission De Magazin, a d'ailleurs conçu divers reportages sur le sujet. Ces reportages sont visibles sur le site www.integratioun.lu, ce qui permet d'illustrer du « concret » au Luxembourg.

Le CNE considère avoir atteint son objectif : montrer l'importance du LOKAL et des liens de voisinage pour le pays. LOKAL est présenté comme un outil au service de la diversité pour renforcer la cohésion sociale et l'ancrage des habitants à leur territoire : de nombreux contacts terrain ont été pris, et à chaque fois le CNE était associé à ces rencontres et en a même incité certaines.



Ricky GOSLINGS
Rapporteur

D- COMMISSION ÉDUCATION ET FORMATION: RAPPORTEUR DAVID FOKA

L'accueil des enfants issus de l'immigration dans le système éducatif luxembourgeois demeure un problème non résolu et qui appelle à des propositions et solutions urgentes. En effet, une partie des enfants étrangers doivent traverser chaque jour les frontières luxembourgeoises à la recherche d'une formation adéquate dans les pays voisins. Le CNE avait déjà fait part de ce constat dans son Rapport pour les années 2019 et 2020.

Le CNE attend actuellement la promulgation de la nouvelle loi en gestation, concernant l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des élèves nouvellement arrivés, car il a participé à son projet d'origine.

La solution actuelle que le CNE recommande de modifier, à savoir le remplacement des classes d'accueil par la mise en place d'une allocation pour les familles d'accueil luxembourgeoises et le parrainage par des étudiants luxembourgeois pour l'accueil des enfants étrangers en difficulté d'intégration scolaire sur base volontaire, n'est toujours pas prise en compte.

L'enquête auprès des parents des enfants issus de l'immigration lors du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté (26-29 mars 2020) conforte le CNE dans cette position.

On promet au CNE des médiateurs interculturels dans le projet de loi en gestation. Le CNE conseille plutôt que l'éducation des enfants soit à l'image de notre pays. Du côté des primo-arrivants, des devoirs plus « contraignants » devraient être imposés. Le Contrat d'accueil et d'intégration ne pourrait-il pas devenir obligatoire ? Il pourrait être un « facilitateur » pour l'intégration rapide : obligation de suivre des cours de luxembourgeois et d'allemand, obligation de suivre une formation civique (histoire du pays, ses institutions, mais encore de ses propres droits et devoirs).

Les écarts de réussite scolaire sont souvent liés aux capacités de soutien scolaire des parents. D'où l'intérêt d'engager totalement les parents dans une dynamique de formation pour eux-mêmes afin de mieux suivre les devoirs de leurs enfants.

Le gouvernement a fait des efforts au niveau de la petite enfance, notamment avec la professionnalisation de l'éducation non formelle. Des efforts restent à faire quant à la reconnaissance des diplômes et titre acquis à l'étranger, car nous perdons ainsi des compétences pour faire avancer notre pays, comme aux USA.

Le CNE recommande aux pouvoirs publics d'assouplir les conditions d'accès aux concours de recrutement d'enseignants issus de l'immigration, pour l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire ; afin de susciter des vocations et des compétences venues d'ailleurs pour créer des conditions d'une véritable cohésion sociale.

Les investissements dans l'éducation doivent augmenter, sachant que l'éducation est

toujours la meilleure protection contre le chômage.

L'école luxembourgeoise doit être un ascenseur social pour ainsi offrir les mêmes chances de réussite à tous ses élèves, au nom de l'égalité des chances.

La prise en charge holistique de l'enfant dans l'idée d'accueillir les enfants étrangers dans toute leur diversité et leur qualité, même si elles sont étrangères aux langues, est une initiative vers le succès de l'enfant. La nouvelle loi corrigera sans doute les décalages observés au fil des années, malgré toutes les mesures prises jusqu'à nos jours. Nul doute que les résultats des études PISA devraient s'améliorer et l'image du pays aussi.

Ainsi, tout le monde serait gagnant, surtout les enfants qui sont les garants de l'avenir du Luxembourg pour une meilleure cohésion sociale.



David FOKA
Rapporteur

E- COMMISSION POUR LES RÉFUGIÉS ET LES DPI (DEMANDEUR DE LA PROTECTION INTERNATIONALE) :

RAPPORTEUR AKIL VIGANI

Le plan d'action de la commission de l'année 2021 fut conceptualisé sous le signe de porter à son paroxysme la coopération avec les autres acteurs sociaux et étatiques. C'est dans ce cadre-là que se sont déroulées deux réunions avec CARITAS et ses avocats. À l'ordre du jour de ces réunions figurait le droit d'asile.

En effet, ces dernières années, l'octroi de ce droit a privilégié les moyen-orientaux particulièrement, en vertu des Convention de Dublin et Convention de Genève.

Ces mesures, ainsi que cette politique, sont complètement compréhensibles au vu de l'urgence de la situation humanitaire dans cette région du monde. Néanmoins, il faudrait ajouter que cette façon de se concentrer massivement ou presque exclusivement sur les Demandeurs de Protection Internationale (DPI) en provenance de cette région du monde se fait au détriment d'autres DPI ou tout simplement d'autres immigrés qui résident au Luxembourg depuis quelque temps, sans pour autant pouvoir réussir à obtenir une résidence légale.

La pandémie a révélé au CNE l'existence d'un bon nombre d'immigrés vivant au Luxembourg clandestinement. L'examen de cette situation est une urgence pour le CNE, qui a proposé de prévoir une sorte de permis de séjour provisoire, voire un permis de travail momentané qui leur permette au moins d'être identifiés, au sens de pouvoir survivre, comme le préconise le SEFIS. Nos concertations tournaient aussi autour de la mise en place d'une cantine pour les plus démunis.



Akil VIGANI
Rapporteur

F- COMMISSION POUR LA POLITIQUE DE COMMUNICATION : **RAPPORTEUR ATHANASIOS KARAGEORGIADIS**

Le travail de cette commission de communication consistait essentiellement à faire la promotion du CNE, auprès du grand public en mettant en avant ses efforts qui visent l'amélioration de l'intégration, du point de vue de la société civile.

Le CNE a créé sa page Facebook, sous l'égide de son Président, permettant ainsi d'ajouter à sa visibilité, d'y insérer des informations, articles ou entretiens et de tenir l'opinion publique informée des événements ou initiatives, organisés par le CNE.

La création d'un site internet pour le CNE était aussi une œuvre majeure voire la pierre angulaire de la nouvelle stratégie de communication qui se veut plus pragmatique et surtout ouverte sur la presse ainsi que sur l'ensemble de la société luxembourgeoise. Le site avait opté, au tout début, pour la langue française et actuellement le CNE travaille sur la traduction de tous les textes en anglais et donc introduire l'anglais comme deuxième langue sur le site pour faciliter davantage la communication. La gestion et la présentation de la vitrine digitale du CNE sont gérées par Monsieur Daniel Ceglaski.



Daniel Ceglaski

À l'issue de la plénière du 27 janvier 2021, Mr Munir Ramdedovic a pris ses fonctions à la tête de la présidence du CNE. Dans la foulée, le CNE a organisé, le 02 février 2021, la première plénière pour finaliser la nomination de ses deux vice-présidents ainsi que tout le volet purement administratif. Il fallait, en outre, faire le point de la situation sur l'activité et les travaux dans lesquels le CNE est engagé à travers la récitation du compte-rendu de l'ex-présidente par intérim sur les activités en cours. Le plus important était, selon Mr Ramdedovic, de discuter trois choses fondamentales relatives au bon fonctionnement du CNE et de son plan d'action pour les jours et mois à venir : le fonctionnement du bureau

et des commissions en vue de leur insuffler une nouvelle énergie, la discussion sur le ROI-7 ainsi que la création de nouveaux groupes et structures de travail sur les avis et les recommandations et enfin les plénières et la procédure de remplacement des membres inactifs ou démissionnaires.

Le 4 février 2021, le CNE a accusé réception d'une première invitation officielle au comité interministériel à l'intégration. La réunion en ligne s'est déroulée le 24 février. La parole y a été donnée à Mr Ramdedovic pour se présenter et présenter le CNE. Mais, bien avant cette date, une réunion s'est tenue avec le Ministère concernant le fonctionne-

ment du CNE et une augmentation de son budget a été décidée.

Le 18 février, le CNE a été officiellement saisi par le Ministère pour formuler quatre avis. Pour cela, des groupes de travail ont été mis en place pour maximiser l'efficacité du CNE d'un côté et être le plus possible exhaustifs et cohérents d'un autre côté. Dans la foulée, il y eut aussi une forte implication et participation aux focus groupes relatifs à la révision de la loi sur l'intégration, et ce, suite à la large consultation lancée par Mme le Ministre Corinne Cahen.

Pour faciliter le travail des groupes, une plateforme digitale a été mise en place pour multiplier les réunions du CNE, particulièrement en cette période de crise sanitaire.

Parmi les événements et projets phares dans lesquels le CNE s'est pleinement investi, on trouve le projet LOKAL, en partenariat avec l'ASTI et le CELL, sur le sujet du « tiers lieux au Luxembourg », qui s'est tenu le 23, 24 et 25 février et dont l'intitulé était : « Les tiers lieux au Luxembourg : faire ensemble pour vivre mieux ensemble »

Le travail du CNE se poursuit avec beaucoup d'énergie. Après sa première plénière qui date du 24 février, le CNE avait officiellement introduit une invitation à partenariat à l'Association de Soutien aux Travailleurs immigrés (l'ASTI), au Centre d'Étude et de Formation interculturelle et sociale ainsi qu'au Comité de Liaison des Associations des Étrangers en faveur de la cohésion sociale.

Une active participation à l'exposition « Zentrum fir politesch Bildung » conforta le CNE par cette action qui visait à renforcer la cohésion sociale, dans la mesure où cette exposition permettait à tout visiteur d'explorer, d'analyser et surtout de réfléchir sur ses propres opinions et prises de position et de discuter le fonctionnement de la société luxembourgeoise.

Le CNE a également adressé une recommandation au gouvernement concernant la gratuité des tests PCR, parce qu'il estime que l'extension de cette mesure en faveur de la main-d'œuvre majoritairement étrangère pouvait équilibrer, pour le moins que l'on puisse dire, son pouvoir d'achat, en leur épargnant les tarifs élevés des tests.

Le 20 septembre, le CNE a participé activement à l'événement organisé par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant l'accompagnement des élèves nouvellement arrivés au Luxembourg.

Deux jours après, le CNE a été officiellement saisi en vue de soumettre un avis sur le projet de loi portant modification à la loi électorale et malgré un laps de temps très court, il a pu émettre un avis qui est toujours publié sur le site de la Chambre des Députés. La course de ses activités se poursuit avec l'organisation de sa plénière en présentiel, le 1er décembre, en présence de Mme le Ministre Corinne Cahen pour présenter toutes ses activités, projets et discuter les avis que le CNE souhaitait soumettre au gouvernement.

Une forte participation et implication dans la campagne « je peux voter » pour les élections de 2023 constitue l'une des pièces maîtresses de l'action du CNE. Cette cam-

pagne de sensibilisation, initiée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région qui tend à encourager les résidents étrangers luxembourgeois à s'impliquer dans ce processus démocratique de l'exercice politique, est considérée par le CNE comme un pas majeur, un réel coup de « boost » pour les différentes mesures et politiques d'intégration. C'est pourquoi le CNE s'y implique pleinement, d'autant que certains de ses membres ont déjà amorcé une expérience similaire avec les résidents étrangers au Luxembourg.



Plénière en présentiel du 01 décembre 2021

Lors de la plénière du 01 décembre 2021, le CNE a présenté son rapport annuel à Mme le Ministre Corinne Cahen. Le CNE est désormais en mesure de s'imposer comme une réelle force de suggestion pour l'État luxembourgeois et sa politique d'intégration. Le CNE démultiplie ses actions au fil des priorités par son Ministère de tutelle, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région : le CNE participe au GRÉSIL, au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, au Ronnen Desch, au Comité interministériel, aux réunions avec l'ASTI et l'Agence du Bénévolat en particulier (qui avaient pour objectif de régulariser, en quelque sorte, la question du bénévolat et profiter davantage de ce potentiel de bénévoles inactifs par manque de sensibilisation ou encore manque d'informations et de clarté ...).

Le CNE a clos l'année 2021 par l'organisation de sa première conférence de presse, le 17 décembre 2021, qui fut un événement marquant de son histoire. Cette première, lors de laquelle les médias ont pris connaissance de ses activités et travaux, s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication du CNE qui vise le grand public ainsi que les médias, pour se donner plus de visibilité et plus de vigueur à son travail. À l'occa-

DELANO

POLITICS & INSTITUTIONS - INSTITUTIONS

CNE

Foreigners' council pledges better communication

Written by [Coréola Schuer](#)
Published on 17.12.2021



Vice-president Divyane Hugin, president Munir Ramdenovic and integration minister Corinne Cahen (left), pictured at a 2 December 2021 plenary meeting of the CNE. Photo: Conseil national des étrangers

The council (CNE) was founded in 1993 but it has faced repeated criticism of being too detached from the people it represents. Already during a plenary in 2018, it had promised more transparency.

This pledge was repeated during a press conference on 17 December, where the council presented its annual report.

Created with the mission to analyse laws that apply to foreigners, the council published opinions on a plan to lift the residency requirement for foreigners to vote in municipal elections as well as four opinions on a wide-ranging reform of Luxembourg immigration law.

It also spoke out against the government ending its on-demand large-scale testing scheme, saying that many foreigners in Luxembourg used the tests to be able to visit family abroad. Low-income earners, in particular, suffered from having to pay for the tests, it said.

The council works with registered not-for-profits in the country, but said it struggles to connect with the wider public—a problem given that more than 47% of the country's population are non-nationals in addition to 200,000 cross-border workers whom the CNE also aims to give a voice to.

Vice-president Christine Hagon on Friday said that foreigners and cross-border workers should work together more closely but also warned that the council risked becoming an echo chamber if it cannot connect with the people it represents.

President Munir Ramdenovic said the council is pushing for more resources from the integration ministry under Corinne Cahen (DP). More financial and administrative support are needed, Ramdenovic said, also saying that the composition of the CNE should change to give equal weight to EU and third-country nationals and greater representation to cross-border workers.

The last elections for the CNE took place in 2017 but it took the council more than six months to convene its first meeting. As a result of a meeting with Cahen in February 2018, the council created six working groups to tackle priority issues.

By 2020, however, the situation hadn't much improved and former and present members cited unproductive meetings in [interviews with Delano](#).

The CNE now, once again, is aiming to turn a new leaf, hosting a press conference on 17 December and promising more communication in future.

<https://delano.lu/article/foreigners-council-pledges-bet>

sion de la présentation de son rapport annuel lors de cette conférence de presse, le média Delano s'est fait l'écho :

Toujours selon un autre média l'essentiel qui titre « Le Conseil national des étrangers trouve sa place », le CNE tire un bilan positif de son année, et veut désormais continuer à se structurer pour défendre les droits des étrangers du Grand-Duché.

Le succès de l'organisation et de l'opération de communication de cette première conférence de presse du CNE en tant qu'organisme et acteur majeur de la société civile

Le Conseil national des étrangers trouve sa place

LUXEMBOURG - Le CNE tire un bilan positif de son année, et veut désormais continuer à se structurer pour défendre les droits des étrangers du Grand-Duché.



Le CNE dresse un bilan encourageant de son année 2021.
Etr/cne

«On ne fait plus de réunions stériles, on a trouvé un consensus pour aller tous dans le même sens et défendre les intérêts de tous les étrangers», se réjouit Munir Ramdedovic, président depuis le 27 janvier 2021 du Conseil national des étrangers (CNE). Avec une trentaine de nationalités différentes au sein du CNE, parler d'une seule voix n'était pas gagné d'avance. Mais le président estime que le conseil a bien travaillé, cette année, allant vers une meilleure structuration pour mieux se faire entendre. «On a commencé à mieux fonctionner».

Ainsi, le CNE a produit plusieurs avis individuels et collectifs dans le cadre du processus de consultation lancé en vue de la préparation de la loi sur l'intégration. Le CNE a ainsi demandé l'abolition du délai de résidence pour le vote aux communales, par exemple.

<https://www.lesentiel.lu/fr/story/le-conseil-national-des-etrangers-trouve-sa-place-642892673907>

qui s'intéresse aux immigrés de manière générale fut une « première » pour le CNE, en ce 17 décembre 2021 et en présence notoire de la presse luxembourgeoise ainsi que de celle de la Grande région.

Lors de cette conférence, les membres du CNE ont exposé aux journalistes présents



Conférence de presse du CNE, le 17 décembre 2021

l'ensemble de leurs actions. Ils se sont attardés aussi sur les difficultés qui entravent parfois leur travail et empêchent son bon déroulement. L'exposition des avis émis au gouvernement par le CNE était aussi un point phare de cette conférence, ce qui a suscité de nombreuses réactions de la part des journalistes. Ils ont souligné, quant à eux, l'importance d'une pareille conférence, dans la mesure où elle fait connaître le CNE, ses objectifs et tout son travail et sa valeur ajoutée par rapport aux efforts du gouvernement en intégration, auprès du grand public.



Athanasios KARAGEORGIADIS
Rapporteur

Partie II

FUTURS TRAVAUX ET GROUPES DE TRAVAIL DU CNE

- A. LA QUESTION DES RÉFUGIÉS**
- B. DISCRIMINATION AU TRAVAIL**
- C. (CYBER) HARCÈLEMENT AU TRAVAIL ET À L'ÉCOLE**
- D. HOMOLOGATION DES DIPLÔMES**
- E. ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT**
- F. L'IMPLICATION FISCALE ET SOCIALE DU TÉLÉTRAVAIL**

Le CNE, directement engagé et concerné par la campagne en faveur de l'intégration des étrangers au sein de la société civile Luxembourgeoise, s'est donné pour missions futures :

- de la validation de l'ensemble des travaux identifiés et groupes de travail prévus dans le cadre de ce Rapport d'Activités
- et s'engage afin de tout mettre en œuvre à la sensibilisation des étrangers en matière de droits civiques, et notamment en vue de les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

Dans les faits, la généralisation de la participation des étrangers aux élections communales prochaines, implique la préparation des étrangers à la compréhension des enjeux de l'utilisation de leurs droits civiques et électoraux, prévues en 2023.

A ce titre, le CNE est déjà impliqué dans le travail au sein du GRESIL et des décideurs de la classe politique, et par la-même dans leur réflexion portant sur le cadre légal et juridique du renforcement de cette participation nécessaire, démocratique et citoyenne des étrangers, qui gagneront ainsi en légitimité, dans ce processus d'harmonisation sociale et de cohésion nationale.

C Conclusion

Le rôle officiel d'organe consultatif du CNE est amené à évoluer très positivement à moyen et long terme, au vu de l'ensemble des conclusions et des acteurs engagés aux côtés du Gouvernement, sur le chemin des différentes réformes proposées, engagées et devenues nécessaires, à la lecture des divers Avis et expertises, contenus dans ce Rapport d'Activités 2020-2021.

En effet pour la première fois depuis sa création, le CNE a pu élire deux vice-présidents, et même si cela n'a pas duré longtemps cela a ouvert des perspectives de travail et de collaboration entre tous les groupes le constituant. Ainsi la dynamique actuelle lancée par la nouvelle Présidence du CNE invite à la professionnalisation du personnel du CNE, de son système de recrutement par voie d'élection de ses propres bénévoles. La grande responsabilité et la motivation démontrée par chacun de ses membres permettent la production de ses travaux, et stimulent les débats parlementaires. Le CNE est reconnu pour la portée juridique, voire politique, de ses différents travaux ou expertises, enquêtes, consultations ou prises d'initiatives pilotes auprès du monde associatif des communautés étrangères résidant au Luxembourg.

Le CNE a su développer sa notoriété et sa visibilité, ce qui est à mettre en relation avec la question de l'institutionnalisation du CNE devenue une actualité prioritaire : le CNE est devenu un partenaire à part entière consulté par les instances gouvernementales, observateur attentif des débats parlementaires, des commissions interministérielles, en voie de participer aux processus des votes des groupes politiques.

Le degré de participation des étrangers à la vie citoyenne est en hausse constante, conformément à leurs droits civiques. La nécessité d'encadrement du « vivre-ensemble » est entrée dans la conscience de l'opinion publique, au profit de la consolidation de l'unité socio-économique du Luxembourg, face à la croissance des flux d'immigration. Le suivi constant de la situation sur le terrain de la part du CNE montre que sa saisie de plus en plus fréquente émise par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région est devenue un mode de communication et un canal d'information collaboratif indispensable et réciproque. Le CNE demande, afin de maintenir la qualité de l'ensemble de ses activités, davantage de moyens et d'instruments financiers et matériels, la création d'un budget élargi permettant la rémunération de membres faisant office de collaborateurs quasi permanents, l'allocation de bureaux et d'une logistique événementielle et de communication plus étendue.

La valorisation du vivre-ensemble passe par la reconnaissance de l'image de ce pays qui est avant-gardiste et unique au sein de l'Union Européenne, en matière d'intégration des étrangers et pose la problématique récurrente de l'enjeu d'une ad-

aptation constante et nécessaire des mentalités face à une réalité mouvante, dictée par les besoins d'une standardisation de l'utilisation des droits civiques et électoraux, de l'accès au marché de l'emploi, de l'acquisition d'un logement, ainsi que de la simplification du processus de naturalisation, pour tous.

De l'avis des experts et des membres du CNE, la priorité en matière de qualité et d'optimisation de ses activités passe par une réforme de sa structure interne et de son action externe tournée vers la société civile qui devra déboucher sur un renforcement de la consultation de membres élus, d'une part, et la consultation d'experts gouvernementaux ou consultants juridiques et financiers, d'autre part. L'instauration recommandée d'une mixité des compétences est une solution bénéfique pour tous, pour que le CNE puisse continuer sa mission d'institution représentative luxembourgeoise incontournable des intérêts des étrangers, dans le cadre de ses attributions légales et politiques, et sous couvert des Directives de l'UE en matière d'accueil des étrangers. Cette nouvelle coordination et répartition des fonctions de ses membres très motivés, permettrait d'atteindre plus rapidement les objectifs de consensus, soit lors des mises au vote des propositions durant les plénières du CNE, soit lors des phases de préconisations présentées au Gouvernement sous forme d'Avis.

La communication du CNE est devenue plus efficace et organisée, la multiplication des événements publics, soit sous forme de tables rondes, soit sous forme de conférences de presse, prouve l'efficacité de sa stratégie de communication permanente et régulière avec les Communes et les ASBL à travers l'organisation de réunions, conférences, rencontres, participations actives au GRÉSIL et l'organisation de débats publics, ainsi qu'un partenariat actif avec le CEFIS, en vue de profiter des études et analyses existantes. Le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté est à ce titre un modèle d'événement dont la participation reste à renouveler, pour acquisition d'une visibilité grandissante auprès des associations de diasporas.

Le travail d'enquêtes conçues à l'initiative du CNE incite à démultiplier les instruments de sondage afin de recueillir une photographie la plus affinée possible de la propre perception que l'étranger interrogé se fait dans la société luxembourgeoise, soit en tant que migrant amené à s'y installer de façon pérenne, soit en tant que résident cherchant à développer de nouvelles formes de solidarités envers ses semblables.

Le succès grandissant des activités du CNE réside dans sa capacité à unir de manière transversale les acteurs de l'intégration sur des thèmes qui concernent tout le monde au quotidien : logement, emploi, formation professionnelle, scolarisation, droits électoraux, accès à la nationalité luxembourgeoise. Le projet LOKAL est une initiative transgénérationnelle censée recréer du lien social entre ceux qui ne se parlent pas, ou qui n'ont pas les lieux à disposition pour le faire. Aussi, c'est dans ce cadre-là que s'inscrit la coopération stratégique entre le CNE et l'ASTI, centrée sur le projet LOKAL et particulièrement avec l'Agence Interculturelle de l'ASTI asbl, très

active sur le terrain, qui a permis de nombreuses rencontres, visites ou échanges avec les communes ainsi que bon nombre d'autres organismes étatiques.

Le CNE souhaite poursuivre, grâce à son rôle institutionnel d'organe consultatif, la proposition d'actes concrets ouverts à la participation de tous, résidents et non-résidents, nationaux et non nationaux, dans la perspective de la politique d'intégration actuelle. Plus que jamais, le CNE doit pouvoir mobiliser plus de moyens financiers en faveur des communes, des bénévoles, des associations et des acteurs qui préparent le terrain de l'intégration (cours de langues et autres outils linguistiques, formations des bénévoles et coachs linguistiques, établissements de budgets participatifs ciblés à initiatives locales, élargissement et renforcement du congé linguistique).

L'un des objectifs les plus emblématiques du CNE, entre autres, est de renforcer l'implication citoyenne en incitant les étrangers à utiliser leur droit de vote en s'inscrivant sur les listes des scrutins communaux. Le CNE a émis en ce sens un Avis visant à abroger la condition minimale de durée de résidence pour tout étranger résidant au Luxembourg, mais aussi d'élargir le spectre de CAI à tous ceux qui souhaitent s'y inscrire, quels qu'ils soient et implication systématique des communes, grâce aux aides qui en découlent naturellement.

En ce sens, le CNE joue le rôle de garant et de promoteur de la multiculturalité au service du Grand-Duché à travers ses préconisations telles que les formations continues, les stages sur le terrain dans les associations, ou l'incitation à des participations obligatoires à des éléments concrets d'intégration. Le CNE reste ainsi bien déterminé à jouer son rôle de passerelle et d'organe consultatif de référence pour l'intégration des étrangers, sur la base de l'expérience de son organisation et sous couvert de la confiance mutuelle dans laquelle il collabore avec les autorités locales, municipales et ministérielles, dans la confiance qui lui est faite et la transparence, au bénéfice du modèle de cohésion sociale luxembourgeois, pour les années à venir.

L'intégration est un processus au cours duquel une communauté tout entière de migrants et de non migrants contribue à la création d'une société harmonieuse et œuvre pour une forte cohésion sociale. Pour arriver à cet objectif, une politique d'intégration est mise en place, actuellement, par le gouvernement du Luxembourg et grâce à laquelle différents moyens efficaces sont mobilisés.

Dans la perspective d'une réforme progressive des lois actuelles impliquées par la dynamique de cette intégration, il me semble tout à fait nécessaire que le gouvernement luxembourgeois poursuive selon son programme politique annoncé, avec pour objectif l'amélioration permanente de sa politique d'intégration.

L'intégration est l'affaire de tous, entre les résidents et le gouvernement, et se concrétise par une participation croissante des étrangers au développement du Grand-Duché. En effet, il est possible de constater une augmentation de la proportion du nombre de postes clés occupés par les étrangers, aux fonctions de chefs d'en-

treprises ou d'employés, au sein des différentes institutions, qu'elles soient de nature privée ou étatique.

Par ailleurs, le principe établi et en bonne voie de consolidation de l'égalité des chances, qui concerne tous les résidents sans exception, dans le domaine de l'accès au marché de l'emploi du Luxembourg, reste à achever. Les citoyens luxembourgeois, tout comme les résidents sont tous concernés, et doivent participer ensemble, à l'accueil et à l'intégration de ses migrants

Le respect des droits fondamentaux de l'homme doit s'appliquer de manière équitable à tout individu, quelle que soit l'origine géographique de sa naissance, aussi bien issu de l'Union Européenne que d'un pays tiers : celui-ci doit pouvoir bénéficier d'une réelle égalité en matière de traitement administratif afin de rendre plus performantes les conditions qui lui sont imposées, et d'un accompagnement concret au travers des divers modes d'intégration proposés.

Pour conclure, Il est devenu d'une grande importance et priorité que le CNE dispose d'un service composé d'un secrétariat professionnel, d'experts juristes, ainsi que de locaux propres pour ses diverses activités et réunions, l'objectif final étant que le CNE puisse être directement rattaché aux structures de décision de la Chambre des Députés et du Gouvernement.



Munir RAMDEDOVIĆ
Président CNE

ANNEXES - AVIS EMIS PAR LE CNE

- **Proposition au gouvernement concernant la fin des tests covid gratuits pour raisons personnelles 28/04/2021**
- **Avis du CNE en vue d'une nouvelle loi sur l'intégration (28/09/2021)**
- **Avis du CNE quant au projet de loi portant modification à la loi électorale (16/11/2021)**

ANNEXES - AVIS PERSONNELS DES MEMBRES DU CNE CONCERNANT LA REVISION DE LA LOI SUR L'INTÉGRATION EMIS PAR:

- **Monsieur Eduardo Dias**
- **Monsieur Akil Vigani**
- **Madame Christine Hugon**
- **Madame Claire Geier - Courquin**
- **Monsieur Luis Miguel Goncalves Marques De Melo Rebelo**
- **Monsieur Munir Ramdedović**
- **Monsieur Henry Abner Surpless**
- **Monsieur Athanasios Karageorgiadis**
- **Monsieur J.-Christophe Dauphin**
- **Monsieur Mario Lobo**
- **Monsieur William L.Simpson**
- **Madame Zina Menhal**



Proposition au gouvernement
concernant la fin des tests covid
gratuits pour raisons personnelles
28/04/2021



Proposition 01/2021 du Conseil National pour Etrangers au Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg concernant la fin des tests Covid gratuits pour raisons personnelles.

Luxembourg, le 28 avril 2021

Le Conseil National pour Etrangers – CNE est reconnaissant des efforts réalisés par l'Etat luxembourgeois dans la gestion de la crise sanitaire, cependant ;

La situation sanitaire que nous vivons actuellement est une situation sans précédent. Il faut se tourner vers les manuels d'histoire pour trouver un événement similaire avec la grippe dite espagnole qui, il y a à peu près un siècle, a bouleversé le monde pendant plus de deux ans. La grande différence entre les années 1918-20 et les années 2020-21 est l'augmentation de la mobilité des gens.

Si au début du 20^{ème} siècle, les voyages étaient encore le luxe d'un petit groupe de personnes, aujourd'hui, se déplacer à travers l'Europe ou même le monde est une pratique quotidienne. Cette façon de vivre a un impact encore plus visible dans un pays comme le Luxembourg où, au moins, 50% des résidents sont d'ailleurs. Ceci sans mentionner tous ceux ayant obtenu la nationalité luxembourgeoise ou les « faux » frontaliers - ces étrangers qui travaillent au Luxembourg mais sont obligés, par la situation du marché immobilier, à habiter en dehors du pays.

Entre toutes les méconnaissances que nous pouvons encore avoir sur le virus et qui déclenche cette situation d'exception actuelle, la science sera d'accord que les tests sont la meilleure façon de détecter les cas d'infection avant qu'ils ne se transforment en *clusters* de contagion¹.

Comme mentionné plus haut, cette situation d'exception dure déjà depuis plus d'un an. Un grand nombre de résidents luxembourgeois n'a pas pu rendre visite à sa famille depuis un an. Le rapport «travail et cohésion social 2020² », publié par le STATEC, nous rend compte que les résidents étrangers sont davantage exposés au risque de pauvreté. Or, c'est justement ce groupe de la population qui doit aussi se déplacer pour pouvoir rencontrer les siens.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32020L2020>

² <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2020/PDF-Analyses-06-2020.pdf>

Le 26 mars 2021, le gouvernement luxembourgeois annonce la fin des tests PCR gratuits en cas de voyage à l'étranger. Or, avoir un test PCR au virus de la Covid-19 négatif est une condition sine qua non pour traverser pas mal de frontières, même à l'intérieur de l'espace Schengen. Qu'il s'agisse de frontières terrestres, maritimes/fluviales, ou aériennes. Il faut néanmoins « noter que les tests sont encore possibles dans ce cadre pour les déplacements professionnels et les étudiants faisant leurs études à l'étranger. »³

Deux semaines après cette date, le gouvernement a de nouveau changé les règles tout en offrant à ceux rentrant au pays en avion, à savoir seulement à ceux arrivant par l'aéroport du Luxembourg, un test PCR gratuit, sous condition que ce test soit fait directement à l'aéroport⁴, sans obligation de le faire – et ceci sachant qu'il y a des vols qui arrivent alors que le centre de tests à l'aéroport est fermé⁵. Ceux arrivant par des aéroports internationaux desservant aussi le Luxembourg ou par frontière terrestre ne font pas l'objet d'une offre similaire. Il faut noter que cette pratique semble peu en ligne avec la recommandation de la Commission Européenne du 28 octobre 2020 qui prône que « [la] détection précoce grâce au dépistage demeure essentielle. »⁶ Mais il n'est pas du rôle du Conseil National pour Étrangers de se prononcer sur la stratégie de dépistage de la Covid-19.

Vu la réalité exposée ci-dessus, et,

Considérant que, les déplacements à l'étranger ne constituent pas seulement des vacances mais ont aussi la fonction de permettre de rencontrer les siens hors du Luxembourg,

Considérant que, le fait que la population du Luxembourg se compose presque à moitié d'étrangers, du fait des politiques économiques basées sur une forte importation de main d'œuvre étrangère,

Considérant que, un grand nombre de résidents n'a pas pu rendre visite à sa famille depuis plus d'un an,

Considérant que, un grand nombre d'étrangers du Luxembourg est davantage exposé aux risques de pauvreté,

Considérant que, une partie significative d'étrangers utilise pour ses déplacements soit des aéroports autres que celui du Luxembourg soit transite par voie terrestre,

Considérant que, une famille de 4 personnes devant se faire tester avant le départ

³ https://msan.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2021%2B03-mars%2B26-modification-tests-voyages.html

⁴ https://msan.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes_actualites%2Bcommuniques%2B2021%2B04-avril%2B10-tests-airport.html

⁵ <https://www.lux-airport.lu/testing/>

(par obligation) et après le retour (par considération) subi une dépense d'au moins 500€, ce qui peut représenter une augmentation considérable des dépenses en relation avec son déplacement,

Considérant que, il n'est pas possible de distinguer entre un voyage avec le seul objectif de loisir et un voyage de rencontre familiale, car ce sont des voyages d'ordre personnel,

Le Conseil National pour Étrangers, en réunion plénière, du 28 avril 2021,

décide de proposer au Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg de réinstaurer, en se limitant à une quantité spécifique par un système de vouchers nominatifs, la gratuité des tests PCR, ou autre adéquat et accepté par les potentiels pays de destination, pour des voyages autres que pour des raisons professionnelles ou liés à la vie académique.

Cette offre devrait être valable avant le départ, permettant de réduire les coûts liés au voyage, et lors du retour au pays afin de permettre de détecter les cas positifs après l'arrivée aux Luxembourg

Discuté et approuvé par le Conseil National pour étrangers, le Mercredi 28 Avril 2021 :

Soumis par le Président du Conseil National pour Etrangers, Monsieur Ramdedovic Munir, au ministre compétent ;

Signature :



Date :

13c Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
Secretariat_CNE@integration.etat.lu
<http://www.cne-luxembourg.lu>

Avis du CNE en vue d'une nouvelle loi sur l'intégration (28/09/2021)



RÉDACTION DE 4 AVIS PAR LE CNE SUITE À LA DEMANDE DE MADAME LE MINISTRE EN VUE DE LA NOUVELLE LOI SUR L'INTÉGRATION

Introduction générale

Le CNE souhaite remercier le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région d'avoir pris l'initiative de lancer la consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration. Car, en effet, il est essentiel d'avoir ce réflexe d'adapter le cadre législatif à l'évolution des besoins en matière de vivre-ensemble et le changement des flux migratoires.

Le Luxembourg a connu différentes vagues migratoires, la première vague coïncide avec l'arrivée des Italiens¹ dans les années 50 travaillant dans le bassin minier du Luxembourg, les cafés ou les petits commerces. Puis l'arrivée des ouvriers portugais dès le milieu des années 60, qui s'installent au Luxembourg et sont rejoints par leurs familles en vertu d'un accord signé entre les 2 gouvernements. Dans les années 90, les guerres des Balkans, et les guerres civiles dans d'autres régions du monde ont fait venir de nombreux demandeurs d'asile.

La stabilité du cadre politique et social du Luxembourg a incité une force de travail importante à s'établir au pays. Les institutions européennes, le développement du secteur bancaire et tertiaire, l'Université du Luxembourg et les hôpitaux ont eu et ont encore aujourd'hui recours à des collaborateurs intellectuels et des chercheurs non luxembourgeois².

Le Luxembourg se trouve dans une situation tout à fait particulière par rapport aux autres pays européens. Le PIB luxembourgeois figure parmi les plus élevés au monde, et ceci, en partie grâce aux étrangers, car nous savons que la masse salariale du Luxembourg est constituée à plus de 70% par l'apport économique des étrangers, si l'on prend en compte, outre les résidents étrangers au Luxembourg, les frontaliers qui viennent chaque jour travailler au Grand-Duché depuis les pays limitrophes.

De nos jours, près de la moitié des habitants du pays n'ont pas la nationalité luxembourgeoise, et le

CNE distingue 4 catégories juridiques de population :

¹ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2020/PDF-05-2020.pdf>

² <https://cordis.europa.eu/article/id/86508-luxembourg-attracts-researchers/fr>

- les Luxembourgeois (autochtones),
- les résidents européens,
- les résidents issus de pays tiers
- et les frontaliers

Ces catégories relèvent de cadres juridiques et administratifs leur conférant des droits et obligations différents, mais expriment aussi des besoins différents face à la problématique de leur intégration socio-économique. Le CNE souhaite émettre une réflexion générale ayant pour objectif la réduction des inégalités distinguant ces 4 catégories juridiques de population en matière de droits pour préserver les valeurs d’harmonie et de vivre-ensemble au Luxembourg, dont la réalité doit être sans cesse revue, corrigée et améliorée, au nom de l’intérêt collectif général.

Dans ce contexte, les membres du CNE étaient saisis individuellement pour donner leur avis sur l’intégration des étrangers au Luxembourg et ont émis 11 avis remarquables.

SOMMAIRE

Introduction générale	60
Méthodologie de Travail	63
I. Avis sur les programmes d'intégration : identification des besoins et pistes d'amélioration.....	65
Le CAI	65
Le PIA	66
II. Avis sur le fonctionnement, la composition et le rôle des commissions consultatives communales	75
Les CCCIs et leur composition :	75
Les Missions des CCCIs :	77
CONCLUSION :	83
III. Avis sur le bénévolat et le rôle des associations dans le domaine de l'intégration....	84
L'importance du bénévolat pour l'intégration des étrangers.....	84
La nécessité de donner une définition claire et précise au terme « bénévolat »....	84
Pistes de réflexion	85
IV. Avis sur le futur du Conseil national pour étrangers	87
Mission	87
Légitimité	88
Participation	89
Composition	89
Mode électoral	90
Dénomination	90
Structure, statut et service d'appui à plein temps.....	90
Lieu	91
Bureau	91
Plénière	91
Expertise externe	91
Jetons de présence	91
Autonomie	91
Le cadre global	92
Documents consultés :	92
CONCLUSION GÉNÉRALE	93

Méthodologie de Travail

En date du 18 février 2021, le Ministre Madame Corinne Cahen a saisi le CNE par le présent courrier:



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Departement de l'Intégration

Luxembourg, le 18 février 2021

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection en tant que nouveau Président du Conseil national pour étrangers. Je vous souhaite, à vous et aux autres membres du CNE, beaucoup de réussite dans la mise en œuvre des missions du Conseil.

Comme vous le savez, nous avons entamé un important processus de consultation en vue d'une nouvelle loi sur l'intégration. Dans ce cadre, mais également dans un contexte plus large de la mise en œuvre de la politique d'intégration au Luxembourg, je vous invite de me remettre, dans les meilleurs délais, mais avant le mois de septembre 2021, quatre avis sur des thèmes prioritaires :

- Un avis sur les programmes d'intégration : identification des besoins et pistes d'améliorations ;
- Un avis sur le fonctionnement, la composition et le rôle des commissions consultatives communales d'intégration ;
- Un avis sur le bénévolat et le rôle des associations dans le domaine de l'intégration ;
- Un avis sur le futur du Conseil national pour étrangers.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Corinne CAHEN

13c, rue de Billbourg
L-1273 Luxembourg

Tel. (+352) 247-86500 info@mfi.public.lu
Fax (+352) 247-86570 www.mfi.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

La présidence du CNE s'est saisi du dossier immédiatement le 19 février afin de préparer le sujet et de l'insérer à l'ordre du jour de la session plénière du 24 février 2021.

Lors de la plénière du 24 février 2021, il a été décidé de créer différents Groupes de Travail (GT), couvrant chacun des volets demandés par le Ministre. Après consultation des affinités de chacun des membres du CNE, les GT ont été composés. Certains groupes ont fait appel à des experts externes et à des études afin de compléter leur avis. La composition des différents GTs est la suivante :

GT CAI/PAI – Avis sur les programmes d'intégration : identification des besoins et pistes d'amélioration

<u>Membres du groupe</u>	<u>Participants externes:</u>	<u>Date des réunions:</u>
Munir Ramdedovic	Pierre Weiss	- 10 mars 2021
NajlaaMahboubi	Famille)	- 30 mars 2021
Haythem Kamel Badawy	- GesaSchulte(Responsable CAI, Ministère de la Famille)	- 11 avril 2021
Daniel Ceglarski	- Gudrun Ziegler (Formateur de formateurs dans le cadre CAI)	- 9 mai 2021
David Foca	- Khadidja Chaib Draa (formatrice PIA)	- 6 juin 2021
Gracinda De Jesus Simoes		

GT CCCI – avis sur le fonctionnement, la composition et le rôle des commissions consultatives communales d'intégration

<u>Membres du groupe</u>	<u>Participants externes:</u>	<u>Date des réunions:</u>
Christine Hugon	- Sylvain Besch(CEFIS)	- 09 mars 2021
- Betsy Aschman	- Philippe Eschenauer(ASTI)	- 16 mars 2021
- Henry Abner Surpluss	- Guy Reger (Président de la CCCI de la commune de Kayl)	- 30 mars 2021
- AkilVigani		- 20 avril 2021
- Vania Cardoso Martins		-
- Claire Geier Courquin		

GT ASBL/Bénévolat – avis sur le bénévolat et le rôle des associations dans le domaine de l'intégration

<u>Membres du groupe</u>	<u>Participants externes:</u>	<u>Date des réunions:</u>
Mario Lobo	- Agence Du Bénévolat	- 22 mars 2021
- William Lindsay Simpson		
- Jan Lange		
- Zeynep Aslan		

GT CNE – avis sur le futur du Conseil national pour étrangers

<u>Membres du groupe</u>	<u>Participants externes:</u>	<u>Date des réunions:</u>
- Munir Ramdedovic	- Georges Gondon(membre et expert externe de la commission des frontaliers et des migrants)	- 22 mars 2021
- Jean-Christophe Dauphin	- Claude Gengler(membre et expert externe de la commission des frontaliers et des migrants)	
- Eric Sjögren	- Claire Geier Courquin	
- Lise Heinz-Joergensen	- Christine Hugon	
- Berto Reijnders		
- Martine Peters		

I. Avis sur les programmes d'intégration : identification des besoins et pistes d'amélioration

Le cadre législatif appartient au législateur, qui constitue un modèle d'exemplarité unique dans l'Union européenne de par la stabilité de sa politique d'intégration. Mais afin de prévenir toute société parallèle ou d'intégration sélective, sur la base du droit, le CNE propose d'utiliser la diversité multiethnique et associative composant le Luxembourg, de réfléchir à la solution d'une unification juridique et administrative du droit, toutes catégories de populations juridiques confondues, à des fins de lisibilité, de simplification administrative, et d'optimisation de la plus-value économique dégagée par ces dernières, au profit de la cohésion sociale du Grand-Duché.

Actuellement, on retrouve parmi les programmes d'intégration au Luxembourg, le Contrat d'Accueil et l'Intégration des étrangers (CAI) et le Parcours d'Intégration Accompagné (PIA) :

Le CAI

Le CAI est prévu par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg³ et sa mise en œuvre est définie par le Règlement grand-ducal du 2 septembre 2011.

³ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2008/12/16/n5/jo>

C'est un contrat conclu pour une durée maximale de deux ans, par lequel le signataire (candidat) s'engage à :

1. participer à la formation linguistique (atteindre au moins le niveau A.1.1 dans au moins une des 3 langues administratives du Luxembourg, inscription à tarif réduit) ;
2. participer à la formation d'instruction civique (6 heures de cours pour acquérir des connaissances sur les institutions du Luxembourg et les conditions de base du vivre-ensemble au Luxembourg) ;
3. participer à la journée d'orientation (organisée au moins 2 fois par an, le signataire se familiarise avec les instances officielles et les organisations du Luxembourg, dans un cadre convivial).

Le PIA

Le PIA a été élaboré par l'Office luxembourgeois pour l'Accueil et l'Intégration (OLAI) et par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE)⁴. Il est obligatoire pour les DPIs (Demandeurs de Protection Internationale) âgés de 18 à 65 ans et il comprend 3 phases :

- 16 heures (cours de luxembourgeois et introduction à la vie quotidienne) (obligatoire).
- 80 – 120 heures de français ou une formation scolaire (CLIIA+ pour les 18 à 24 ans) (obligatoire)
- séances thématiques pour BPI (Bénéficiaire de Protection Internationale)

Le PIA se base sur le principe qu'une intégration bien préparée repose sur 2 éléments:

- l'apprentissage d'au moins une des langues usuelles du pays;
- la compréhension du fonctionnement de la vie quotidienne au Luxembourg.

En ce qui concerne le CAI, le CNE réfléchit actuellement si le terme 'contrat' est le mieux adapté à ce dispositif, car il a été constaté que ce terme engendre parfois une certaine réticence auprès des étrangers. Il est peut-être utile de changer le terme 'contrat' par 'engagement' ou de songer à une autre dénomination plus attractive.

⁴ <https://integratioun.lu/project/parcours-dintegration-accompagne-pia/>

L'enjeu de l'intégration des étrangers nous incite, suite à l'analyse du panorama des passerelles institutionnelles existantes, à préconiser de nouvelles priorités à mettre en place dans la procédure de celle-ci, ainsi qu'à une meilleure visibilité du CAI qui lie l'étranger aux institutions luxembourgeoises, dans le cadre d'une amélioration du dispositif existant.

Nous estimons que l'enjeu prioritaire consiste à offrir dans un esprit d'égalitarisme juridique un nouveau cadre permettant d'inclure tous les profils de citoyens qui résident au Luxembourg⁵, quel que soit leur degré d'intégration ou d'avancement en matière d'Engagement pour le Vivre-Ensemble (EVE).

Le travail investi dans le cadre du CAI est énorme et remarquable, or le CNE souhaite attirer l'attention sur une des activités obligatoires du CAI, à savoir les 6 heures des cours d'instruction civique.

Selon les informations que possède le CNE, beaucoup d'étrangers ayant signé le CAI souhaitent faire les cours du vivre-ensemble en même temps, dans le cadre du CAI, et qu'ils soient validés automatiquement et reconnus comme accomplis au moment où ils demandent l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Cette proposition sous-entend la mise en place de formations des formateurs et la délivrance d'agréments par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région. Il est vrai que les cours dureront plus longtemps, mais le CNE est persuadé que les signataires étrangers apprécieront cette plus-value.

Par ailleurs, le CNE propose de rajouter des activités optionnelles inexistantes actuellement, permettant au signataire de détenir des points au fur et à mesure du processus d'intégration et au bout d'un certain cumul de points (5 sur 10 par exemple), l'engagement serait considéré comme accompli. Ces activités optionnelles sont proposées dans la perspective d'inciter les signataires à participer activement à la vie sociétale luxembourgeoise, par exemple :

- 1 point par apprentissage d'une langue administrative ou communément parlée au Luxembourg
- 1 point par activité de bénévolat
- 1 point par adhésion et participation active à un club sportif
- 1 point par participation aux actions locales (excursion, compétition, récolte saisonnière, fête culinaire...)
- 1 point par participation aux missions des ASBL
- 1 point par production scientifique ou culturelle, profitable au système universitaire du Luxembourg

⁵ Autochtones et résidents étrangers

D'autre part, il est regrettable de constater que les primo-arrivants sont parfois accueillis relativement froidement au niveau des communes et qu'ils sont délaissés ou livrés à eux même après leur déclaration d'arrivée. De ce fait, et dans une perspective d'amélioration, le CNE propose que les communes organisent des cours d'instruction civique et de formation pour leur personnel qui accueille directement les étrangers, et puis de suivre l'intégration de ces étrangers par des personnes physiques, mais aussi via une plateforme numérique.

Actuellement, il existe une plateforme créée par le gouvernement 'guichet.lu' qui constitue une banque d'informations sur laquelle on retrouve la majorité des indications procédurales. Néanmoins, le CNE souhaite créer une plateforme sur laquelle chaque ressortissant étranger ayant des besoins spécifiques pourrait contacter directement un interlocuteur qui l'accompagne à obtenir ses droits. De même, cette plateforme aurait l'avantage d'intégrer un système de suivi personnalisé et de mettre en relation les différents acteurs d'intégration.

Les informations de cette plateforme numérique seraient clustérisées et orientées selon le public cible, ce qui faciliterait la recherche et l'accès à information, car certes le site du guichet.lu est riche en informations, mais reste d'une certaine manière inaccessible aux personnes ayant des lacunes linguistiques. Pour alléger cette difficulté, des explications graphiques et des systèmes d'assistants interactifs (user friendly) seraient à intégrer dans la plateforme numérique.

En outre, dans une perspective d'adaptation à la dynamique de la société luxembourgeoise, le CNE propose d'ouvrir le CAI aux étudiants et aux chercheurs. En effet, actuellement le CAI ne prévoit pas de signature à cette composante de la population, car au départ ils ne viennent pas au Luxembourg avec la perspective de s'y installer. Néanmoins, ils passent plusieurs années dans la recherche et ils ont l'opportunité d'intégrer la société luxembourgeoise plus tard. Il a été constaté qu'une grande partie de ces chercheurs ou doctorants venant des pays d'Afrique et d'Asie souhaitent rester au Luxembourg. Dans ce contexte, le gouvernement délivre un titre de séjour de 12 mois⁶ pour leur donner la possibilité de trouver un emploi et de s'établir au Grand-Duché. De ce fait, le CNE estime utile de reconnaître le droit aux étudiants et aux chercheurs de signer le CAI.

En ce qui concerne le PIA, le CNE propose qu'il forme un ensemble avec le CAI, ou en d'autres termes que le PIA soit considéré comme une étape préliminaire dédiée aux Demandeurs de Protection Internationale (DPIs) leur permettant d'intégrer par la suite et après avoir suivi une formation adaptée l'engagement d'intégration.

Les DPIs sont confrontés, en même temps, à de nouvelles langues, à une nouvel-

⁶ Période additionnelle accordée aux étudiants pour trouver un travail après obtention de diplôme

le culture, à la cohabitation dans les foyers, et peu de temps après à la découverte du monde de travail, ce qui rend un suivi personnalisé nécessaire pour l'aboutissement de leur intégration.

Pour cerner au mieux leurs intérêts et besoins ainsi que leurs orientations professionnelles, trois bilans sont à dresser par différents services de l'Etat (bilan linguistique, bilan de qualifications professionnelles et bilan social), mais dont la coordination est primordiale pour mobiliser les moyens nécessaires et efficaces à leur conversion rapide en acteurs économiques.

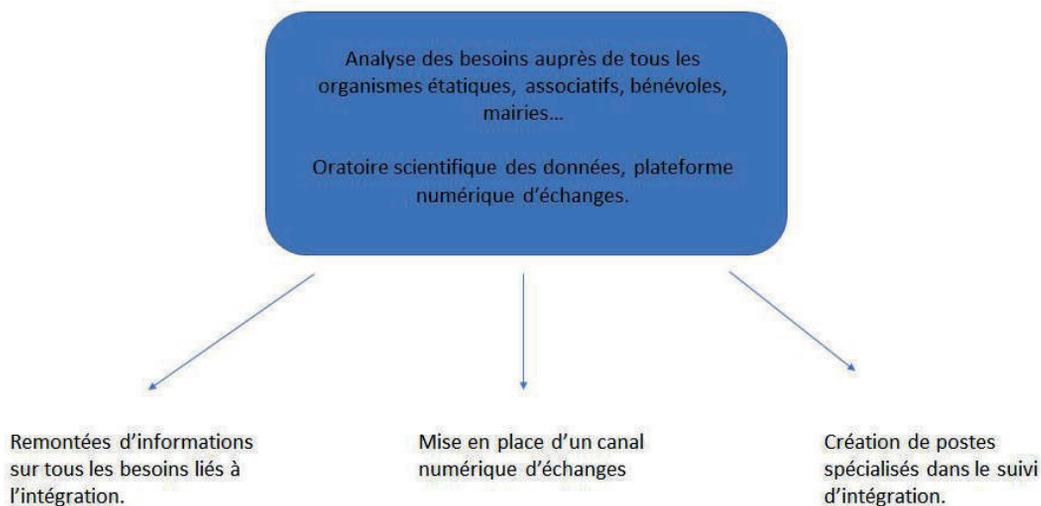
Dans cette optique, la combinaison d'un suivi physique et digital permet d'optimiser la coordination administrative, mais aussi de soutenir l'autonomisation des candidats (compte personnalisé). Aussi, la mise en réseau des différents acteurs de l'intégration permet d'envisager le développement parallèle des compétences professionnelles et transversales, ce qui est essentiel pour le maintien de l'emploi.

En guise de conclusion, de constat et de préconisations, et au-delà de réfléchir à changer la dénomination du CAI, le CNE propose les pistes d'améliorations énoncées ci-dessous :

- Conformément à la définition de l'intégration sociale qui est un processus à double sens et réciproque, l'implication des autochtones dans le CAI ne peut être qu'un catalyseur de la cohésion sociale, car ils sont en partie le pilier autour duquel se construit le processus d'intégration,
- reconnaître le droit aux étudiants et aux chercheurs de signer le CAI, car l'Etat investit dans la formation des étudiants et il serait profitable au pays de garder ces élites,
- ouvrir le CAI aux frontaliers qui contribuent par leurs compétences professionnelles au développement économique du Grand-Duché et par leur diversité culturelle au multiculturalisme de la société. En effet, plus de 200.000 frontaliers rejoignent quotidiennement la population résidente et représentent plus de 45% de la masse salariale, ainsi leur inclusion dans le CAI serait un facteur aidant à l'intégration sociale,
- adapter les programmes du CAI au nouveau public,
- augmenter le nombre d'heures des cours d'instruction civique de 10h à 24h pour inclure les cours de vivre-ensemble dans le CAI, et négocier avec le Ministère de la Justice pour valider ces cours de vivre-ensemble, en remplacement du terme de cours d'instruction civique et mettre en place une validation de ces cours reçus pour chaque candidat lors de leur demande de la nationalité luxembourgeoise dans le cadre d'un engagement réciproque,

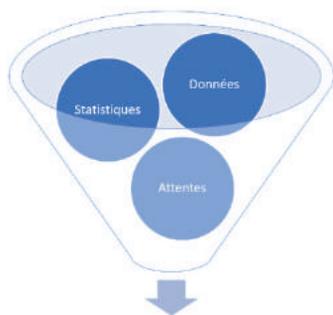
- organiser des cafés des langues dans le cadre du CAI,
- développer des liens sociaux par l'organisation d'événements où les personnes partageant les mêmes loisirs (étrangers/ autochtones) pourront se rencontrer,
- organiser des excursions dans le cadre du CAI pour l'ouverture et la découverte de la société luxembourgeoise (intégration par la culture),
- l'intégration est aussi, pouvoir travailler, rencontrer, nouer des relations. Une intégration réussie ne se limite pas à l'apprentissage des langues, mais maîtriser la langue de son pays d'accueil y contribue beaucoup. Une extension des avantages concernant l'apprentissage des langues dans le cadre du CAI après acquisition de la nationalité luxembourgeoise serait un moyen d'assurer la continuité de l'intégration après la fin du contrat,
- la mise en réseau des personnes ayant suivi le CAI (networking events) peut favoriser l'échange et le rapprochement des différentes composantes de la société,
- l'intégration des autochtones dans le programme d'intégration par la mise en relation des immigrants avec les familles luxembourgeoises à l'instar du programme CALM, comme à la maison <https://www.singafance.com/calm>, et inclure des informations de base sur les thématiques suivantes dans le programme du PIA:
 - Le système scolaire (obtenions des chèques services et l'inscription des enfants à l'école),
 - Le soutien scolaire,
 - Ajouter le volet sport étant donné qu'au départ les DPIs n'ont pas d'autorisation de travail,
 - Informations sur les associations (ASBL actives dans l'intégration des étrangers),
 - Informations pratiques sur guichet.lu,
 - Services d'accompagnement dans les démarches administratives quotidiennes,
 - L'équivalence et la reconnaissance des diplômes,
 - La recherche d'emploi (explications des formulaires envoyés par l'ADEM aux DPIs et de la procédure à suivre),
 - Le marché de l'emploi et les tendances,
 - Le logement,
 - La formation professionnelle.

Fonctionnement de la plateforme du suivi numérique :



- Participant: avec un login personnalisé, il peut analyser sa situation concernant ses papiers, le suivi, les demandes, les services, et communiquer avec son agent personnel de contact.
- Services, droits: tous les services sont regroupés avec différentes sections associatives, étatiques, simples et claires sans surcharge pour faciliter la compréhension.
- Agent: responsable du dossier de la personne qui assure un suivi régulier (à définir mensuel ou autres...), convoque, soutient, propose afin d'obtenir un résultat.
- État: base de données « INTEGRATION » qui est régulièrement mise à jour par le suivi de l'agent et qui permet à l'État de vérifier, constater, programmer les futurs plans d'investissement. Possibilité sur blockchain; sécurité absolue, extension interpays, avant-gardiste.

Procédé



Solutions

Figure 1

Figure 1 : L'analyse de 3 paramètres, à savoir les données, les statistiques ainsi que les attentes des personnes permettent de trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

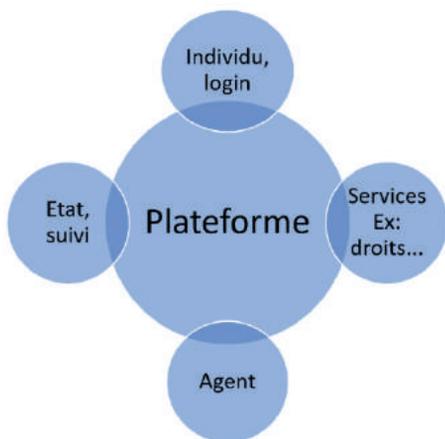


Figure 2

Figure 2 : La mise en place d'une plateforme numérique et centralisée permet un accès à de multiples niveaux correspondant aux différents services.

Exemple : Un individu avec ses identifiants possède un accès réservé de niveau 1 lui permettant de consulter son dossier etc. Mais il ne peut pas accéder qux niveaux réservés aux données générales d'état ou à des statistiques plus confidentielles.

En Pratique pour l'arrivant

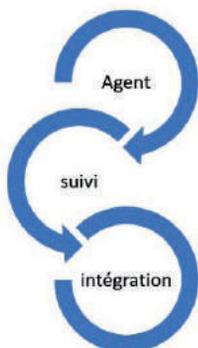


Figure 3

Figure 3 : Le schéma pour l'arrivant est tout simplement l'agent qui le suit afin d'améliorer son intégration.

En pratique pour l'Etat

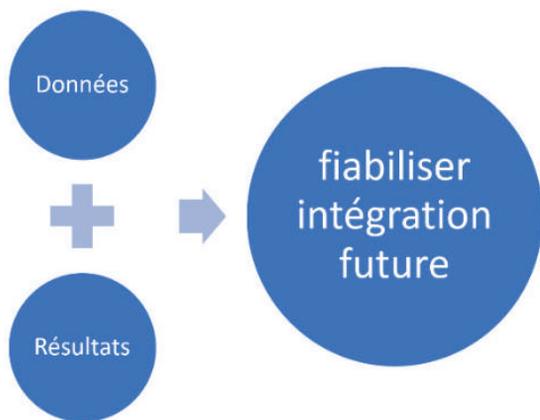


Figure 4

Figure 4 : L'analyse de ces données des arrivants ainsi que des résultats permet d'optimiser les services et de retravailler certaines méthodes de travail afin d'être plus productif, autant pour l'intégration des personnes que pour les services administratifs.

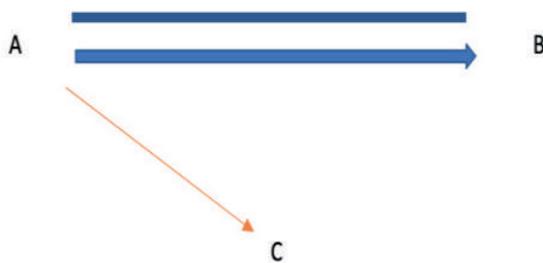


Figure 4

Figure 5 : Une personne A doit obtenir un document dans une administration B pour le redonner dans une autre administration C. La même tâche peut s'exécuter directement auprès de son agent responsable avec une signature électronique permettant un avantage de temps, d'énergie ainsi qu'écologique par la même occasion.

Avantages :

- La prise en charge d'un soutien pour tous services, démarches que l'on propose.
- Accueil personnalisé à savoir suivi avec un agent qui sera présent jusqu'à une intégration définie par la signature d'une convention entre les parties.
- Personne unique, représentant unique, permet d'éviter l'effet ping-pong des services.
- Centralisation de la demande avec effet dispatching pour de meilleurs résultats, gain de temps et d'argent.

Références juridiques prises en compte pour cet avis

Loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

Règlement grand-ducal du 2 septembre 2011

1. fixant les conditions d'application et modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration
2. modifiant le règlement grand-ducal du 15 mai 2001 fixant le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'éducation des adultes organisé par le Service de la Formation des Adultes
3. modifiant le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Éducation des Adultes
4. modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les montants des droits d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par l'Institut national des langues.

Règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 modifiant le règlement grand-ducal du 2 septembre 2011

1. fixant les conditions d'application et modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration
2. modifiant le règlement grand-ducal du 15 mai 2001 fixant le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'éducation des adultes organisé par le Service de la Formation des Adultes
3. modifiant le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Éducation des Adultes
4. modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les montants des droits d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par l'Institut national des langues.

Loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers.

Règlement grand-ducal du 23 novembre 2000 établissant le contrat type du contrat d'auxiliaire temporaire.

Loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'action sociale en faveur des étrangers.

II. Avis sur le fonctionnement, la composition et le rôle des commissions consultatives communales

En préambule, il est à noter, que le CNE a élaboré cet avis sans pour cela disposer des éléments nécessaires pour étayer une analyse, comme des résultats statistiques ou des études réalisées sur le sujet. Ce travail reste un travail bénévole. Il a fallu pratiquer des recherches notamment avec l'aide des experts rencontrés par le CNE lui-même.

Les CCCIs et leur composition :

Il existe une grande différence entre les petites et les grandes CCCIs dont les besoins et les réalités peuvent être très diverses. Les CCI des petites communes, par exemple, peuvent avoir du mal à recruter des étrangers, quand les grandes peuvent se retrouver dans la situation inverse.

Remarques mises en avant par les membres du groupe de travail :

- Les CCCIs devraient être apolitiques, de par le règlement grand-ducal.
- Toutes les communes n'ont pas nécessairement de CCCI.
- Certaines ont tendance à se regrouper entre communes ou à unir la CCCI avec celle de
- l'Égalité des Chances ou d'autres (culture, vie sociale, etc.). Dans le cadre du PCI, des enquêtes ou des sondages⁷ ont été réalisés pour identifier les raisons du désintérêt des étrangers.
- Les CCI des communes qui contactent leurs concitoyens/ habitants en direct ont plus de succès de recrutement.
- Les commissions commencent à se regrouper pour différentes raisons, ce sont souvent les mêmes membres qui constituent les différentes commissions consultatives, car elles sont transversales (Culture, Égalité des Chances, vie sociale...). Les CCCIs doivent avoir un minimum de 6 membres.
- **Les étrangers ne sont pas motivés.** Il manque une communication entre les communes et le CNE, Il manque une collaboration avec un membre du

⁷ <https://www.syvicol.lu/fr/sondage-ateliers-regionaux/sondage-ateliers-regionaux-pres-entation> malgré le besoin manifeste des communes d'être accompagné dans l'intégration et la cohésion sociale, il n'y a rien dans les rapports sur ce sujet. D'ailleurs le dernier Plan National d'Intégration date de 2018

CNE dans les CCCIs principales. Le CNE pourrait jouer un rôle pour inciter les étrangers à participer davantage.

- La CCCI est là pour le vivre-ensemble, pour tous les citoyens. **La présence de membres luxembourgeois n'est pas assez forte, ce qui est regrettable car cela manque au bon fonctionnement des CCCIs.**

Les CCCIs deviendraient alors des « CCCPC : des Commissions Consultatives Communales de Participation Citoyenne ».

Il serait également intéressant d'avoir plus de représentants des CCCIs au CNE et inversement, ainsi qu'un lien avec les associations et le CNE de manière plus formelle.

De plus, les CCCIs semblent plus actives dans le Sud, alors que dans le Nord, la population étrangère commence seulement à augmenter.

Le CNE pourrait se rendre dans les CCCIs ou envoyer un courrier pour présenter le CNE à des groupes de cinq CCCIs, par exemple, afin d'être à l'écoute de leurs demandes et d'envisager ce que le CNE pourrait faire pour elles.

Il reste cependant de nombreuses problématiques :

- La difficulté à **recruter les membres étrangers** dans les CCCIs.
- **L'incompréhension pour les Luxembourgeois de leur intérêt, peut-être du fait du mot même « d'Intégration ».**
- **La question du multilinguisme, de la traduction et de la difficulté de s'exprimer** pour certaines populations non-multilinguistes.
- Un ressenti de **politisation excessive**, dans le recrutement des membres dans certaines communes.
- **Le pouvoir excessif octroyé parfois au Président et/ou au secrétariat**, ce qui peut limiter les débats ou le champ d'action de la CCCI.
- **Les statuts d'effectifs ou de suppléants** paraissent obsolètes ou en tout cas peu efficaces (risque de démotivation des membres qui attendent pour s'investir et non reflet d'une réalité : certains suppléants étant, autant, voire plus actifs ou présents que des effectifs).

Il est alors nécessaire d'identifier pourquoi certains étrangers montrent un désintérêt ainsi que certains Luxembourgeois. **Une étude devrait être réalisée pour mesurer la proportion d'étrangers/Luxembourgeois** dans les CCCIs et **également sur les langues utilisées** et l'éventuelle aide à la traduction. Le **recrutement** doit se faire le plus possible en direct. Les CCCIs pourraient **s'appuyer sur le CNE pour motiver les étrangers à s'impliquer davantage.**

Il serait également préférable de tenir compte des résultats des élections, ainsi que de la composition de la population communale pour la structuration des CC-Cl. Une solution de co-membres plutôt que de suppléant permettrait un travail renforcé et une implication immédiate des candidats dans les différents organes

Les Missions des CC-Cl :

Une première mission serait que les membres des CC-Cl prennent part à l'élection du CNE.

Eviter une compétition éventuelle entre les CC-Cl en encourageant au contraire des actions croisées et en mettant à disposition des moyens (outil digital) afin de créer des réseaux régionaux par exemple.

Etre consultées à chaque fois que cela s'avère utile par le conseil communal et par le collègue échevinal et à chaque fois que les sujets du vivre-ensemble, de l'intégration ainsi que de la participation citoyenne sont abordés dans la commune.

Ne pas imposer la langue luxembourgeoise ni aucune autre afin de rester fidèle à leur mission d'intégration et de ne pas démotiver les non-Luxembourgeois ni les Luxembourgeois et cela en adoptant une charte d'usage des langues ouverte et tolérante mais avec des moyens de traduction adaptés.

Inciter les étrangers à s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales et jouer un réel rôle central de multiplicateur. La faible participation aux élections communales de la part des étrangers reflète un échec relatif de la politique d'intégration par un manque de communication et surtout un manque de sollicitation des CC-Cl, les empêchant de jouer pleinement leur rôle.

Des remarques complémentaires :

Après une réunion avec des experts externes, plusieurs remarques complémentaires sont reprises ci-dessous :

- La **politisation des CC-Cl** malgré leur volonté de rester indépendantes.
- La **dichotomie entre les étrangers et les Luxembourgeois** due à un manque de présence des étrangers dans les autres commissions (sport, culture,....)
- Les commissions communales autre que les CC-Cl dans les communes à scrutin proportionnel en général sont composées au prorata des équilibres politiques au conseil communal sur base des résultats des élections communales, ce qui freine l'entrée des étrangers dans ces commissions.
- L'obligation de consultation de la commission sur certains sujets, faite de

façon trop informelle. Les commissions ne remplissent pas toujours ce rôle et beaucoup dépendent également des responsables communaux.

- Le manque d'une culture de la participation citoyenne et de l'engagement au Grand-Duché.
- Les bourgmestres peuvent jouer un rôle de censeur dans les avancées des CCCIs.
- Les personnes membres des CCCIs comme pour le CNE sont de facto des « bénévoles », une reconnaissance de leur mission est essentielle.
- Motiver des résidents du Luxembourg dans une situation sociale peu favorable, et devant d'abord satisfaire leurs besoins primaires (revenu, logement,...) et devant s'occuper en plus de leurs enfants, à devenir malgré cela membre d'une commission consultative et à participer.
- Par ailleurs, les dynamiques de commissions à commissions sont très différentes et dépendent tant de la composition de leurs membres⁸ que de la manière dont elles sont gérées⁹.
- Il faudrait changer la loi sur le fonctionnement des communes pour inciter l'inscription, en obligeant les **commissions à faire appel à des citoyens qui reflètent la population entière au mieux**, avec une certaine flexibilité, mais avec un caractère obligatoire. Pour que les communes se donnent l'obligation d'intégrer des étrangers **dans toutes les commissions** et non seulement dans les CCCIs ; ainsi que de revenir sur le **droit de vote aux non Luxembourgeois** afin que les gens "intéressés", surtout les étrangers puissent participer.
- Le règlement grand-ducal sur les CCCIs est assez hybride au niveau du rôle et des missions (acteurs de terrain p. ex. organisations d'éléments festifs, avis et propositions, information et communication). Ce qui fait que des membres peuvent se sentir valorisés et utiles en tant que représentants leur communauté, pour l'une ou l'autre des missions.
- **Un objectif chiffré comme par exemple, le doublement du nombre d'inscrits sur les listes communales pourrait inciter les politiques** et à prendre en compte l'avis de ces commissions.
- Définir les moyens et les ressources pour répondre aux missions et mettre en place des formations des membres afin de mieux les accomplir.
- Il est nécessaire que **les étrangers s'engagent plus dans les mouvements politiques**.¹⁰

⁸ Commissions consultatives communales d'intégration - Syvicol

⁹ 35 Communes sur 102 ont rendu un avis sur la réforme de la loi de l'intégration <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/dossiers/faq/avis.html>

¹⁰ <http://www.cefis.lu/resources/RED13.pdf>

Manque de culture de participation citoyenne

A côté du référendum, instrument lourd et très réglementé, la loi communale prévoit dans son article 36 que "...le conseil communal ou le collège des bourgmestres et échevins peuvent inviter les administrés de la commune, en totalité ou en partie, à faire connaître leur opinion au sujet d'un problème communal spécifique." Or, au Luxembourg, nous manquons crucialement d'une vraie culture de la participation citoyenne qui responsabilise les habitants et qui permet de déplacer l'attention de l'individu vers la communauté. Cette culture commence par une politique communale d'information ouverte et complète qui multiplie les canaux pour toucher un maximum d'individus, se poursuit par une disponibilité des responsables communaux à écouter la population, à sonder ses attentes, ses besoins et ses ressentis et culmine dans la mise en place et l'activation de mesures et d'instruments de participation citoyenne comme l'organisation d'ateliers d'avenir, de world cafés ou de forums en ligne, la constitution de conseils citoyens et la mise à disposition de budgets participatifs.

Il est important de se donner les moyens pour que la sensibilité interculturelle soit présente non seulement au sein d'une CCCI mais également au sein des autres commissions communales.

Il est important également de suivre le taux de présence des ressortissants étrangers au sein du conseil communal qui reste assez faible. Une raison parmi d'autres : les taux de remplacement des mandats communaux sont faibles¹¹ donnant souvent priorité aux élus sortants.

La composition des autres commissions communales : 80% étaient de nationalité luxembourgeoise il y a quelques dizaines d'années. Il serait intéressant de refaire une étude afin d'obtenir la composition actuelle des commissions communales.

¹¹ Lors des élections communales de 2017, sur les 3575 candidats, 1520 avaient déjà présenté leurs candidatures en 2011, ce qui donne un taux de non-renouvellement de 43%.

De facto, il y avait 57% de nouveaux candidats comparés aux candidatures de 2017.

Enfin, sur les 1520 personnes candidates aux élections communales de 2017 et de 2011, 757 ont été élues.

Par rapport aux 1119 élus de 2017 (600 selon le scrutin, proportionnel et 519 selon le scrutin majoritaire), ces 757 personnes représentent 68% des mandats communaux;

Il y a donc une certaine reproduction du champ politique.

RED N°22, Les élections communales d'octobre 2017, p135-141

Régionalisation des CCCIs

Aussi, il est envisageable de regrouper davantage les communes travaillant sur des sujets semblables afin de permettre une mutualisation des moyens et une réduction de la compétition. Ainsi vient l'idée d'une régionalisation, car les ressortissants étrangers n'ont pas un espace de vie restreint localement. Il faut alors chercher un meilleur lien entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux, levant ainsi la limite des ressources limitées localement.

Le Syvicol propose de faire des **CCCI régionales**, par exemple : regrouper au Nord les 8 Communes du *Naturpark Our*

Une régionalisation des commissions pourrait être importante et surtout une **formation** pour savoir sur quoi ou comment travailler¹². Certains membres n'osent pas s'exprimer à cause de blocages non explicites.

Les élus sont normalement formés par l'INAP¹³ même si ce n'est pas obligatoire, pourquoi ne pas envisager une action similaire pour les membres des CCCIs de manière adaptée ?

Les CCCIs et le CNE ne doivent pas ressembler à des alibis où des étrangers peuvent se rencontrer en toute visibilité, sans pour cela être entendus¹⁴.

Rôle et fonctionnement

Il serait aussi envisageable de mettre en place des systèmes de groupes de travail dans les commissions pour permettre la participation d'autres citoyens sur des temps très courts et des sujets ciblés.

La mise en place du nouveau pacte du vivre-ensemble motivera davantage les citoyens à s'impliquer.

Les DPIs devraient être invités dans les CCCIs pour qu'ils soient encouragés à s'intégrer.

Les CCCIs pourraient permettre de trouver un protocole de partenariat linguistique, et envisager une solution pour le plurilinguisme^{15 16} :

¹² Quantification des formations prodiguées aux membres des CCCI

¹³ <https://inap.gouvernement.lu/fr.html>

¹⁴ Le terme « d'alibi » utilisé par des représentants patronaux lors des Focus Groupe organisés par le Ministère de la famille en vue de la révision de la loi sur l'Intégration

¹⁵ Résultat des études sur la langue utilisée dans les CCCI

¹⁶ Résultat de cette étude à demander au Ministère

- *Article 14 : La langue usuelle parlée au conseil communal est le luxembourgeois. Les conseillers peuvent s'exprimer également dans l'une des autres langues visées à l'article 3 de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues. Nul ne saurait toutefois demander une interprétation de la langue parlée ou une traduction des documents écrits présentés en une des langues visées par la loi précitée ou en toute autre langue.*

La Suisse suit un modèle de vivre-ensemble linguistique, intégrer ce genre de modèle ici pourrait réduire la discrimination, même si la diversité culturelle ne se réduit pas à une diversité linguistique. Il y a d'autres formes de citoyenneté et de participation que celle électorale. Les étrangers peuvent se voir citoyens, même s'ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales.

La terminologie problème des étrangers dans le règlement grand-ducal , provoque des réactions négatives. Dans l'intitulé de la CCCI on trouve le terme « intégration » alors que la loi de base sur laquelle s'appuie le règlement grand-ducal, parle de « vivre-ensemble » ce qui crée **une incohérence de terminologie**.

«La CCCI conseille et le cas échéant assiste le conseil communal et collège échevinal » : le type de missions précisé dans le règlement grand-ducal portant sur les CCCI peut pousser la CCCI à être un simple groupe d'actions, pour organiser des fêtes par exemple. La **CCCI, outre le rôle de conseil, a aussi un rôle d'interface et de relais de communication entre la commune et les résidents**.

D'après le règlement grand-ducal, un avis doit être obligatoirement demandé sur divers sujets comme la **sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales, l'utilisation des infrastructures et sur les mesures d'intégration**.

L'application du règlement grand-ducal n'est pas toujours suivie. Or quand cela s'avère nécessaire, son avis devrait être plus systématiquement demandé. La question est sans doute aussi celle de la perception de la CCCI par les représentants politiques.

La plupart des commissions autres que la CCCI sont composées par les partis politiques. **Peu d'étrangers sont proposés par les partis politiques dans les autres commissions**.

L'un des problèmes réside aussi parfois dans la visibilité des CCCI : un effort de communication important devrait être réalisé afin d'améliorer cette situation.

Terminologie

Il faut également inciter plus fréquemment les CCCI à publier dans le bulletin communal. La participation politique des étrangers, la création de multiplicateurs a déplacé le rôle des CCCI vers des citoyens, alors que cela devrait être aussi la mission des membres des CCCI.

Il faudra cependant rester en alerte au terme de pacte du vivre-ensemble, la valorisation des membres des CCCIs et mettre en place un plan de sensibilisation pour commencer à se projeter sur l'année 2022.

L'ASTI et le CEFIS, ont mis en place de nouveaux postes de conseillers à l'intégration, créés pour tester le pacte du vivre-ensemble. Le choix du nom, risque de créer une confusion car le vivre-ensemble n'est pas au même niveau que l'intégration, mais le travail sera réalisé dans le cadre des CCCIs. Le terme « intégration », a la particularité d'écartier les autochtones qui ne ressentent pas la nécessité de s'intégrer pour eux-mêmes, puisqu'ils vivent dans leur pays d'origine. Le pacte du vivre-ensemble permettra d'accompagner les communes dans les démarches depuis la signature du pacte jusqu'à la mise en place d'un plan communal « d'intégration ».

Des propositions concrètes :

- Un « **challenge** » **motivant les échanges et le partage** des expériences positives pourrait être une solution à la compétition entre CCCI
- Le GRESIL avec en temps normal 3 sessions annuelles reste trop épisodique et ponctuel, une **CCCI Nationale** pourrait créer un lien permanent et constructif entre les CCCIs. Cela aurait également l'avantage d'aligner une politique nationale à tout le pays et permettre également une **formation des membres des CCCIs**.
- Le CNE pourrait devenir un acteur actif du GRESIL.
- Des **CCCIs régionales** pourraient également jouer un rôle d'intermédiaire.
- Le **lien entre le CNE et cette « CCCI Nationale »** serait plus facilement réalisable pour aligner la politique d'intégration et « confronter » les avis des différentes instances.
- Un système de **parrainage par binôme entre non-Luxembourgeois et Luxembourgeois** pourrait résoudre la question de la langue et du multilinguisme et faciliter les échanges indépendamment des problèmes linguistiques.
- Pour résoudre la problématique du pouvoir du président, **proposer une présidence tournante** avec les membres de la CCCI, cela motiverait la participation de chacun et leur intégration réelle.
- **Inscrire tous les nouveaux arrivants étrangers sur les listes électorales** d'office ou si cela s'avère impossible : inciter et faciliter les démarches dès l'arrivée des étrangers dans une commune.
- **Un rapport de l'action des CCCIs devrait être publié régulièrement avec des appels à projets.**

CONCLUSION :

Les CCCIs ne sont pas les seuls lieux d'intégration, toutes les commissions communales peuvent jouer ce rôle. Mais il faudrait pour cela que les étrangers soient impliqués et invités également dans toutes les autres commissions consultatives. Encourager cela pourrait aussi être un des rôles majeurs des CCCIs.

Le CNE manque de données chiffrées pour élaborer ses réflexions et étayer ses avis, ces données chiffrées devraient être plus largement diffusées par le Département de l'intégration vers le CNE.

En effet, notons que certains éléments ont manqué pour compléter notre avis en particulier des études sur l'intégration et sur les CCCIs ainsi que toutes autres informations de la part du Département de l'intégration qui seraient les bienvenues pour renforcer cet avis.

Il manque une courroie de transmission entre le travail fait par les communes, les CCCIs et le Gouvernement, vers les citoyens et en particulier les étrangers : une CCCI nationale ?

Des signaux très positifs d'une volonté réelle d'intégration sont observables, avec des risques majeurs de ne pas défaire ce qui a déjà été réalisé pour améliorer le vivre-ensemble.

Le terme de « participation », pourrait mieux englober tous les paradigmes de l'intégration, qui n'a pas la même prépondérance pour tous les étrangers (ressortissants UE, pays tiers, BPIs et DPIs, frontaliers...).

La question majeure restera de donner l'envie de participer. Car les personnes, les talents et les bonnes idées sont là.

N'hésitons pas à relayer tout ce travail : à faire un focus sur chaque acteur de la commune ainsi que dans les médias de communication en guise de première solution à court terme.

III. Avis sur le bénévolat et le rôle des associations dans le domaine de l'intégration

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION PAR LE CNE SUR LA PROMOTION DU BÉNÉVOLAT AU LUXEMBOURG

L'importance du bénévolat pour l'intégration des étrangers

Le CNE reconnaît l'importance primordiale du bénévolat au Luxembourg. Les dernières statistiques disponibles du STATEC indiquent que 47% de la population résidente a déjà été impliquée dans une activité bénévole au cours des douze derniers mois¹⁷.

Le CNE souligne le rôle essentiel du bénévolat pour l'intégration des étrangers vivant et travaillant au Grand-Duché.

Le CNE a initié des travaux de recherche et de documentation sur l'implication des étrangers dans le secteur bénévole au Luxembourg. De nombreuses associations ont été contactées (notamment les associations représentant les étrangers au Luxembourg) ainsi que l'Agence du Bénévolat.

La nécessité de donner une définition claire et précise au terme « bénévolat »

Le constat dressé est en accord avec le dernier rapport disponible traitant de « *L'engagement bénévole au Luxembourg* »¹⁸ :

- Il n'existe pas de statut officiel pour les bénévoles au Luxembourg (en dehors de la *soft law* comme la *Charte de l'Association du Bénévolat Luxembourg*) ;
- Il n'y a pas de méthodes probantes de reconnaissance des compétences développées lors des activités bénévoles.

Il est nécessaire de clarifier juridiquement ces deux points. *C'est un préalable nécessaire avant toute autre discussion sur ce sujet.* Tant qu'une réponse juridique

¹⁷ Voir [STATEC, N° 03/2017 « Regards sur la participation socio-culturelle des résidents »](#). Il serait intéressant de connaître la part de la population étrangère dans une future enquête STATEC (PostCOVID).

¹⁸ ["L'engagement bénévole au Luxembourg – Recommandations pour sa promotion et valorisation"](#), Jugendrot/CGJL, 2020, p. 9.

n'est pas trouvée, il sera extrêmement difficile de pouvoir développer plus amplement le bénévolat au Luxembourg et de mettre en œuvre des incitations pertinentes notamment dans le secteur privé (qui est constitué pour une très grande majorité d'étrangers).

Sur ce dernier point, le CNE souligne l'importance de trouver l'outillage juridique adéquat pour conjuguer « bénévolat » et « salariat » notamment en termes de dispositions statutaires et de protection sociale. Ceci permettra par la suite de mettre en place une série de mesures incitatives afin d'impliquer les entreprises privées et le salariat dans le développement du bénévolat au Luxembourg.

Pistes de réflexion

Le CNE souhaite par la présente approfondir deux points :

- **Identifier les points essentiels permettant de mettre en place un encadrement juridique précis concernant le travail bénévole.**

Pour ce faire, le CNE se propose d'organiser avec d'autres partenaires une conférence avec différents avocats, juristes et universitaires sur ce sujet. Ce travail préalable permettra de donner une base solide à une recommandation du CNE.

- **Réfléchir - en termes de politique publique - sur une « toolbox » permettant le développement du bénévolat au sein du secteur privé**

À cet égard, différentes incitations pourraient être discutées avec les acteurs publics et les représentants du secteur privé (à titre d'exemples) :

1. Mettre en place un dispositif dédié pour fournir les bonnes incitations aux acteurs privés pour promouvoir le bénévolat (incitation fiscale, système de points, actions positives) et analyser la réglementation ESG applicable pour intégrer les objectifs « sociaux ». Ainsi, à titre d'exemple concret, créer un système de crédits pour le salariat pour les heures de travail dédiées au bénévolat (droits à pension, heures de travail) ;
2. Passer en revue toutes les différentes options qui peuvent être offertes :
 - soutenir le travail bénévole des employés individuels – s'informer et s'inspirer des pratiques existantes dans la *fonction publique luxembourgeoise et européenne*;
 - soutenir les actions concertées des entreprises ou les actions de volontariat, promouvoir le mentorat, et discuter des possibilités de détachement

3. Amorcer un changement culturel en termes d'organisation et de management – proposer d'insérer dans l'examen annuel des employés une référence précise au service communautaire (dans l'esprit « *give back to the community* »).
4. *Créer des commissions de travail bénévole* dans chaque entreprise employant plus de 50 employés pour mettre en œuvre de telles mesures et réformer le *Conseil Supérieur du Bénévolat*.
5. Saisir les autorités officielles et communales pour attirer leur attention sur le manque de locaux flagrant permettant aux associations de se réunir.

« Mention sur l'obligation des associations à tenir une comptabilité et à s'enregistrer sur le registre des bénéficiaires économiques au même titre que les entreprises créent une confusion et même une porosité difficilement soutenable. Les petites associations ont des contraintes difficilement supportables maintenant en péril leur existence même quand elles ne sont tout simplement pas démotivées avant même de se créer. »

IV. Avis sur le futur du Conseil national pour étrangers

La paix sociale au Luxembourg a incité une force de travail importante à s'établir au pays. Les institutions européennes, le développement du secteur bancaire et tertiaire, l'Université du Luxembourg et les hôpitaux ont fortement recours à des collaborateurs intellectuels et des chercheurs non luxembourgeois.

La situation démographique actuelle au Grand-Duché de Luxembourg, tout comme sa croissance, à la fois économique et démographique est unique en Europe (à l'exception des micro-États) et exige une approche adéquate. Cette approche fait face à des défis majeurs dans une perspective d'intégration d'une partie de plus en plus significative de la population résidente étrangère et d'un nombre croissant de frontaliers, et ceci sur n'importe quelle projection¹⁹.

La solution consistant à faciliter l'accès à la nationalité luxembourgeoise ne viendrait résoudre que le déficit de représentativité politique des résidents étrangers pour le moment, vu que des problèmes réels de participation et d'intégration sociale se manifestent toujours. Ce sont ces étrangers du Luxembourg qu'il faut écouter pour mieux comprendre leurs difficultés et résoudre les problèmes en résultant.

Mission

La principale mission du CNE est la promotion

- de l'intégration
- de la citoyenneté
- du vivre-ensemble

Par **intégration**, le CNE entend un processus à double sens regroupant un ensemble des composantes socio-économiques permettant aux habitants d'exercer leurs droits tant dans la sphère privée de leur famille que dans la sphère publique de leur activité professionnelle.

Par **citoyenneté**, le CNE entend la conscience d'appartenance à une communauté nationale impliquant le respect des droits et obligations indispensables à

¹⁹ STATEC - Projections macroéconomiques et démographiques de long terme : 2017-2060 (<https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/bulletin-Statec/2017/PDF-Bulletin3-2017.pdf>)

l'intérêt général.

Par le **vivre-ensemble**, le CNE entend la préservation d'une société encadrant la potentialité de tensions socio-économiques et/ou culturelles et multiethniques menaçant l'équilibre juridique entre les communautés vivant au Luxembourg.

Le CNE envisage d'être une voix entendue par l'État. La portée de cette voix doit se faire par une intervention directe auprès de ses structures de gouvernance : la Chambre des Députés et le Gouvernement. Le CNE souhaite ainsi être capable de se prononcer à la fois sur les dossiers législatifs en cours à la Chambre des Députés (sous forme d'avis) et sur l'activité gouvernementale (sous forme de propositions), pour tous les sujets qu'il juge opportuns et concernant les étrangers au Luxembourg ou leurs familles. Pour assumer pleinement son rôle, le CNE doit être un organisme indépendant, sans tutelle ministérielle ni parlementaire.

Le CNE doit avoir pour vocation de représenter et de défendre les problématiques et intérêts de tous les résidents ayant ou pas le droit de vote, binationaux ou pas, demandeurs d'asile et réfugiés, ainsi que les frontaliers.

Enfin, le rapport annuel sur l'intégration des étrangers au Luxembourg (art. 18 de la loi du 24 décembre 2008 sur l'accueil et l'intégration des étrangers) devrait se résumer à un rapport annuel sur ses propres activités, ledit rapport annuel d'intégration devant quant à lui faire l'objet d'une coordination au niveau d'un comité interministériel.

Légitimité

Pour renforcer sa position de défenseur et de porte-parole des enjeux des étrangers au Luxembourg, la légitimité du CNE repose sur sa liaison en continu avec son public cible, qui est composé de trois socles solides :

- les mouvements associatifs représentant les étrangers²⁰
- les CCCIs²¹
- des groupes représentatifs des problématiques spécifiques aux étrangers, résidents ou non, présents sur le territoire luxembourgeois et détenteurs (ou non) de plusieurs nationalités, bref représentant le vivre-ensemble (DPI, frontaliers).

²⁰ Sous réserve également d'une réforme plus moderne de la loi sur les ASBL, leur permettant un fonctionnement plus léger et adéquat par rapport aux normes d'aujourd'hui, notamment pour les petites ASBL (plateformes digitales, simplifications juridiques)

²¹ Sous condition d'une réforme drastique de la loi sur les CCCI, assurant son caractère démocratique et également politique, au même rang que toutes les autres commissions consultatives communales

Le CNE ne devrait plus compter des membres nommés directement ou indirectement dans les corps syndicaux, patronaux, de la société civile ou autres.

Remarque :

Cette liaison pourrait se faire par une élection au suffrage universel des étrangers résidents au Luxembourg. Néanmoins, de cette approche, trois grands problèmes émergeraient, à savoir : la création d'une chambre de représentation parallèle pour les étrangers, incompatible en l'état avec la Constitution²², la mise à l'écart de facto de toute forme d'organisations autonomes de la société civile, tels que les mouvements associatifs, réels porte-parole des enjeux des multiples sociétés civiles.

Participation

Résultant du besoin d'une légitimité, un point-charnière est la définition de ceux qui doivent y participer. Le CNE est d'avis que ses membres doivent tous être élus et ressortissants des grands groupes d'étrangers au Luxembourg, renforcés éventuellement par la prévision de contingents spécifiques : les citoyens de l'Union européenne, les ressortissants des pays tiers, les frontaliers²³, les réfugiés et les étrangers ayant acquis la nationalité luxembourgeoise (communément dénommés « binationaux »). Un rééquilibrage des membres s'impose donc.

Malgré le fait qu'ils représentent moins de 20% des étrangers résidant au Luxembourg, le CNE juge que les ressortissants des pays tiers font face à des difficultés accrues face aux citoyens de l'UE. À ceci, il faut rajouter la multiplicité culturelle de ce groupe. Pour cela, le CNE souhaite voir un nombre égal de membres élus pour ces deux contingents, auxquels il faut rajouter des membres suffisants pour que les autres contingents soient pluriels.

Composition

Le CNE propose ainsi sa nouvelle composition comme suit :

UE hors Luxembourg : 5 membres

²² « La Chambre des Députés représente le pays. » – article 50. de la Constitution du Grand-Duché du Luxembourg

²³ Les frontaliers étant élus soit par leurs associations représentatives respectives (Allemagne, Belgique, France), soit par le biais de leurs affiliations éventuelles auprès de leurs chambres professionnelles respectives (si d'application)

Pays tiers : 5

CCCI : 5

Réfugiés : 2

Frontaliers : 3 (un par pays frontalier du Luxembourg)

(NB : étant entendu que les binationaux sont représentés de facto déjà dans les CCCI ou certaines ASBL et/ou groupes ci-dessus)

Le CNE est exclusivement composé de membres effectifs.

Mode électoral

La nature de la mission du CNE exige une capacité permanente d'interventions et de réactions face à un fonctionnement des institutions de l'État qui ne prennent pas congé. Pour faire face à cette situation, l'élection des membres du CNE ne devrait pas se faire dans son ensemble d'un coup, mais de façon décalée. À l'instar d'organes constitués très connus comme le Sénat français ou le Sénat américain, le CNE propose que l'élection des membres issus des deux grands contingents se fasse par moitié en deux mouvements distincts de sorte que les mandats se juxtaposent à la moitié. La durée du mandat est de 4 ans.

Dénomination

Le CNE se pose la question de savoir s'il serait opportun ou non de changer de nom, certaines propositions ayant été avancées, tel Conseil National pour le Vivre-Ensemble (CNVE) ou Chambre Nationale des Etrangers. D'aucuns estiment que le rôle du CNE doit en premier lieu être renforcé dans sa mission (voir Mission) avant de considérer un changement de nom.

Structure, statut et service d'appui à plein temps

La nature non professionnelle des membres du CNE en cas de comparaison avec des organes ayant aussi pour mission de conseiller le fonctionnement de l'État et ses organes – comme le Conseil Économique et Social ou la Chambre de Salariés, par exemple – exige des dispositions particulières. Pour remplir pleinement sa mission et être réactif à l'activité politique, le CNE doit être doté d'un service d'appui à temps plein. Ce service serait chargé entre autres de : réaliser une veille juridique des dépôts de projets de loi à la Chambre de Députés, recueillir des informations publiées par les différents organismes se prononçant sur les étrangers ou leur intégration, recueillir des études statistiques permettant au CNE de se renseigner sur la réalité des étrangers au Luxembourg (notamment auprès du STATEC).

Lieu

Le besoin d'avoir une capacité de fonctionner en continu et parfois, dépendant de délais assez courts imposés par des saisines gouvernementales, impose, au-delà d'un cadre de personnel mis à disposition, l'existence de lieux mis à disposition du CNE. La capacité de travail et de réaction du CNE ne peut pas dépendre du manque d'une structure d'appui conséquente.

Bureau

Le CNE souhaite voir le Bureau institué comme son organe exécutif chargé de la conduite journalière de ses activités. Pour garantir son efficacité, le Bureau devrait compter 2 à 4 membres.

Plénière

La Plénière aura le droit de décision sur toutes les positions prises par le CNE. Elle contrôle le Bureau et les groupes de travail.

Expertise externe

Pour une optimisation de son travail, le CNE devrait pouvoir se doter de groupes de travail éphémères ou s'adjoindre des experts, avec une durée limitée dans le temps en vue de l'exécution de tâches spécifiques mandatées par la Plénière, notamment la rédaction d'avis et de propositions à soumettre par le CNE.

Jetons de présence

Le travail bénévole des membres du CNE doit se voir reconnu par la loi et ceci via la création éventuelle d'un statut de membre du CNE, le cas échéant avec une assimilation la plus proche et pragmatique possible de celui d'un élu local ; la détermination d'une valeur pour le jeton de présence pourrait également refléter l'importance du CNE, et ceci pour les réunions de Plénière, de Bureau et des groupes de travail chargés de la rédaction d'avis et propositions au Gouvernement.

Autonomie

Le CNE doit être autonome dans ses démarches, notamment en ce qui concerne le contact avec des organes d'Etat (ministères, administrations, Chambre des Députés), autres que le Ministère auquel il sera rattaché, et avec des organisations et institutions privées et publiques (syndicats, organisations professionnelles, Syvicol, etc.).

Aussi le CNE souhaite avoir une capacité autonome de publicité de ses avis et propositions. Cette publication autonome sera faite dans des délais considérés comme rai-

sonnables après leur émission, afin de permettre aux destinataires de ses positions, une prise de connaissance de leur contenu avant qu’elles ne deviennent publiques.

La gestion du personnel doit être attachée au fonctionnement du CNE, tout comme les lieux mis à disposition pour son travail, devrait faire l’objet d’une gestion directement associée à son propre Bureau.

Le cadre global

Le CNE souhaite que son existence puisse être établie par une loi dédiée exclusivement à cet effet. Ceci serait en ligne avec les énoncés publics de l’organe chargé de défendre la voix de ceux qui n’en ont pas.

Dans un cadre plus élargi, le CNE considère que s’impose une révision du cadre légal des CCCI, cadre légal qui puisse établir via une participation plus démocratique à cet organe local d’importance majeure, la mise en œuvre du vivre-ensemble envisagée au Luxembourg.

Pour terminer, le CNE souhaite que les besoins et difficultés spécifiques des petites associations d’étrangers au Luxembourg soient pris en compte en créant une plateforme centralisée de publicité d’appels à projet(s) mise en avant par toutes les branches de l’administration publique.

Documents consultés :

- Groupe de travail sur la réflexion sur l’avenir du CNE : Proposition présentée à la réunion plénière du 3 avril 2019
- GT Futur du CNE: Mémo récapitulatif présenté à la réunion plénière du 30 juin 2021
- Avis des membres du CNE dans le cadre de la révision de la loi sur l’intégration
- Avis des institutions dans le cadre de la révision de la loi sur l’intégration
- Claude Gengler, De la nécessité absolue et urgente à réformer le CNE
- Christine Hugon, Recommandation pour le GT Futur du CNE
- Munir Ramdedovic, Avis concernant le nom du CNE
- Berto Reijnders, CNE, quel genre d’avenir ?
- Eric Sjogren : Mission, vision, valeurs du CNE
- GT Programmes d’intégration du CNE : Avis, identification des besoins et pistes d’amélioration
- GT CCCI du CNE : Recommandation quant au fonctionnement, à la composition et aux missions des CCCI
- GT Bénévolat du CNE : Quelques pistes de réflexion sur la promotion du bénévolat au Luxembourg

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le CNE souhaite voir ses propositions prises en compte pour la valorisation de ses Avis au sein du Gouvernement et appliqué dans un cadre exécutif et législatif, faisant l'objet de publications mises à l'ordre des sessions parlementaires.

Les enjeux évolutifs de la problématique de l'intégration impliquent des réformes structurelles internes au sein des institutions élues au suffrage universel qui ne parviennent pas encore à établir un socle commun de l'égalité au bénéfice des diverses communautés de citoyennetés établies au Luxembourg. La différenciation de traitement évoquée dans les Avis précédents impliquerait un système référendaire et la révision générale des différentes strates du système électoral de l'ensemble de la société luxembourgeoise.

Dans un souci d'anticipation et de prévention de tensions sociales potentielles, les Avis préconisent clairement des réformes à intégrer au cadre législatif qui constitue un modèle d'exemplarité unique dans l'Union européenne de par la stabilité de sa politique d'intégration. Cette stabilité ne saurait reposer sur des formes subtiles de discriminations positives, tant pour les migrants, que pour les résidents de pays tiers. La spécificité du Luxembourg est de préserver cette même stabilité en se rapprochant d'un modèle de démocratie directe intégrant sans assimiler : l'uniformisation de son caractère multiethnique est paradoxalement la pierre angulaire, moteur du désir d'intégration, soumise à la condition du respect commun des valeurs du vivre-ensemble.

Les Avis incitent le CNE à réfléchir dorénavant sur la notion d'engagement citoyen, de citoyenneté active et de communauté citoyenne : pour rappel, les missions essentielles restant la création d'une nouvelle devise grand-ducale consensuelle : « intégration, citoyenneté, vivre-ensemble ».

Pour rappel, par intégration, le CNE entend un processus à double sens regroupant un ensemble de composantes socio-économiques permettant aux habitants d'exercer leurs droits tant dans la sphère privée de leur famille que dans la sphère publique de leur activité professionnelle.

Par citoyenneté, le CNE entend la conscience d'appartenance à une communauté nationale impliquant le respect des droits et obligations indispensables à l'intérêt général.

Par le vivre-ensemble, le CNE entend la préservation d'une société encadrant la potentialité de tensions socio-économiques et/ou culturelles et multiethniques menaçant l'équilibre juridique entre les communautés vivant au Luxembourg.

La préservation de l'originalité du modèle d'intégration repose sur une base

socio-économique luxembourgeoise au PIB plus élevé que la moyenne des pays de l'UE : la redistribution de cette richesse économique est une des sources de la stabilité de ce même modèle, mais est-il pourtant durable et juste, satisfaisant et duplicable, compréhensible et accessible, exemplaire et viable ?

Si le Ministère de la Famille et de l'Intégration porte bien ses attributions, alors il s'agit désormais de faire concorder la notion anthropologique de famille luxembourgeoise au plan national avec toutes les populations qui la composent, avant que l'Intégration ne devienne une obligation administrative, dont les lourdeurs risqueraient de devenir contre-productives et rébarbatives aux yeux des nouveaux migrants et étrangers souhaitant s'installer au Luxembourg.

Enfin, d'un point de vue économique, les revers actuels de la finance internationale, et le durcissement général des procédures de contrôles bancaires ne pourront éternellement offrir aux migrants l'ensemble des privilèges offerts par le modèle d'intégration luxembourgeois. Comparé au reste des pays voisins de l'UE, pour que le Luxembourg reste attractif indépendamment du niveau de vie minimal offert, le CNE souhaite s'imposer comme un acteur clé de la réorganisation et de l'autonomisation de la société civile, car sans l'afflux régulier d'étrangers, que restera-t-il du pouvoir de l'économie luxembourgeoise ?

Néanmoins, le soutien à l'intégration active a augmenté significativement au sein de la population native et cette hausse peut s'expliquer par la diversification prononcée de la société luxembourgeoise. Toutefois, de manière surprenante, les Avis mettent également en évidence une augmentation très comparable du soutien à l'intégration des non-natifs.

Ces résultats peuvent s'expliquer par le fait que l'hétérogénéité actuelle de ces sociétés multilingues et multinationales incite tous les résidents à trouver un socle commun, cela entraînant un soutien plus prononcé à l'intégration active et moins d'attrait pour le multiculturalisme, y compris chez les résidents qui ont connu l'immigration.

Par ailleurs, la « non-reconnaissance » des diplômes de certains migrants qualifiés induit un manque de « reconnaissance sociale », entraînant un processus de déqualification sociale, interprété comme un manque de « réciprocité symbolique » de la part de la société d'accueil. Or, comme cela a été précisé, cette réciprocité est reprise autant comme indicateur « politique » dans la loi sur l'accueil et l'intégration des étrangers que comme indicateur « conceptuel » dans la mesure où il s'agit d'une interaction entre des individus et une institution.

Il en va de même du travail. Bien que celui-ci soit constamment retenu comme un indicateur statistique fondamental, il est moins souvent cité ou abordé lors de la démarche qualitative. De fait, le travail procure un revenu et permet d'accéder à différentes « offres » d'intégration : logement, consommation, mobilité, recon-

naissance et statut social.

L'importance accordée à la maîtrise des langues peut être expliquée par les mêmes processus. Alors que la langue est souvent retenue comme indicateur d'intégration, les personnes interrogées (migrants et société d'accueil) insistent toutes sur ce domaine.

La structuration du marché du travail conduit encore une fois à une certaine homogénéité linguistique, empêchant l'usage et l'apprentissage de la langue luxembourgeoise au travail, voire dans les loisirs (restaurant, etc...). Les pratiques et compétences linguistiques sont par contre très différentes entre la première et la seconde génération des migrants.

La nationalité également ne revêt pas l'importance qui lui est accordée par la société d'accueil ou en tant qu'indicateur « politique ». Il s'agit avant tout de considérations pratiques qui motivent les étrangers pour entrer dans un processus de naturalisation ou de double nationalité. Toutefois, la nationalité luxembourgeoise, surtout depuis l'instauration du principe de plurinationalité, donc de reconnaissance de l'identité culturelle de l'autre, et de droits de pleine citoyenneté conférés aux nouveaux Luxembourgeois, constitue un facteur d'intégration très positif parmi d'autres.

D'autres domaines ne sont pas du tout abordés : il en va ainsi de la santé, du logement, mais aussi de la participation politique - contrairement à l'importance marquée de la participation sociale à travers les associations - dont le manque d'« intérêt » peut être analysé, à l'instar de l'acquisition de la nationalité, comme un rattachement fragile à l'identité luxembourgeoise, dont le CNE propose de renforcer les fondements auprès de ces mêmes communautés associatives, dans le cadre d'un discours fédérateur et fondé sur la transmission des valeurs civiques du vivre-ensemble.

Ainsi, la mesure de l'intégration peut se faire de différentes manières : monitoring de l'intégration à l'aide d'indicateurs, compréhension des dynamiques de l'intégration par l'observation ou le recueil d'entretiens qualitatifs. Il devra inclure des indicateurs « policy-driven ». Par ailleurs, si la politique et les mesures d'intégration changent dans un futur proche, les indicateurs « policy-driven » devront également être modifiés.

Le CNE est donc, à l'image de son travail fourni jusqu'à aujourd'hui, une des clés de voûte de la stratégie demeurant à établir officiellement pour évaluer les effets concrets des protocoles d'intégration préconisés par les Avis précédents.

Approuvé par le Conseil National pour Étrangers, lors de la plénière du 15 septembre 2021.

Soumis par le Président du Conseil National pour Étrangers, Monsieur Ramdovic Munir, au ministre compétent.

Signature : 

Date : 28.09.2021

Avis du CNE quant au projet de loi portant modification à la loi électorale (16/11/2021)

Avis du CNE quant au projet de loi portant modification à la loi électorale

Introduction :

Le taux de ressortissants étrangers parmi la population luxembourgeoise est en constante croissance, depuis plus de 50 ans (18.4% en 1970 à 47.2% en 2021)¹.

Malgré cette augmentation, le taux de participation des étrangers à la vie politique du pays reste très faible, et ce malgré les efforts déployés et les différents aménagements mis en place par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Le poids électoral reflète, très clairement, une nette disproportion entre l'électorat luxembourgeois et étranger. En effet, le rapport entre l'électorat étranger et l'électorat total était de 12%, pour les élections communales de 2017. Ce pourcentage est faible, surtout si on le compare au pourcentage de ressortissants étrangers parmi la population luxembourgeoise.

Ce faible pourcentage peut être lié, entre autres, au faible intérêt des ressortissants étrangers à s'inscrire sur les listes électorales communales ainsi qu'à la condition restrictive de durée de résidence. En effet, pour avoir la possibilité de s'inscrire sur ces listes, les ressortissants étrangers doivent :

1. Être âgés de plus de 18 ans
2. Résider au Luxembourg depuis au moins 5 années.

En 2017, le taux d'inscription des ressortissants étrangers sur les listes électorales était de 22.8 %, taux qui est en croissance, depuis une série de réformes législatives allant de 1995 à 2018.

Il est important de noter que le Référendum constitutionnel luxembourgeois de 2015 comptait 3 propositions parmi lesquelles figurait la suivante :

«Approuvez-vous l'idée que les résidents non luxembourgeois aient le droit de s'inscrire de manière facultative sur les listes électorales en vue de participer comme électeurs aux élections pour la Chambre des Députés, à la double condition particulière d'avoir résidé pendant au moins dix ans au Luxembourg et d'avoir préalablement participé aux élections communales ou européennes au Luxem-

¹ STATEC, la démographie luxembourgeoise en chiffres, édition 2011, p. 15.

bourg ? »

Question à laquelle le rejet était majoritaire et catégorique à hauteur de 78.02 %. Le Conseil National pour Etrangers (CNE) regrette que les ressortissants étrangers n'aient pas eu la possibilité de participer à ce référendum qui les concernait directement.

Afin de permettre une meilleure participation des ressortissants étrangers de la population, le gouvernement a étudié la possibilité de réformer la loi électorale, et propose 2 points :

1. La suppression pure et simple de la clause exigeant une durée de 5 ans de résidence, pour tout étranger, sur le territoire luxembourgeois.
2. La prolongation des délais d'inscription par les ressortissants étrangers sur les listes électorales.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Monsieur Munir Ramdedovic
Président
Conseil National pour étrangers
L-2919 Luxembourg

Dossier suivi par :
Jacques Brosius
Tél : 247 85767
Email :
Jacques.Brosius@integration.etat.lu

Luxembourg, le 22 septembre 2021

Ref : 2021/5333

Concerne : avis concernant le projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, projet de loi N 7877

Monsieur le Président,

Afin de faciliter l'accès au vote aux ressortissants étrangers dans notre pays et en vue de renforcer la participation citoyenne en politique, j'ai présenté, ensemble avec la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, et la ministre de la Justice, Sam Tanson, des changements en vue des élections communales en 2023, en date du 2 septembre 2021.

Dans ce cadre je vous invite de me remettre, dans les meilleurs délais, mais avant le 15 novembre 2021, l'avis du CNE quant au projet de loi portant modification à la loi électorale.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration


Corinne Cahen

Ministère de la Famille,
de l'intégration
et à la Grande Région

Entrée le 24 SEP. 2021

No 2021/5382/CNE

13c, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86500
Fax (+352) 247-86570

info@mfi.public.lu
www.mfi.public.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

I- Abolition de la clause de résidence

La clause de résidence stipule que le ressortissant étranger doit séjourner pendant une durée de 5 années, dont la dernière soit ininterrompue, au Luxembourg. La suppression de cette clause favoriserait un accès plus simple aux élections communales, ainsi qu'un bon déroulement de la vie politique en général.

Il faudrait rappeler, dans ce cadre, que 33% (75.226) des ressortissants étrangers n'ont pas pu s'inscrire en 2017 sur les listes électorales à défaut d'une résidence suffisamment longue sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg².

De plus, avec l'abolition de la clause de résidence, le Grand-Duché de Luxembourg abandonnerait l'usage de la dérogation utilisée sur base de la directive 94/80/CE du Conseil du 19 décembre 1994 fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalité. Cette dérogation permet aux Etats membres dont la proportion de citoyens de l'Union qui y résident sans en avoir la nationalité et qui ont l'âge de voter dépasse 20% de l'ensemble des citoyens de l'Union en âge de voter et qui y résident, de réserver le droit de vote et d'éligibilité aux électeurs et éligibles qui résident dans cet Etat membre pendant une période minimale qui ne peut pas dépasser la durée égale à un mandat du conseil municipal.³

Cette dérogation a toujours été perçue comme une discrimination voire une atteinte à la démocratie dans la mesure où elle freine l'égalité de traitement des européens qui résulte du principe de libre circulation des citoyens de l'Union Européenne.

Ceci mettrait également fin à l'usage problématique de cette dérogation et favoriserait en conséquence un alignement plus strict dans l'application des directives européennes aux pratiques des autres Etats européens.

Il s'agit actuellement de l'unique pays de l'Union Européenne à encore profiter de cette dérogation⁴, ce qui paraît contradictoire compte tenu des efforts louables du gouvernement en vue de fluidifier le processus d'intégration, surtout si on sait

² Projet de loi portant modification de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 – Paragraphe I « Abolition de la clause de résidence », p.3

³ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'octroi d'une dérogation en vertu de l'article 19, paragraphe 1, du traité CE, présenté conformément à l'article 12, paragraphe 4, de la directive 94/80/CE fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales – Paragraphe 3 « Dérogations accordées en vertu de l'article 12 de la directive » p.3

⁴ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur l'octroi d'une dérogation en vertu de l'article 19, paragraphe 1, du traité CE, présenté conformément à l'article 12, paragraphe 4, de la directive 94/80/CE fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales – Paragraphe 4 « Dérogation appliquée » p.3-4

que le Grand-Duché de Luxembourg est le pays européen qui possède la part de ressortissants étrangers la plus importante parmi les pays de l'Union Européenne. En effet, nos voisins français et belge permettent depuis des années aux ressortissants de l'Union de s'inscrire sur les listes électorales et de participer aux élections communales et européennes. C'est un changement réel, profond et majeur qui va dans le sens de la démocratie afin de permettre aux ressortissants étrangers d'être entendus et représentés.

II- Prolongation du délai d'inscription des ressortissants non-luxembourgeois sur les listes électorales

Les Luxembourgeois sont inscrits d'office sur les listes électorales, mais ce n'est pas le cas des ressortissants étrangers qui sont tenus d'effectuer une démarche pour s'inscrire.

A l'heure actuelle, la loi électorale fixe le dernier jour pour l'inscription sur les listes électorales au 87e jour avant les élections. Au même moment, les listes électorales sont arrêtées provisoirement.

De fait, cette durée de 87 jours bloque souvent certains ressortissants étrangers qui pensent avoir encore le temps de s'inscrire, ou qui n'ont même pas encore pris connaissance d'un scrutin à venir.

La volonté du gouvernement de réduire cette durée de 87 jours à 55 jours permettrait à de nombreux ressortissants étrangers ayant la volonté de participer activement à la vie politique du Grand-Duché de le faire dans un cadre moins restrictif.

Le CNE propose au Gouvernement de mettre en place des formations pour les employés communaux qui sont en contact direct avec les ressortissants étrangers nouveaux arrivants, afin de leur proposer de les inscrire sur les listes électorales.

Les employés communaux pourraient ainsi, de manière pro-active, contacter les ressortissants étrangers afin de leur proposer d'effectuer leur inscription sur les listes électorales s'ils sont intéressés.

Le fait d'offrir l'opportunité aux ressortissants étrangers arrivants de s'inscrire immédiatement sur les listes électorales lors de leur enregistrement à la commune pourrait garantir un meilleur taux d'inscription et par la même occasion, une augmentation des participations aux élections locales.

Cela permettrait également, au niveau communal, qui n'est pas sans importance, dans la vie politique et dans le processus d'intégration, d'accélérer voire de mettre en œuvre une politique d'intégration fondée sur des valeurs purement citoyennes.

Conclusion :

Les changements proposés par cette réforme de la loi électorale représentent une percée, une avancée stratégique au niveau de la question de l'intégration, de plus en plus sujette à controverse. Ils vont dans le sens d'une extension du droit de vote, essence même de l'éthique citoyenne.

Il sera sans doute nécessaire de susciter l'intérêt des ressortissants étrangers concernant leur intégration dès leur arrivée sur le territoire. Les bureaux communaux de la population pourront alors informer les ressortissants étrangers arrivants de leurs droits et de leurs devoirs. Il serait également utile de prévoir une session d'information-sensibilisation quelques mois après leur arrivée.

Une intégration réussie repose essentiellement sur 4 acteurs principaux :

- L'Etat, qui met en place toutes les procédures légales nécessaires pour favoriser une intégration plus rapide.
- Les communes qui doivent appliquer ces procédures.
- Les ressortissants étrangers souhaitant s'intégrer, encouragés et bien encadrés par les autorités locales à savoir les communes.
- La population autochtone et les ressortissants étrangers résidant déjà au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Luxembourg est un pays où l'intégration demeure, malgré les efforts déployés, laborieuse, et ces changements vont faciliter davantage et accroître ce processus.

Le Luxembourg constitue également une destination de prédilection pour les intellectuels grâce au développement de nouvelles technologies qui nécessitent un savoir-faire particulier que le Luxembourg ne possède pas et qu'il faudra apporter dans le futur. Le développement de l'Université est un élément clé de l'acquisition des nouveaux savoir-faire au bénéfice du marché économique et social du Luxembourg en constante progression vers les nouvelles technologies et les défis pour attirer les grandes sociétés.

Le Conseil national pour Etrangers tient à exprimer sa gratitude à l'égard du gouvernement pour l'avoir saisi et avoir sollicité son avis. Il voit dans cette coopération une sorte de tandem, de passerelle, à la fois légale et pratique entre l'Etat et la société civile, notamment ceux qui œuvrent en faveur de l'amélioration de l'intégration des étrangers.

Le CNE tient également à souligner et à saluer l'effort considérable déployé par le gouvernement dans le but de faciliter l'accès à la vie politique du Grand-Duché aux étrangers.

Approuvé par le Conseil National pour étrangers, le jeudi 11 novembre 2021 :

Soumis par le Président du Conseil National pour Etrangers, Monsieur Ramdevic Munir, au ministre compétent ;

Signature :



Date : 12 novembre 2021

Annexe 1

Avis de Monsieur
EDUARDO DIAS

Avis concernant la demande de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, formulée par lettre du 26 octobre 2020 dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration.

L'intégration et un nouveau Conseil pour l'intégration

Avant d'exposer quelques idées, Il faut dire quelques mots à titre d'introduction

- Le Luxembourg a été et est encore une terre d'immigration et d'accueil pour des centaines de milliers d'immigrés de plusieurs origines et nationalités et l'histoire de ces migrants est très majoritairement une réussite;
- Le Luxembourg est une terre de travail pour d'autres centaines de milliers de frontaliers qui rencontre dans le Luxembourg une amélioration de sa qualité de vie ;
- Le Luxembourg a été et est encore un exemple très positif pour l'accueil de milliers de refugies et de demandeurs d'asyle
- Au niveau international le Luxembourg a toujours défendu une politique généreuse d'accueil des refugies ;

Mais nous ne sommes pas parfaits et, maintenant le nombre très important d'immigrés et le repli sur soi depuis quelques années, en particulier depuis le referendum sur le droit de vote ;

Il est important de développer une société d'ouverture vers l'autre, du sourire, de la confiance, du moien et du *villmols merci*, sans tabous et qui donne des réponses aux questions que nous avons tous à affronter : Des questions liées à l'école, au logement aux droits et devoirs qui doivent être les mêmes pour tous, des politiques vers une intégration plus active.

QUELQUES REMARQUES PREALABLES

Il est pour moi important de dire quelques mots sur le fonctionnement du CNE, avant CNI et qui, au fil du temps, a perdu de son importance.

Il y a eu toujours un discours sur l'intégration, sur l'importance, surtout l'apport de l'immigration, mais les actes n'ont pas suivi.

J'ai fait partie de cet organe depuis presque 30 ans et toujours le même manque de moyens en personnel, financiers et une structure inadaptée.

Faire des élections ou une sorte d'élections pour un organe qui est consultatif, qui n'est pas consulté et que ses prises de positions n'ont pas été prises en compte.

Heureusement, que la bonne santé économique du Luxembourg a permis que le pays se développe sans problèmes majeurs.

La Loi de 2008 n'a pas contribué pour l'amélioration de la situation.

Si l'idée d'avoir un Président « étranger » pouvait être une bonne idée elle s'est révélée immédiatement une source de conflits majeur qui a paralysée le CNE

Les conditions, les devoirs et les droits du CNE n'ont pas été respectés par le Ministère en ce qui concerne :

- Les horaires de fonctionnement nocturne – à 18h30; n'est pas usuelle dans aucun autre organe de consultation similaire
- Les montants des jetons de présences ;
- Pas de fonctionnaires pour élaborer les avis ;
- Le Ministère et le gouvernement qui n'ont pas consulté le CNE ;
- Rien n'a été faite pour assurer que « *Les membres du conseil sont libérés de leur travail pour participer aux réunions du conseil avec compensation d'une éventuelle perte de salaire à fixer par le Gouvernement en conseil.* » ;
- Et l'essence même du Conseil qui n'est pas respecté « *Le mandat individuel d'un représentant des étrangers prend fin hormis le cas de décès ou de démission, dès qu'il acquiert la nationalité luxembourgeoise.* » ;
- Or, au Luxembourg, comme partout, il n'y a pas de double nationaux. Ils peuvent avoir une autre nationalité (même 3 ou 4) qui n'est pas invocable au Luxembourg, du moment qu'ils disposent la nationalité luxembourgeoise ;

Intégration ? Que faut-il entendre par ce mot ?

Il faudra tout faire pour éviter le modèle de l'intégration/assimilation à la française qui donne et a donné de très mauvais résultats et qui a conduit la population à se concentrer dans des quartiers séparés par des nationalités ou cultures d'origines. Il suffit de faire une visite autour de Thionville....

Tout ce que le modèle français voulait éviter a été ce qu'il a produit !

Il nous faut une intégration pour **vivre mieux ensemble**.

L'intégration est un processus complexe. Il faut tout faire pour éviter l'insertion et l'assimilation.

Il nous reste la vraie intégration et tout faire pour la réaliser.

Il faut inculquer dans la société qui accueille et de ceux qui rejoignent le pays, un esprit d'ouverture, de respect d'autrui et au minimum de tolérance. Même si la tolérance, n'est pas la solution. Il faut consacrer le respect, le respect de la différence et puis il faut s'approcher dans les coutumes, les langues, la cuisine, les fêtes. Combien d'étrangers connaissent la « *bouneschlupp* », même seulement le nom et le « *judd mat gardebonnen* » ?

C'est dans le cadre de l'ouverture et du respect fait d'actions concrètes que nous pouvons construire un VIVRE MIEUX ENSEMBLE

L'intégration est et sera complexe. Ce VIVRE MIEUX ENSEMBLE doit comporter de meilleures conditions de vie et de travail pour tous. Meilleurs logements, meilleures opportunités à l'école. Droits, obligations et devoirs égaux pour tous.

Ceci doit se faire dans un cadre de liberté, de responsabilité et du respect d'autrui.

Ce cadre doit avoir des règles précises. Chaque citoyen, lorsqu'il s'inscrit pour la première fois dans une commune, doit recevoir une charte avec les droits et devoirs fondamentaux.

Ce cadre est délimité par l'article 454 du Code Pénal

« (L. 3 juin 2016) (L. du 20 juillet 2018) Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur couleur de peau, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur changement de sexe, de leur identité de genre, de leur situation de famille, de leur âge, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques ou philosophiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

Les actions pour une intégration réussie

L'intégration exige de chacun une attitude d'ouverture, de dialogue et de respect. Les mêmes devoirs et obligations étant exigés de tous et de chacun, les mêmes droits doivent être octroyés à tous.

On ne peut pas, mieux on ne doit pas faire des référendums pour octroyer ou limiter des droits. Le référendum de 2015 a été une erreur politique majeure.

La bi-nationalité n'est pas inscrite dans la loi luxembourgeoise. Le changement qui est intervenu dans la loi est uniquement pour dire que si la personne à une autre nationalité, la loi n'impose pas la renonciation à la nationalité d'origine comme cela existait auparavant.

Mais, très important, sur le territoire du Luxembourg, un luxembourgeois ne peut pas invoquer une autre nationalité.

Ceci est très important pour clarifier l'entité de chacun.

Il faut organiser des fêtes culturelles variées et différentes. Des fêtes culinaires, Des fêtes des livres et des écrivains...

En effet, on peut bien aimer « treippen » et aimer également les pizzas et le bacalhau et le couscous.

Le fait de ne pas aimer la bouillabaisse ne doit pas m'empêcher d'aimer les huitres. Des fêtes du village, du quartier...ce qui implique une participation des communes et des CCI

LE NOUVEAU CNE : CNI-Conseil National pour l'Intégration

Ce doit être un organe avec des compétences et missions précises

Il doit correspondre mutatis, mutandis, au CES- Comité économique et Social

Le gouvernement doit être obligé de demander un avis au CNE– qui doit devenir CNI-Conseil National pour l'Intégration – sur tous les sujets qui touchent les immigrants résidents et/ou les frontaliers ;

Les avis du CNE doivent être pris en compte par la Chambre des députés ;

Le CNE doit disposer d'installations appropriées avec un secrétariat et du personnel adéquat ;

Les réunions doivent se réaliser pendant les heures de travail, avec des dispenses de travail, régularisées par le Ministère de la Famille ;

Les jetons de présence des membres du CNE doivent correspondre à ceux qui sont octroyés dans d'autres organes, tels que le CES, CSL ...etc,

Les membres du CNE doivent être dispensés de leur travail et la procédure doit être de la responsabilité du Ministère ;

Le CNE devrait aussi pouvoir bénéficier d'un service de traduction et d'interprétariat (français et anglais, minimum).

Il faut que le gouvernement se donne les moyens de réaliser une politique d'intégration qui est bien plus nécessaire pour l'avenir du pays que les « cadeaux » accordés aux GAFA ;

Approuver une nouvelle loi ne sert à rien s'il n'y a pas les moyens qui vont assurer son application

L'élection des membres semble difficile, même impossible, à moins d'organiser

une vraie élection par tous les non-luxembourgeois (risque d'une participation ridicule).

Le gouvernement doit décider et choisir et assumer la responsabilité de tenir compte de la diversité

Quels sont les organisations ou membres individuels qui doivent figurer dans de CNE pendant 5 ans

Le CNE doit être constitué par des personnes choisies ou mandatées par des organismes et institutions qui représentent ou qui étudient les préoccupations et les problèmes des étrangers dans tous les domaines;

L'élection des membres du CNI est difficile voire impossible, à moins d'organiser une vraie élection par tous les non-luxembourgeois (risque d'une participation ridicule,) sauf si le Ministère fait une campagne massive et participation massive des associations d'étrangers ;

En tout cas, ce n'est pas normal de réaliser des élections pour un organe consultatif !?

Le gouvernement doit montrer la volonté politique claire à travers l'attribution de ressources appropriées pour l'intégration des étrangers, notamment plus de ressources financières et humaines, primordiales pour la concrétisation de l'application de la loi ;

Une augmentation des moyens humains et financiers pour assurer une participation du plus grand nombre d'étrangers dans la vie civique, sociale et politique du pays, notamment à l'élection du CNE, les élections communales, etc.

Parmi la liste des organismes contactés par le Ministère de la Famille pour organiser cette consultation, il manque des associations qui représentent des étrangers (exemple : Maison des Associations, CCPL, Sesopi, etc.) ou des organismes tels que l'UEL et la CGFP-Confédération Générale de la Fonction Publique, Chambre du Commerce;

Mais ces associations et organismes, plus les CCI, doivent être la base sur laquelle doivent reposer le choix des futurs membres du CNI

Cette politique d'intégration doit se construire par des actes concrets et ouverts à la participation de tous, résidents et non-résidents, nationaux et non-nationaux

Nous savons que la matière est complexe et compliquée. Mais nous devons avoir toujours l'idée que l'objectif est **vivre mieux ensemble**.

Luxembourg, le 30 novembre 2020

Annexe 2

Avis de Monsieur **AKIL VIGANI**



Ministère de la Famille,
de l'intégration
et à la Grande Région

Entrée le 26 NOV. 2020

No ..2020 /6261

Ministère de la Famille, de l'intégration et
à la Grande Région
A l'attention de Madame Corinne CAHEN
13C, Rue de Bitbourg
1273 Luxembourg

Ref. : 2020/5519

Luxembourg, le 25 novembre 2020.

Chere Madame la Ministre,

Je viens par la presente donner suite a votre pli du 26 octobre 2020.

Je voudrais prioritairement vous remercier pour m'avoir permis de m'exprimer dans le cadre de la revision de la loi sur l'integration.

En effet, en tant que membre effectif du CNE depuis deux mandats et en tant que refugie ayant eu un parcours de plus de 6 annees aux fins de regulariser ma situation a Luxembourg, la loi sur l'integration tout comme cette notion sont empreintes pour moi.

Le Luxembourg voit sa population augmenter chaque annee de far;on tres significative du fait d'une conjoncture economique en croissance, favorable a un solde migratoire positif.

De ce fait, l'integration de ces nouveaux arrivants est un enjeu majeur pour le grand-Duche. Ces nombreux immigrants issus des autres pays europeens, ou d'autres continents, doivent pouvoir s'integrer facilement, rapidement et participer concretement au developpement du pays.

S'interroger sur l'integration me et nous (CNE) preoccupe depuis toujours. J'entends par integration le process us ethnologi que qui permet a une personne ou a un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste par l'adoption de ses valeurs et des normes de son systeme social.

Le processus d'integration est un processus a double sens, qui pour reussir doit

etre le fait des deux parties: l'immigrant et le pays d'accueil.

Si tout est mis en place par le gouvernement luxembourgeois pour accueillir les nouveaux residents et faire en sorte qu'ils s'integrent dans les meilleurs delais, il n'en est pas moins vrai qu'arriver dans un pays qui n'est pas le sien n'est evident pour personne. Quel que soit sa situation professionnelle, personnelle ou familiale, de nombreuses associations et organisations sont la pour aider les expatries dans leur integration au Luxembourg.

En tant que membre du CNE dans laquelle organisation l'etude de l'integration des etrangers au Luxembourg est notre priorite, nous tentons de remedier a des eventuels problemes d'accueil et d'integration des etrangers au Grand-Duche. Le CNE bien que pourvu d'un objectif essentiel ne fonctionne pas convenablement depuis quelques annees. Pour fonctionner et attirer, il faudrait lui donner une structuration plus fonctionnelle de facon a ce qu'ensemble avec les etrangers neo-arrivants, une identite se cree et facilite l'accès a l'integration.

La beaute de Luxembourg c'est l'internationalite et c'est sur cette internationalite que nous devrions nous baser pour favoriser l'integration et creer une identite nationale luxembourgeoise.

Cela ne peut se faire que si le processus de naturalisation est plus rapide, que si l'accès aux trois langues officielles est plus immediat.

Le CNE en changeant de nom car « national » sans identite unique n'a pas de valeur et en ayant une vertu plus fonctionnelle dans la reception et l'assistance des refugies avec des lois aux delais plus courts, pourrait contribuer a l'integration des refugies.

Ce processus passe egalement par une liberte d'expression que nous n'avons pas car nos bureaux sont dans les locaux et sont regis par le Ministere, nos avis restent soumis a l'appréciation de l'attache ministeriel et a sa representation lorsqu'il retranscrit aux deputes nos travaux. Pourquoi ne serions-nous pas consultes directement?

La mise en place de cette liberte responsabiliserait et motiverait davantage les benevoles et membres du CNE et rendrait a cette organisation sa legitimité.

Je renouvelle mes remerciements pour m'avoir permis de m'exprimer et espere que ma contribution vous sera d'utilite.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes sincerés salutations.



Luxembourg, du 11 au 26 Novembre 2020

A l'attention de Monsieur Jacques Brosius, responsable du département de l'intégration,
A l'intention de Madame le Ministre de La Famille et de L'intégration

Concerne : Réponse à la Consultation, dans le cadre
de la révision de la loi sur l'intégration

Référence : 2020/5519

Madame notre Ministre de tutelle,

Tout d'abord, je souhaiterais vous remercier de votre démarche pour prendre en compte nos réflexions qui sont le fruit de plusieurs années au service tout d'abord, de ma commune de résidence, en tant que Présidente de la Commission d'égalité des chances, puis comme membre actif du CNE à plusieurs fonctions, secrétaire du bureau, Rapporteur de Commission et enfin Vice-Présidente.

Nous savions dès le départ, que la mission du CNE était une cause impossible à remplir, de par les échecs des mandats précédents, mais pourtant nous l'avons fait au moins les 3 premières années... Quelles en sont les raisons, nous essayerons de nous servir de ces expériences pour étayer les analyses qui vont suivre.

Afin de vous aider à traiter toutes les réponses qui vont vous être adressées, je suivrai les questions dans l'ordre où vous nous les avez proposées. Et nous rajouterons éventuellement des points subsidiaires.

Qu'est-ce que l'intégration ? :

C'est la question fondamentale, que nous nous étions également posée en particulier au tout début du mandat du CNE. En effet ce terme intégration, peut avoir des connotations négatives, en particulier pour les ressortissants français, qui dénotent une volonté de forcer un processus pas toujours volontaire de la part des « intégrés ». Il manque une notion de choix, de libre arbitre et de démarche bilatérale, à savoir dans les 2 sens.

Souvent remplacer par cohésion sociale, ce terme révèle plutôt l'aboutissement du processus que la démarche elle-même. Nous avons cherché des synonymes, comme l'inclusion qui révèle aussi une volonté plus appuyée de la part de ceux qui accueillent et cela en préservant l'identité de la personne « intégrée », ce qui n'est pas évi-

dent dans le terme d'intégration, qui peut désigner une perte de sa culture, ou de ses spécificités pour mieux se fondre dans la société d'accueil.

Alors comment définir « l'intégration », je crois tout simplement que cet objectif est atteint quand les personnes qui cherchaient cet objectif, n'ont plus besoin de le placer dans leurs priorités... c'est fait ! Et souvent on le constate en regardant dans le rétroviseur.

Lors de mon mandat de Présidente de la Commission d'intégration, j'ai pu réaliser, que certains Luxembourgeois, étaient assez isolés, en recherche de travail et pas mieux lotis que des « jeunes » émigrés, en particulier ceux des pays voisins... C'est sans doute la raison pour laquelle un certain nombre d'autochtones voient ces arrivées massives comme une menace, et les résultats des référendums en ont été la preuve.

Le travail fait sur un multiple plan, national, régional et surtout local fait la différence depuis des années. Certaines communes en ont les moyens d'autre moins, mais cela passe par la possibilité de se côtoyer, même si avec le covid les situations sont remises en cause pour l'instant.

La première façon de se sentir bien, c'est de pouvoir saluer ses voisins, et cela dépend de chacun. Certains Luxembourgeois ne se parlent même plus entre eux, non plus. Alors il est des fois plus faciles de parler à un étranger qui ne risque pas de rapporter des propos, puisqu'il connaît à priori que peu de Luxembourgeois. Cela arrive aussi très souvent à l'occasion des promenades canines... à condition d'avoir un chien !

Les communes qui faisaient l'effort de soutenir les fêtes des voisins ont accéléré les échanges dans les quartiers. Sauf que la communication n'était pas optimale, car peu de personnes en étaient au courant. Mais quand les bonnes habitudes passaient dans les us et coutumes du quartier, alors les bons vœux formulés par les mairies se sont interrompus, annihilant les efforts faits et décourageant les bonnes volontés.

Il est évident que la pierre d'achoppement est la langue, d'autant qu'elle sert également de « mur » culturel et psychologique. Et cela même en l'ayant apprise.... Cela reste un obstacle ressenti en particulier à l'accès des postes professionnels les plus intéressants et/ou rémunérateurs.

En même temps quand on demande aux étrangers qui vivent au Luxembourg, ils sont heureux et ne reviendraient pas dans leur pays d'origine, car ils adhèrent à cette liberté et au respect des individualités. En général la 1^{ère} qualité relevée est la courtoisie, le respect civique des citoyens entre eux.

Cela passe forcément par une éducation, en particulier pour les communautés qui sont trop loin de ce référentiel, notamment, par ex sur le respect des femmes, où il y a là, pour utiliser un euphémisme, une grande marge de manœuvre.

Il est troublant de voir tant d'efforts déployés pour aider les populations alloch-

tones, les aides, les cours de langues, les services des différents ministères, les actions des communes avec les soirées d'accueil ... et qui peuvent totalement être effacés par une communication des administrations trop abruptes, des examens de langue où les étrangers peuvent se sentir accueillis comme du « bétail » avec l'impression qu'on leur tend un piège pour les faire plutôt échouer que réussir. Nous verrons par la suite comment y remédier peut-être et d'autres aspects de ce ressenti, qui peut « monter » les communautés les unes contre les autres, plutôt que leur donner l'impulsion positive pour travailler ensemble. ...

On pourrait penser que c'est volontaire, pour créer une compétition profitable pour le pays au détriment de ceux qui seront évincés.

A quoi doit servir une Politique d'intégrations ?

En tout premier lieu, la politique d'intégration doit non pas lisser les différences, mais plutôt harmoniser les politiques communales car on se rend compte, qu'il existe une compétition entre les communes en quête de subsides, elles ne sont pas prêtes à s'entraider... C'est pourtant comme cela que les meilleures pratiques émergeront et pourrons améliorer l'action du Gouvernement au niveau National. Je redonnerai l'exemple de ma commune, qui n'avait pas voulu partager lors des Assises devenues Gresil, le plan communal d'intégration mis en place. C'est d'autant plus dommage que l'émulation profite à tout le monde. Le Gouvernement devrait trouver des pistes pour que les échanges ne soient pas vus comme une compétition, en valorisant d'avantage le partage et l'échanges de ces bonnes pratiques. En créant par exemple des parrainages entre les Communes vertueuses, et celles à la traîne, les 2 acteurs pourraient gagner en binôme, des « points » dans un concours aux subsides. Une émulation saine pour un partage de la réussite.

En 2^{ème} lieu, une Politique d'intégration, devrait tendre à éliminer les discriminations et là on entre au cœur de la problématique. En effet, les étrangers n'osent pas, la plupart du temps, manifester leur mécontentement, ou leur ressenti, que cela soit par rapport à l'administration, ou dans des occasions de la vie privée/publique, où ils ont pu être l'objet d'humiliation raciale ou culturelle, au travail, dans la rue... Etc... Cela passe par un regard, une absence de sourire (moins d'actualité depuis le port des masques), et le plus souvent par des réflexions blessantes. La peur de se voir rejeter, fait que la plupart du temps on n'y donne pas suite.

Alors plutôt que de cristalliser les différences, des supports de communications sur les apports de chacun pourrait améliorer la vision des autochtones qui peuvent se sentir envahis. Je repense à notre Bourgmestre qui s'adressait à ses concitoyens Luxembourgeois lors des discours officiels, en leur signifiant, qu'ils n'avaient pas le choix, ... on

devait accueillir les étrangers ! C'était le meilleur moyen de braquer les Luxembourgeois, car même si cela était vrai dans le fond, les plus radicaux ne pouvaient que mal le prendre et les renforcer dans l'idée qu'ils allaient subir cette « invasion ». Les termes de langages sont importants, et dans un pays multi-langues et multiculturel, c'est encore plus sensible. Un simple changement dans les termes utilisés par : « Nous avons toujours le choix, mais avons tout à gagner » a pu suffire à apaiser les esprits.

D'ailleurs les élections suivantes ont donné le bourgmestre largement gagnant et en progression par rapport aux élections précédentes.

La politique d'intégration doit aider à ce que chaque communauté se comprenne mieux, afin de garantir un mieux vivre ensemble et éviter la ghettoïsation.

Une osmose est à créer, entre les différentes communautés pour faire évoluer une société vers un futur radieux pour tous et ensemble.

Quelles approches d'intégration favoriser ?

Cela dépend des objectifs, mais si c'est bien de faire croître la population Luxembourgeoise, alors il faut non seulement attirer des nouveaux résidents, mais aussi leur donner l'envie et les moyens de s'installer durablement. Finalement quand même les Luxembourgeois n'osent plus aller demander un œuf à son voisin alors c'est que tout le monde a perdu en qualité de vie (ex donné par le maire de ma Commune, qui n'osait plus demander de l'aide à son voisin)

Les Commissions des Communes sont le 1er lien avec les nouveaux arrivants et elles jouent un rôle majeur, dans l'accueil aussi bien que la rétention et la future ouverture d'esprit des primo-arrivants. Une formation à l'accueil des bureaux de la population, qui en fonction de l'employé rencontré auront un tout autre ressenti de la bienveillance avec laquelle ils sont « souhaités ».

Certaines communes ont même des services destinés à l'intégration. Cela peut être efficace, à la condition qu'elles ne deviennent pas des censeurs de l'intégration en fonction de leurs affinités... On ne peut pas plaire à tout le monde. Et le danger est qu'elles deviennent par leur toute puissance, les juges de ceux qui sont désirables ou pas. On tombe alors dans l'arbitraire, le communautarisme ... etc...

Donner des occasions pour que les communautés s'impliquent dans leurs communes en 1^{er} lieu par un endroit qui leur soit réservé ponctuellement (en attendant la fin de l'épidémie) comme l'envisageait le projet Lokal peut être une bonne approche. D'autant que les « étrangers » ne savent pas vers qui se tourner quand ils se pensent « victimes » d'une discrimination... Vers qui se tourner ? l'administration n'étant à priori pas neutre. Les associations très (trop) nombreuses, sont

souvent regroupées ou créées par nationalité ou langue (Italiens, Portugais...)

Le CNE aurait pu jouer un rôle de rapporteur de problématique spécifique mais son manque de visibilité pour les populations étrangères en particulier, n'en fait pas pour l'instant un interlocuteur ou un « veilleur » pour le bien-être publique.

L'Éducation, la Formation et l'apprentissage des langues sont les 3 piliers les plus essentiels d'une bonne intégration, encore faut-il que l'école accueille de manière positive des enfants déjà mis en difficulté par le déracinement, le changement de langue et de repères, quand leurs parents n'ont pas eux-mêmes des problèmes importants comme ceux des parents isolés. Ils partent alors dans la vie avec un double ou triple handicapes. Si l'on ajoute à cela les brimades habituelles entre les enfants, voire même entre les parents Luxembourgeois, vis-à-vis des parents déjà affaiblis par leur enfant, peut conduire à des situations dramatiques bien qu'inutiles. Un harcèlement tellement difficile à vivre, et cela même avec des familles mixtes (un des parents Luxembourgeois), que les dernières solutions s'avèrent de sortir l'enfant du milieu scolaire Luxembourgeois pour l'envoyer dans des structures en Belgique par exemple. Ce sont des enfants qui seront traumatisés à vie et des parents pour qui la vie est gâchée pour ... rien ! Juste ne pas avoir trouver le bon interlocuteur pour les aider à trouver la meilleure solution. Et surtout un moyen pour arrêter le mobbing devrait être mieux explicité dans les écoles, par des jeux de rôles entre les enfants, qui comprendront ce que la victime ressent et apprendront à la victime à se défendre.

Les structures devraient être plus mobiles. C'est aux étrangers résidents depuis plus longtemps d'aider les autres étrangers à s'intégrer en quand ces premiers prennent la Nationalité Luxembourgeoises, et bien les faire évoluer vers d'autres fonctions en laissant la place à d'autres étrangers, ainsi on créerait un cercle vertueux, où chacun sait qu'il pourra trouver sa place. ... Cela devrait être aussi le cas au CNE.

Qui sont les personnes concernées et quels sont leurs besoins ?

A priori l'intégration concerne plutôt des personnes arrivées sur le sol Luxembourgeois depuis moins de 7 ans, car l'on sait qu'au-delà de 5 ans les personnes étrangères repartent beaucoup moins. Les besoins qui ressortaient dans les différences enquêtes que nous avons faites, auprès des associations d'étrangers, et lors du Festival des Migrations, sont :

1. le travail, l'accès à un travail intéressant et de qualité
2. le logement comme tout le monde peut s'en douter
3. la Formation/ l'Éducation et la reconnaissance des diplômes en particulier pour la zone hors EU

Puis vient la langue, bien qu'elle soit souvent impliquée dans l'accès au travail.

Les frontaliers sont un bon révélateur des difficultés à s'intégrer...Car il y a 2 grands types de frontaliers, ceux qui l'ont choisi, car par exemple le prix de l'immobilier est plus accessible, et ils se sentent mieux dans leur berceau culturel.

Et ceux qui subissent la situation, soit voulue, soit forcée. Par ex, quand les résidents ont dû quitter le territoire Luxembourgeois, entraîné par la perte d'une aide par exemple, un divorce, qui fragilise souvent les femmes en particulier au Luxembourg. Il n'y a pas de prise en compte, du fait que les couples ou les familles qui arrivent, reposent souvent sur un seul revenu. Alors, si la femme ne travaille pas et que le divorce se produit, elles auront d'autant plus de difficulté à retrouver un travail en plus de leur charge de famille dans un pays qu'elles connaissent mal, sans réseau,(un de facteurs crucial au Luxembourg).

Ne pouvant se loger dans les niveaux de prix exercés au Luxembourg, elles devront quitter le territoire et perdront toutes les aides auxquelles elles auraient pu avoir droit en restant ! Une situation infernale.

Là encore un interlocuteur plus neutre, pourrait les aider, car la honte de demander de l'aide, en particulier à un citoyen autochtone, peut paraître impossible à surmonter pour des personnes fragilisées. Or si certains citoyens peuvent penser que ces personnes nécessiteuses ne sont pas désirées, ils oublient que les enfants de ces foyers modestes pourront devenir les futurs inventeurs d'un pays moderne (On vient de le voir avec l'entreprise BioNtech en Allemagne créé par des descendants de migrants turcs)

Pour les frontaliers qui circulent tous les jours, le télétravail a largement participé à réduire leur temps passé dans les embouteillages depuis début mars, à réduire la pollution (qu'ils subissent dans les transports aussi) et le stress engendré par les embouteillages ou la surpopulation dans les transports en commun... sans compter les retards, les incivilités, et les risques physiques...(accidents...)

De grands efforts ont été faits pour les transports en communs, mais les circuits de mobilité douce sont encore peu développés, cela libèrerait pourtant les routes en accès de la ville pour ceux qui ne peuvent faire autrement que de prendre leur voiture. Une grande étude sur la façon de circuler et le type de trajet réalisé, révélerait sans doute que la plus-part des résidents font entre ¼ et 1/3 du tour de la ville de Luxembourg dans un sens ou dans l'autre, et s'ils veulent utiliser des vélos, trottinettes ou autres ils le font au péril de leur vie, car il n'existe aucun axe sans voiture.

Le cadre législatif et les institutions actuelles, permettent-ils de répondre à ses besoins.

Si l'on suit le raisonnement depuis le début, il est évident que la réponse est non.

Une loi de 2008, qui a donc plus de 12 ans, ne peut pas répondre à des besoins qui ont évolué plus qu'ailleurs de par son accroissement de population, d'une origine multiple et une double nationalités possible qui a changé aussi la donne.

Le CNE n'a jamais pu travailler sereinement, pourquoi ?

La représentation multipartite était une bonne idée sauf que l'on retrouve les travers de la société, avec des Luxembourgeois natifs, présents en étant persuadés qu'ils sont davantage là pour « surveiller » ou « contrôler » le bon travail exécuté par les « étrangers », sans produire ou s'investir dans les Commissions et les Groupes de Travail. Des étrangers qui se sentent surveiller et juger, sans une aide réelle, ne peuvent que finir par ressentir une très grande frustration et une injustice, d'autant que la mission colossale, n'est pas du tout indemnisée ni valorisée. Et pour finir des membres qui après avoir acquis la double nationalité luxembourgeoise, ne se rendent pas compte, qu'ils prennent des positions pour empêcher d'avancer les étrangers, et cela peut-être non consciemment.

Un des problèmes des plus récurrent constaté également dans la récente étude de LISER sur les multi-nationalités, est le décalage de culture, quand s'exprimer en hurlant sur quelqu'un paraît normal pour l'un et extrêmement blessant pour un autre, en particulier pour les communautés moins avancées sur la place de la femme dans la société ou la hiérarchie. On peut mesurer d'ailleurs le retard criant des femmes dans les postes à haute responsabilité au Luxembourg. Une loi sur la parité devient indispensable si on veut réellement aider les femmes étrangères à mieux s'intégrer. Car il y a un nombre de diplômées impressionnant qui doivent se contenter de travaux largement inférieurs à leur compétence, entre le plafond de verre, lié à la langue, la nationalité (Luxembourgeoise) et le fait de ne pas être un homme avec un réseau...Les embûches sont presque infranchissables.

Le cadre législatif doit donc être couplé avec des quotas, hommes/femmes, Luxembourgeois/étrangers, si l'on veut accélérer le processus.

Le CNE pourrait être un excellent organe, s'il était d'avantage valorisé et entendu, par des communiqués de presse régulier et soutenu du Ministère, on verrait que cela n'est plus un organe « contre » comme pourrait l'être les syndicats mais « pour » une volonté réelle « d'intégration » / « inclusion ».

Nous nous sommes longtemps demandé si le CNE devait être « attaché » à un Ministère de Tutelle, alors que sa mission est transversale (Ministère des Affaires étrangères, Éducation, Logement...) et s'il ne devait pas être rattaché au 1er Ministre, ou si cela n'était pas possible être au moins inclus dans les travaux de la Chambre.

En absence de professionnalisme dans le sens où les membres ne sont pas rémunérés pour cela, on ne peut évidemment pas compter sur une veille systématique des lois qui peuvent impacter la vie des étrangers et donc le bien vivre en-

semble à Long terme. Dans tous les cas un RDV régulier et fixé pour rencontrer le ministre de tutelle ne pourrait qu'avoir un effet positif pour la construction des échanges et la bonne orientation des travaux.

L'idée d'inclure les CCCI à la construction du futur organe du Conseil National du vivre Ensemble, paraît une excellente chose, à la condition que cela n'amplifie pas la politisation déjà trop prégnante du CNE actuel.

En effet, on sait pertinemment que les maires choisissent les membres des commissions consultatives en fonction de leur couleur politique, cela empêcherait l'accès à des membres totalement neutres mais impliqués dans la réussite du Mieux Vivre Ensemble.

Dans tous les cas des renouvellements réguliers des membres défaillants par des règles simplement préétablis, en fonction de l'assiduité et la contribution des futurs membres est indispensables. Des quotas liés aussi aux Nationalités paraissent équitables. Mais le droit de vote devrait être réservé aux étrangers avec un avis consultatif pour les Luxembourgeois. Ainsi les Étrangers auraient le droit de prendre la nationalité durant leur mandat, mais perdrait leur droit de vote, on verrait ainsi leur réelle implication pour aider leurs anciens collègues étrangers. Si non ils seraient remplacés, car il y a sûrement de nombreux candidats prêts à remplir ses missions, qui donnent l'occasion de s'exercer à la démocratie et prêts à partager leur compétence, leur savoir et leurs bonnes idées.

Quels sont les instruments, mesures et procédures indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

C'était l'objet de ma question à Monsieur Jacques Brosius quand nous nous étions rencontrés pour la 1^{ère} fois...

Quels sont les KPI (Key Performance Indice) mis en place pour mesurer l'efficacité de la politique d'intégration. Et surtout, les points d'améliorations et les moyens d'y parvenir.

Une récente étude a montré que depuis quelques années le Luxembourg a fait un pas de géant dans la qualité et le résultat de son intégration. Il est notablement crucial que les étrangers se sentent suffisamment bien au Luxembourg pour qu'ils aient envie de donner le meilleur à leur pays d'accueil.

L'un des facteurs majeurs de succès, est sans aucun doute, le nombre de bénévoles, le nombre de membres dans les Commissions consultatives prouvant l'implication dans la société civile. Le résultat obtenu au Luxembourg est sûrement très positif à la vue du nombre d'associations actives et le nombre d'étrangers présents dans les Commissions Communales Consultatives.

Un autre indice est celui de vote des étrangers aux élections et là le résultat en est plus mitigé. A ce propos, quand la communication est renforcée l'amélioration du vote des étrangers s'améliorent d'autant, comme cela a été le cas à Strassen aux dernières élections communales.

Le taux d'étrangers dans chaque secteur économique en fonction des différents niveaux hiérarchique serait également un bon révélateur de l'intégration, en distinguant également le genre et l'origine.

Une enquête annuelle avec les même sondés, en ligne annoncée dans la presse analysant le ressenti des étrangers pourraient avoir l'avantage de mesurer l'évolution de la démarche d'intégration dans le temps.

Enfin le CNE pourrait jouer un rôle majeur comme nous avons pu l'observer lors de l'enquête en début d'année au Festival Migration et qui a révélé un taux de discriminations observées ou vécues assez élevé ! Avec 25% des personnes sondées qui ont pu être témoin de discrimination sur la nationalité et 20% de discrimination par rapport aux Langues, la marge d'amélioration est importante.

Dans 2/3 des cas les interviewés lors du Festival des Migrations 2020, ne connaissaient ni le CNE, ni les Commissions Consultatives Communales d'Intégration.

Une meilleure collaboration entre toutes les instances et les asbl, CEFIS, CNE .. etc permettrait une synergie des efforts plutôt qu'une mise en compétition, même si l'émulation peut avoir des effets vertueux. Il existe une déperdition des efforts et une perte d'informations importantes. Un travail commun pourrait accélérer les processus d'intégration et des prises de conscience collective.

Le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile et citoyens ...

Pour l'instant, l'impression générale est une avancée en parallèle des différentes instances... Les CCCI se réunissent mais n'invitent pas le CNE, ni ne répondent à leurs appels, ni n'envoient leur rapport d'intégration (en 3 ans nous avons reçu moins d'une dizaine de rapport d'intégration communal). S'il existait une occasion de se rencontrer comme lors du GRESIL, il s'introduirait une rencontre régulière et l'occasion de travailler ensemble pour une meilleure compréhension de nos objectifs qui sont finalement communs. Des rencontres également plus régulières entre les membres du CNE et les différents ministères permettraient également une meilleure chance de prise en compte des avis produits, et une sollicitation pour être d'avantage saisi pour le CNE. De même que mentionné plus haut des échanges réguliers entre les commissions du CNE et la Chambre des députés et leur Commission accélérerait une meilleure compréhension de part et d'autre. Ceci étant,

il est évident que la charge totalement bénévole peut difficilement s'adapter à des exigences aussi nombreuses, régulières et « mandatory ». C'est la raison pour laquelle les membres du CNE les plus actifs prônent l'introduction d'une « indemnité » à la hauteur des enjeux, sans pour autant professionnaliser les mandats. Car alors on se retrouverait dans les mêmes conditions que dans les ministères et les Gemeng, des inerties pour cause de rente de situation, perdant l'intérêt d'un renouvellement régulier, gage d'une vision la plus exhaustive possible de la situation des étrangers et de leur « intégration ».

Conclusion :

L'intégration est un processus complexe, où tous les acteurs, ne partent pas du même point. Aussi diverse, qu'il y a de situations, entre les réfugiés, les demandeurs de Protection International, les émigrés des pays tiers, ou ceux de l'espace EU et enfin des pays frontaliers. Les étapes peuvent être longues ou accélérées en particulier pour ceux qui ont des facilités pour les langues, mais l'aboutissement est bien l'acquisition de la Nationalité Luxembourgeoise. Cela peut paraître frustrant pour des étrangers qui font l'effort sans y parvenir, de voir des citoyens l'ayant acquise sans grand effort, sans même y vivre. Peut-être que dans le futur l'épreuve sera modulée en fonction de l'implication de chaque étranger dans la vie sociale, collective et économique.

Je tiens particulièrement à vous remercier, d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de terminer notre mission en particulier sur la réalisation d'un rapport d'intégration.

Il est dommage que le CNE est été confondu avec un lieu de confrontation politique. Il est vrai que les membres élus devaient apprendre à travailler ensemble, alors que les décalages d'éducation et de culture pouvaient être important. Une forme d'agressivité pouvait paraître normale à certaines nationalités et très irrespectueuses pour d'autres. Même si en règle générale, on pouvait observer que ces décalages s'observaient le plus souvent en présence d'un membre bien particulier.

Aussi une formation préalable pour connaître les rudiments de la communication, comment avancer des arguments, sans agresser son interlocuteur, aiderait sûrement à produire un travail apaisé.

Christine Hugon, Dernière Vice-Présidente 2020



Annexe 4

Avis de Madame **CLAIRE GEIER COURQUIN**



Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Réf. : 2020/5519

Réflexion personnelle en tant que membre effectif du CNE.

Novembre 2020.

Claire GEIER-COURQUIN

Résumé

Le projet du gouvernement visant la modification de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché du Luxembourg doit passer par un changement de paradigme.

Parler d'intégration ne suffit plus.

- La notion est largement dépassée au Luxembourg au regard :
 - de l'évolution de la migration dans le pays,
 - donc de la situation démographique actuelle du pays.
 - à savoir : plus de la moitié des habitants sont des étrangers, les frontaliers font partie du processus, les naturalisations luxembourgeoises font évacuer tout raisonnement par nationalité...
- Les Luxembourgeois eux-mêmes sont exclus de toute action si on se restreint à ne parler que d'intégration au risque de diviser le pays en deux pays : celui des intégrés et celui des intégrables.

Sans trop préciser à quoi on doit s'intégrer et donc qui doit s'intégrer ?

Il faut inclure les Luxembourgeois dans la démarche.

- Les stéréotypes, les manifestations racistes et les discriminations persistent malgré les efforts mis en place en matière d'intégration.

Alors que se placer sur le champ du vivre-ensemble et utiliser ce terme de vivre-ensemble de manière systématique ouvre de nouvelles perspectives.

La préservation du vivre-ensemble devient le meilleur chemin pour garantir la cohésion sociale sans atteindre la protection des droits de l'individu.

Mais adopter ce nouveau paradigme pour le pays suppose la mise en place de structures nouvelles ou le rafraîchissement de structures et outils déjà existants.

Le CAI, les CCCIs, le CNE sont des outils existants par la loi et qui méritent des rafraîchissements accompagnés par le développement de nouveaux outils...

Cela suppose que les divers acteurs de la société participent (les communes, les associations, le gouvernement et ses ministères, les partis politiques...) sans oublier le monde de l'entreprise ni celui de l'enfance et de la jeunesse donc de l'éducation.

Mais cela suppose surtout la volonté d'obtenir un consensus sociétal afin que chaque citoyen se sente acteur dans la construction de la société luxembourgeoise (Mise en place d'un pacte citoyen commun).

Enfin, les mouvements migratoires et la structure démographique font du Luxembourg un pays unique en Europe.

Ce qui donne au pays un statut de pionnier, il est un terrain propice au développement d'initiatives sociales modernes en matière de vivre-ensemble et « exportables ».

La modification de la loi peut-être un vrai défi actuel, lui donnant un caractère d'urgence.

Car la mise en place de nouvelles politiques allant vers le vivre-ensemble préservera la cohésion sociale nécessaire pour garantir l'ordre public de nos démocraties bousculées.

Une consultation citoyenne telle que celle lancée par le département d'intégration du MiFa est une source d'idées pour la mise en place d'une nouvelle politique et le document qui suit propose quelques pistes basées sur le vécu et l'expérience terrain.

Sommaire

0	Introduction.....	132
1	Qu'est-ce-que l'intégration ?	133
2	A quoi doit servir une politique d'intégration ?	135
3	Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?	135
4	Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?.....	136
5	Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?	138
6	Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?.....	140
	Préambule : deux remarques en préambule.....	140
	Le CAI : Le contrat d'accueil et d'intégration ou un pacte citoyen commun ?.....	141
	Les CCCIs : une autre mission et des membres brassés dans toutes les autres commissions.....	142
	Le CNE : mission nationale ou comité national pour le vivre-ensemble au Luxembourg.....	145
7	Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens?	146
	Gouvernement : volonté et courage.....	146
	Communes : proches des citoyens	147
	Le citoyen : participatif, concerné, au coeur du système.....	149
	Les entreprises, clubs d'entreprises, autres chambres de commerce : inclure les frontaliers.....	150
	Les étudiants :	151
	Le monde de l'éducation :	151
	Conclusion.....	153
	Annexes.....	155
	Annexe 1 : La participation des résidents non-Luxembourgeois à la vie politique du pays	155
	Annexe 2 : CNE - Constats et des pistes pour l'avenir	161
	Annexe 3 : un exemple de ce qu'un CNE peut et doit encourager : LOKAL	168

0 Introduction :

Nous allons structurer les idées en déroulant les diverses questions proposées.

Trois remarques en préambule :

1. Il est remarquable de la part du Département d'Intégration (DI) du Ministère de la Famille et de l'intégration (MiFa) de lancer une consultation citoyenne sur un sujet si complexe et par là de prendre le temps de récolter des centaines d'opinions qui seront à l'image de la population : diverses voire contradictoires.
2. Le terme « vivre-ensemble » n'apparaît pas dans les questions, or on peut facilement démontrer que si on ne parle que d'intégration, tout le raisonnement et donc les actions qui en découleront seront différentes que si on parle ou si on raisonne en termes de vivre-ensemble, c'est-à-dire si on inclut toute la population dans les actions.
3. Elargir le panel de la consultation : dans la liste des associations et organismes consultés et proposée en annexe, ne figure aucun acteur représentant les enfants ou les jeunes.

Ils sont pourtant les premiers concernés si on pense que cette loi aura un impact sur leur vie d'adulte future dans leur pays.

Pourquoi ne pas associer : le SNJ, le Jugendparlament, la CNEL, la FNEL, l'ACEL, l'UNEL ou autre organisme ?

Les opinions des enfants, des jeunes sont à prendre en compte.

Le point de vue des étudiants dont une grande partie réside à l'étranger pour les études et vit donc le vivre-ensemble et l'intégration en tant qu'étranger en dehors du Luxembourg ne serait-il pas enrichissant ?

1 Qu'est-ce-que l'intégration ?

Reprenons la définition de 2014 du CES au sujet de l'intégration :

L'intégration c'est vivre, travailler et décider ensemble dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de cohésion sociale. (*Avis sur la politique d'intégration au Luxembourg-2014*)

Autrement dit ce que le CES appelle et définit comme intégration se rapproche plus de ce que nous essayons d'appeler **le vivre-ensemble**.

Mais cette définition est-elle connue et surtout « acceptée » par les citoyens du pays ?

Cette définition est-elle encore actuelle et conforme à ce qu'est devenue la société aujourd'hui ?

Le mot intégration a plusieurs autres définitions et celle qui suit est peut-être celle qui est retenue par une majorité de la population ?

Selon le dictionnaire, le mot « intégration » se définit comme : « *La fusion d'un territoire ou d'une minorité dans l'ensemble national.* » (Dictionnaire Larousse).

Si cette définition est celle adoptée par une majorité de Luxembourgeois et comme la notion de majorité et de minorité n'est plus, voire est même inversée dans certains endroits comme la ville de Luxembourg (70% étrangers et 30% luxembourgeois) on peut dire :

- Que dans cette logique de minorité/majorité et si on regarde la ville de Luxembourg, on en vient naturellement à se demander : on souhaite intégrer qui à qui ?
- Que probablement la majorité des natifs Luxembourgeois (hommes et femmes politiques compris) ne se sentent pas concernés par la problématique ni par le défi.
- Que même pour beaucoup des habitants du pays aujourd'hui, l'intégration, « ce n'est pas pour moi ! » (et ce quelle que soit leur origine).
- Que pour la grande partie des étrangers, cette définition ne leur correspond plus car ils vivent très bien sans avoir à faire d'efforts et ne se demandent nullement s'ils sont intégrés, ne se sentant plus minoritaires.
- Que peut-être le problème actuel est aujourd'hui surtout de réussir à faire vivre toutes ces diversités ensemble en assurant l'ordre public et la cohésion

de notre société.

- Que la vision des années 70-80 de la migration et de ses conséquences est dépassée.
- Qu'une politique de vivre-ensemble (« d'intégration ») doit être commune à tous et connue de tous.

Dans le milieu de l'aéronautique, l'intégration est définie selon le dictionnaire Larousse comme :

L'assemblage des différentes parties (ici, les représentants des différentes composantes du Luxembourg : Etrangers - Luxembourgeois naturalisés - Luxembourgeois - Frontaliers) d'un système (ici, le Luxembourg) , en veillant à leur compatibilité (cohésion sociale) et au bon fonctionnement (vivre, travailler et décider ensemble) du système complet (le Luxembourg de tous).

Cette définition a un gros avantage :

Elle est imagée et rend ce sujet plus concret.

Elle ne laisse personne en dehors et permet le développement du pays en respectant le vivre-ensemble donc la cohésion sociale et la démocratie.

Ceci dit bien définir les termes est important, mais plus encore est que chacun ait la même définition donc il faudra arriver à un consensus.

Dans le texte qui suit nous prendrons le parti d'utiliser plus souvent le terme « vivre-ensemble » qu'intégration, pour montrer que c'est dans ce sens que doit aller le débat et la société.

Ajoutons que le terme et le concept de vivre-ensemble place le débat beaucoup plus haut et implique toutes les strates de la société.

Le concept de vivre-ensemble est considéré de plus en plus comme un élément des droits et des libertés d'autrui et comme un consensus sociétal.

La préservation du vivre-ensemble favorise autant la **protection des droits de l'individu que la cohésion sociale.**

(Propos repris du texte : « Le vivre-ensemble : exigence supérieure ou droit subjectif-Valentin Gazagne-Jammes-Docteur en droit de l'université de Toulouse1 Capitole-2019).

2 A quoi doit servir une politique d'intégration ?

- A obtenir un consensus démocratique afin que tous aillent dans la même direction.
- A faire que chaque citoyen se sente concerné et pas seulement qu'une partie de la population.
- A garantir le vivre-ensemble comme un droit subjectif voire une exigence supérieure et donc comme une composante de l'ordre public
- A communiquer et éduquer la notion de vivre-ensemble dans tout le pays et pour tous
- A laisser le champ libre à l'invention et à la création d'idées nouvelles par des consultations citoyennes régulières, par des outils modernes, par des débats et des prises de décisions démocratiques.
- A permettre des évolutions et des adaptations à tout ce processus et à toute politique d'intégration et de vivre-ensemble.

3- Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

Les étrangers ont une certaine avance sur le sujet par rapport aux Luxembourgeois natifs et c'est normal puisqu'on ne parlait que d'intégration et non de vivre-ensemble. Donc uniquement à un public : les étrangers en laissant les autres de côté.

Il s'agit aujourd'hui de montrer aux Luxembourgeois natifs qu'il faut profiter de la présence des gens venus d'ailleurs et de leur talent.

Il est important de véhiculer un esprit constructif commun.

Donc chercher à privilégier, à encourager tous les projets et les initiatives communales et nationales communes à tous.

Des projets ou initiatives qui montrent la présence mélangée d'acteurs de diverses origines.

Or, il y a sur le terrain déjà de nombreux exemples où des groupes de grande mixité travaillent sur des objectifs communs indépendamment de leurs origines :

- dans des associations sportives,
- culturelles,
- de parents d'élèves,
- par des initiatives de quartier de la ville de Luxembourg,

- dans les CCCIs communales,
- dans les chambres de commerce,
- les clubs économiques,
- dans de simples groupes de collègues ou
- d'amis souvent sources d'initiatives citoyennes...

4 Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

Soyons francs, il est difficile pour un Luxembourgeois de se sentir concerné avec ce sujet aujourd'hui ; à moins de comprendre que derrière le mot « intégration », il y a aussi le vivre-ensemble et la cohésion sociale.

Combien de Luxembourgeois entendent le mot intégration autrement que par l'effort d'une population qui doit apprendre à faire comme eux ?

Or, il ne peut y avoir d'intégration réussie (au sens où on entend intégration avec le vivre-ensemble et la cohésion sociale) **si les Luxembourgeois natifs du pays ne sont pas dans la boucle.**

Le risque si les Luxembourgeois natifs ne sont pas mis dans le processus est de voir deux pays dans un seul : les intégrés et les intégrables.

- Ce qui serait contraire à toute idée de vivre-ensemble et de cohésion sociale.
- Ce qui pourrait même à terme renforcer le communautarisme négatif.
- Ce qui rendrait à terme, la vie dans le pays presque insupportable.

Mais surtout ce qui serait dommage pour le pays, car on y perdrait la possibilité de créer et de profiter de tous les talents et des énergies que ce petit pays possède grâce à sa diversité unique en Europe.

Il serait dommage de ne pas exploiter l'énergie et la motivation qu'un étranger apporte quand il vient s'installer au Luxembourg et il serait anormal que les Luxembourgeois natifs soient exclus du processus.

La politique (et les outils annexés) telle que pratiquée aujourd'hui, motivera une minorité de personnes comme les DPIs, les migrants de certains pays, en particulier de certains pays tiers car cela correspond à certains de leurs besoins ou à leur idée de la migration.

La politique actuelle et les discours excluent les Luxembourgeois mais aussi toute

une nouvelle vague d'étrangers entrés ces dernières années.

Les besoins d'un parent belge ou italien dont les enfants suivent leur scolarité à l'école luxembourgeoise, ou qui participe à la politique communale ou à la vie scolaire en tant que représentants des parents, **sont les mêmes que ceux d'un parent luxembourgeois.**

Les besoins d'une famille britannique dont les membres participent à une activité associative sportive dans leur commune **sont les mêmes que ceux d'une famille luxembourgeoise qui est membre de la même association.**

Les différences entre une famille luxembourgeoise et étrangère alors que les enfants partagent la même vie ne justifient pas de parler d'intégration et de développer des outils pour certains et pas pour les autres.

Toutes ces familles étrangères sont intégrées depuis longtemps et s'intègrent rapidement, elles vivent ici.

Un père, membre d'une association de parents d'élèves partagera les réunions et les projets des autres parents qui eux seront aussi bien luxembourgeois natifs ou pas ou d'autres origines.

Certains seront des natifs, d'autres des naturalisés, d'autres des deuxièmes générations, d'autres enfin des nouveaux entrants.

Et tous partagent déjà des sujets communs.

Ces réflexions faites dans le milieu familial et scolaire, **sont les mêmes dans le monde du travail** (avec les frontaliers en plus) et celui des associations ou celui de la politique communale.

Les besoins de cette grande majorité mixte de la population luxembourgeoise sont de pouvoir (avec leurs diversités) participer de manière plus ou moins active et volontaire à la construction du pays.

Cette population mixte a besoin de décider et **d'être reconnue dans son ensemble** comme un élément moteur potentiel du pays.

Nous ne devons plus traiter ce sujet de l'intégration et du vivre-ensemble en excluant certains et en ne pensant créer des outils que pour d'autres.

Chaque habitant du Luxembourg a besoin d'une loi sur le vivre-ensemble pour tous.

Car si les étrangers ont besoin de vivre au Luxembourg, les Luxembourgeois ont besoin de l'énergie et de la créativité que les étrangers apportent en venant vivre ici.

Si la loi reste une loi d'intégration, elle ne concernera pas tout le monde et donc ne servira à rien, il faut donc y ajouter un autre paradigme que seul le vivre-ensemble peut apporter.

5 Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?

La réponse est : non.

Si le besoin est reconnu comme étant celui de préserver le vivre-ensemble pour garantir la cohésion sociale, alors le cadre législatif actuellement en vigueur n'est plus assez performant.

D'où la nécessité de la modification la loi de 2008 et des RGD liés.

Ce qui suppose aussi la refonte de certains outils actuellement en vigueur.

Le cadre législatif devrait permettre :

- La reconnaissance du vivre-ensemble comme une exigence supérieure et la mise en place de règles de société communes.
- La conception d'une politique commune de la vie en société.
- La mise en place d'un pacte ou d'une charte de citoyen commun(e).
- La préservation des droits individuels autant que celle de la cohésion sociale.
- La prise de conscience de chaque individu qu'il a un rôle civique à jouer dans la construction de la société luxembourgeoise.

Et donc aussi permettre :

- La participation politique de toute une partie de la population laissée hors du champ politique luxembourgeois malgré les possibilités actuelles trop maigres.
- Un développement vers une action prioritaire en faveur de la participation politique des étrangers aux **élections communales**. Le terrain communal est un terrain propice aux projets communs car concret et proche du quotidien de chacun.
- En particulier de réfléchir à une diminution réelle du délai des 5 ans avant de s'inscrire aux élections communales (dans de nombreux pays européens ce délai est réduit à une année voire moins, il est vrai qu'au
- Luxembourg le droit de voter est ouvert aussi aux représentants des pays tiers, mais ils sont en pourcentage largement minoritaire par rapport aux représentants de l'UE.)

- Cf. le doc en **Annexe 1** sur ce sujet qui reflète des réflexions personnelles suite à l'action sur le terrain en tant que multiplicateur lors des élections communales de 2017.
- L'incitation à la participation des étrangers dans tous les groupes de travail des partis politiques. Ceci est encore trop laissé hors du champ de toute une partie de la population. Chaque parti politique au Luxembourg a développé des structures ou sous-groupes dédiés aux internationaux, mais leur utilité est de moins en moins prouvée et ils sont souvent vus comme des prétextes pour ne pas faire entrer les étrangers dans les autres sous-groupes ou fractions.
- Un travail en lien avec le travail actuellement en route sur la refonte de la loi communale par le ministère de l'intérieur (en particulier exploiter les données récoltées lors de la journée d'atelier citoyen dans le cadre de l'action « mateneen fir eng modern Gemeng » du 18 janvier 2020, des groupes ont travaillé sur le vivre-ensemble et l'intégration et ont émis des propositions pouvant aussi servir à la refonte de la loi de 2008. Cette journée faisait d'ailleurs suite à une enquête en ligne cf. plus bas : autant de données qui peuvent s'inscrire en synergie avec le travail du département Di du MiFa).

« A partir du 28 novembre et pendant les 6 semaines à venir, les citoyen(ne)s pourront donner leur avis sur les services offerts et le vivre-ensemble dans les communes. Les personnes intéressées à entrer davantage dans la matière, ont la possibilité de s'inscrire lors de la consultation en ligne, à un atelier citoyen qui aura lieu le 18 janvier 2020. Cet atelier a pour but de discuter ensemble avec les citoyen(ne)s participant(e)s, les résultats et les idées de la consultation en ligne. »

(Message inscrit sur le site du ministère de l'intérieur-2019)

6 Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Préambule : deux remarques en préambule.

Un sujet évident complique le travail : Le plurilinguisme au Luxembourg.

Il ne s'agit pas d'ignorer ce sujet mais de le placer autrement dans le débat.

Les langues au Luxembourg sont un fait, une réalité avec laquelle nous devons **tous** vivre.

Il s'agit d'un sujet commun à tous : Luxembourgeois, étrangers, naturalisés et frontaliers que tout habitant du Luxembourg rencontre dans son quotidien.

Or il est trop évident que les langues sont des sujets de discordes. Pourquoi ne pas penser les langues comme un tremplin positif et caractéristique du Luxembourg, et comme un « défi » commun et parler de **plurilinguisme** et non « des langues » ?

Car les meilleurs moments de vivre-ensemble sont ceux qui donnent l'occasion de partager des combats communs.

Nous avons la chance de vivre dans une société plurilingue enviée par beaucoup de pays et n'en sortons que des inconvénients, quel dommage !

Nous pouvons à l'image de certains cantons suisses lancer le concept de langues amies (« Partnersprachen ») dans le but de développer une cohabitation sereine de toutes les langues ? (<http://www.institut-plurilinguisme.ch/fr>, <https://www.fri2frei.ch/fr>)

Nous pourrions aussi proposer de créer **une charte du plurilinguisme** avant-gardiste propre à la société luxembourgeoise qui en plus d'un cadre comportemental et d'objectifs, nous doterait tous de moyens éducatifs et techniques pour mieux vivre cette réalité ?

Deuxième remarque : raisonner par territoire et non par nationalité.

Il est en effet difficile de comparer les communes et les régions, même dans un petit pays comme le Luxembourg, il y a de vraies différences.

La Ville de Luxembourg, qui est la plus grande du pays compte 70% de résidents étrangers ce qui est énorme et unique pour une capitale européenne.

Ce n'est pas le cas dans les petits villages du nord et le sud du pays, bien que doté d'une population diversifiée, n'est pas non plus dans la même situation.

Raisonner par nationalité devient sans fondement et n'a plus de sens.

A notre époque, une nationalité ne veut plus dire grand-chose au Luxembourg car de nombreux résidents ont plusieurs nationalités ou se naturalisent.

Soyons réalistes : devenir Luxembourgeois n'efface pas la ou les nationalités d'origine dans les mentalités, on obtient une nationalité en plus et rien en moins !

Il devient plus simple et plus inclusif de créer des regroupements de la population selon le lieu de résidence ou de travail que selon une nationalité.

Ces deux remarques ont un impact sur les outils mis en place actuellement pour assurer une politique d'intégration.

Reprenons les grands outils actuels qui découlent de la loi du 16 décembre 2008 tels que les CAI, les CCCIs et le CNE afin d'identifier d'éventuelles adaptations :

Le CAI : Le contrat d'accueil et d'intégration ou un pacte citoyen commun ?

Cet outil est l'exemple type d'outils là pour aider les étrangers à mieux vivre au Luxembourg mais il est devenu intéressant, avec le temps, que pour une minorité.

Il permet certes à l'étranger de mieux connaître le pays et ses langues mais sans que les autres habitants en particulier les luxembourgeois n'y participent.

Il est souvent inutile pour un bon nombre d'étrangers qui ne ressentent pas le besoin de l'utiliser ou qui ne vont l'utiliser que pour accélérer un projet de naturalisation.

En quoi cela peut-il permettre d'aider le vivre-ensemble ?

En quoi les Luxembourgeois et les résidents étrangers installés depuis longtemps se sentent-ils concernés par le CAI ?

Comment assurer le succès à cet outil qui reste isolé et peu attractif pour la grande majorité des étrangers et autres résidents qui se sentent intégrés dès leur installation au pays ou par leur naissance ?

Il serait préférable de le modifier en créant à sa place la notion de **pacte citoyen commun**.

Certaines caractéristiques du CAI actuel pourraient être conservées mais cet outil mérite d'être retravaillé ou complété de manière plus attractive, plus inclusive, plus claire dans sa conception commune de la vie en société.

Un pacte citoyen commun concernera tout le monde et non une « caste » de la population, il **évitera les clivages**.

Sommes-nous certains que les Luxembourgeois connaissent tout de leur pays ?

Un pacte citoyen commun pourrait permettre :

- d'être attractif pour tous contrairement au CAI,
- d'apprendre ; les étrangers pourraient apprendre ce que les Luxembourgeois savent du Luxembourg (comme le CAI actuel le fait déjà sur certains aspects) et les Luxembourgeois ce que les étrangers savent de leur pays,
- de mettre chaque citoyen au même niveau d'information sur ce que le pays offre en matière de participation citoyenne,
- de sensibiliser chaque résident au vivre-ensemble et à la construction de projets communs,
- de faire prendre conscience à chaque citoyen signataire du pacte citoyen commun qu'il a un rôle civique à jouer dans la construction de la société,
- de faire respecter une charte du plurilinguisme,
- de se donner les moyens de lutter contre toute forme de racisme et de discrimination,
- de sensibiliser les enfants et les jeunes en déclinant ce pacte pour ce public aussi (pour ce faire, le ZpB, IKL, le SNJ et d'autres pourraient être partenaires dans sa conception et sa diffusion).

Ce pacte serait à diffuser sur chaque terrain communal par le ministère de l'intégration en sensibilisant les communes (autorités communales et les commissions consultatives, bureau de la population) à son intérêt afin d'atteindre tout citoyen comme cela est déjà fait pour le CAI mais en augmentant encore les actions de communications en particulier pour chaque nouvel entrant dans une commune.

Les CCCIs : une autre mission et des membres brassés dans toutes les autres commissions.

De nombreuses critiques sont faites au sujet des CCCIs (Commission Communale Consultative d'Intégration).

Elles sont obligatoires mais certaines communes n'en ont pas, elles fonctionnent à moitié, les membres surtout étrangers ont le sentiment que les CCCIs ne sont pas assez considérées par le collège échevinal...

Au niveau même des partis et dans les fractions communales, cette commission est oubliée.

Pour certains étrangers, les CCCIs auraient fini par avoir un but opposé à celui initial : « placer » les étrangers dans un « ghetto » empêchant finalement leur participation

à la vie politique communale.

Il est grand **temps d'adapter le concept.**

Plus important que de mettre en place une CCCI est de pouvoir permettre à des étrangers de devenir membres des autres commissions consultatives communales.

Pourquoi de ce fait ne pas changer la mission des CCCIs ?

Le rôle d'une CCCI nouvelle formule pourrait être de la constituer de membres qui seraient tous « envoyés » pour siéger dans les autres commissions, **les membres seraient ainsi brassés dans les autres commissions.**

Autrement dit la CCCI fonctionnerait uniquement par la présence de ses membres dans les autres commissions et ne se réunirait que très peu afin de faire des bilans et d'échanger entre les membres sur leur positionnement et leur apport.

Ceci serait une façon de faire entrer le vivre-ensemble dans toutes les commissions consultatives et de permettre de profiter des compétences de certains étrangers en matière d'urbanisme, de finance, de vie sociale, culturelle ou sportive...

Cela serait aussi plus valorisant pour les membres étrangers et leur demanderait un réel effort d'investissement dans la vie communale.

Cela répond aussi à une tendance qui montre que le sujet doit être transversal.

De plus en plus de communes choisissent d'ailleurs de rassembler des commissions qui peuvent créer des synergies évidentes.

En effet, si on parle de culture on parle de diversité culturelle, si on parle de vie sociale, elle est multiple, si on parle de séniors on touche à des sujets propres à la diversité et au vivre-ensemble...ainsi de suite.

Autant diffuser le vivre-ensemble à travers les membres de la CCCI dans toutes les commissions puisque le vivre-ensemble est dans tous les sujets du fait de la présence massive des étrangers au Luxembourg.

Des petites cellules communales de vivre-ensemble à constituer de manière ponctuelle pour compléter le travail des CCCIs :

A côté de ces CCCIs, il serait intéressant de permettre la mise en place des petites cellules communales de vivre-ensemble pour alimenter les réflexions du Conseil Communal en cas de besoin de manière ponctuelle et éphémère.

La constitution de ces cellules restent à définir mais on pourrait imaginer qu'elle soit formée d'un représentant employé communal, d'un échevin, d'un citoyen, d'un représentant d'association, d'un jeune, d'un sénior, d'un parent...selon le sujet traité.

Elles seraient formées de manière ponctuelle et par appel à volontaire public et donc

ne serait pas permanente.

Les membres devraient répondre à certains critères tels que : être nouvellement arrivé au pays ou au contraire être installé depuis longtemps dans la commune.

Elle devrait respecter le plurilinguisme et la diversité culturelle et serait constituée par des membres intéressés dans leur action par le vivre-ensemble et la cohésion sociale, des membres endossant un statut de multiplicateur du vivre-ensemble.

Ces cellules seraient des outils dont les autorités communales pourraient bénéficier selon leur actualité en matière de vie sociale ou autre.

Leur but serait de « plancher » sur des sujets précis sur une période donnée pour apporter des idées et des propositions en matière d'amélioration du vivre-ensemble (Groupe de travail ad hoc).

Des sujets tels que : les échanges intergénérationnels, la participation politique des étrangers, l'accueil des nouveaux habitants, des actions de proximité dans les quartiers ou les villages, la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information pour tous les habitants, le rapprochement des enfants fréquentant des écoles différentes mais habitant la même commune, la valorisation du bénévolat, les synergies entre les associations luxembourgeoises traditionnelles et les associations des étrangers, la lutte contre l'isolement des personnes les plus vulnérables...

L'avantage est que les membres ne seraient pas mobilisés sur 6 années (ce qui soulagerait la dynamique du volontariat qui est en perte de vitesse) et que surtout par cette méthode, on pourrait assurer un renouvellement de ces membres selon le sujet à traiter ce qui apporterait des sources de compétences ciblées et laissant ainsi la chance à tous de participer.

Les cellules seraient de petites tailles pour assurer une plus grande réactivité, de la souplesse et de la convivialité.

Une offre digitale pour les CCCIs :

Le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a mis en place lors de la création de la RNP (Représentation Nationale des Parents) une plateforme digitale d'échange assez complète qui permet au MEN d'informer, de faire appel à des volontaires en cas de besoin d'opinions et qui permet à la RNP de dialoguer avec les représentants des parents et aux représentants des parents d'échanger entre eux.

La plateforme est active et si elle ne rassemble pas tous les représentants, elle devient un exemple de moyen digital pour permettre à une structure nationale (MEN et RNP) d'avoir accès à des données ou des opinions du terrain.

Une telle initiative serait une bonne chose pour les membres des CCCIs, cela donnerait

du poids aux commissions et en restant gérée par le DI du MiFa, cela serait une source permanente de contact avec le terrain pour le ministère.

D'une manière générale et sur le terrain communal, les offres digitales peuvent se multiplier, par la création d'application de voisinage ou par la mise en place de plateforme ou d'offre de réunions virtuelles pour les séances de travail des cellules ad hoc.

La crise sanitaire a montré l'intérêt de ces méthodes, les technologies offrent de parfaits moyens tout en gardant en tête que ce ne sont que des moyens complémentaires qui ne doivent pas remplacer les rencontres mais au contraire les susciter.

Petites remarques concernant le RGD du 15 novembre 2011 des CCCIs :

- L'article 2 du RGD permet la mise en place de commission apolitique.
Il n'est pas nécessaire d'être dans un parti politique pour être membre et en fait l'appartenance politique des membres n'a aucun intérêt dans sa constitution.
- Il est seulement demandé d'être un citoyen de la commune.
C'est probablement **un avantage à conserver.**
- En revanche, on pourrait se demander pourquoi la notion de nationalité doit intervenir dans la composition.
Est-il logique de laisser la place à un représentant des pays tiers ?
Doit-on constituer les commissions dans certains cas comme l'article 2 le prévoit proportionnellement au pourcentage du nombre d'habitants luxembourgeois et étrangers ?
- La présence obligatoire d'un membre du Collège échevinal et du conseil communal reste importante car c'est le seul moyen actuellement de laisser une chance à la CCCI de se faire entendre !
- Ne devrait-on pas changer le nom des CCCIs afin de les rendre aussi attractives pour les Luxembourgeois ? Parler de commission d'intégration est réducteur et exclus beaucoup trop de citoyens, tous ceux qui se sentent intégrer et ne voient pas le problème.

Le CNE : mission nationale ou comité national pour le vivre-ensemble au Luxembourg

Il est important de changer le nom du CNE (Conseil National pour Etrangers) et surtout de ne plus utiliser le mot « conseil » qui place les objectifs bien haut et souvent inatteignables.

Il est prétentieux de se dire que les membres du CNE peuvent conseiller un gouvernement et ce mot a bien souvent détourné les membres eux-mêmes de la raison pour laquelle ils étaient là.

Il est également important de remplacer le mot « étrangers » dans le nom du CNE, car il implique que les Luxembourgeois et les naturalisés Luxembourgeois n'ont pas à y participer ce qui limite terriblement la participation de tous. De plus, le mot « étrangers » implique que la mission du CNE est de se soucier que d'une partie de la population, ce qui ne peut qu'augmenter le clivage entre des groupes de population, le groupe des intégrés et le groupe des intégrables.

Depuis quelques années, le CNE va droit dans le mur et ne peut malheureusement atteindre les objectifs qui lui sont demandés.

Le document placé en annexe 2 essaie d'expliquer les raisons de cet échec et de donner quelques pistes d'amélioration.

Cf. Annexe 2.

Un exemple concret de ce qui pourrait être une mission du CNE en annexe 3: Le type de mission souhaitée du CNE peut-être illustré par un projet comme le projet LOKAL soutenu par des membres du CNE et qui donne l'occasion de travailler avec des partenaires de la société civile ou du tissu associatif national.

Cf. Annexe 3.

7 Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens?

Gouvernement : volonté et courage

- o Encourager et valoriser le volontariat car beaucoup des résultats vont reposer sur les bénévoles et les volontaires même occasionnels,
- o Obtenir un consensus national devant ce qui devient une priorité pour l'ordre public et la cohésion sociale.
- o **Faire participer les Luxembourgeois** au débat et à la recherche des solutions.
- o Encourager les partis politiques à entrer dans le mouvement (augmenter les candidatures étrangères sur les listes communales et européennes, faire

- participer les étrangers au sein des fractions des partis...)
- o Valoriser et montrer ce qui existe déjà en matière de vivre-ensemble dans le pays.
 - o Augmenter les initiatives de vivre-ensemble du terrain par des appels à projets constants.
 - o Encourager la vision de « multiplicateur » du vivre-ensemble : les expériences réussies sont des tremplins pour multiplier des initiatives.
 - o **Intégrer le monde économique** et du travail dans la démarche.
 - o Communiquer, former et sensibiliser surtout lors du lancement de toutes nouvelles initiatives ou lancement d'outils vers les autorités communales qui sont le relai pour atteindre le citoyen.

Communes : proches des citoyens

Vis à vis des CCCI :

Les autorités communales doivent être convaincues de l'intérêt d'une CCCI, de l'intérêt de profiter des talents et compétences des étrangers installés sur leur territoire.

Trop souvent encore, les CCCI sont considérées par les communes comme des commissions non importantes par rapport à des commissions comme la commission scolaire ou la commission des finances tout en étant obligatoire, on voit le problème : peu attractives et obligatoires !

Leur avis est rarement sollicité par le conseil communal.

Trop souvent aussi, la CCCI est considérée par les autorités communales comme étant la première place réservée aux étrangers qui souhaitent s'investir, il est courant de proposer cette place à chaque étranger au lieu de lui proposer une place dans une autre commission.

C'est pourquoi les CCCI doivent être reformées de façon à être réellement utiles et attractives pour les autorités communales aussi.

D'où l'idée émise plus haut (cf.§6) de créer des petites cellules de vivre-ensemble dont l'objectif serait à la demande des autorités communales de plancher de manière ponctuelle sur des projets ou des sujets liés à la cohésion sociale.

Des cellules qui fonctionneraient comme des groupes de travail ad hoc, la CCCI de la VdL a d'ailleurs déjà entamé cette façon de travailler.

Les CCCI seraient quant à elles formées de membres dont la mission serait de participer aux autres commissions de la commune, garantissant ainsi la participation

de nouveaux citoyens et valorisant leur apport pour le terrain communal.

Vis à vis des citoyens :

Les communes sont les relais terrain du gouvernement, elles seront le maillon essentiel pour faire passer et appliquer les directives gouvernementales.

Il y a trop de distance entre le gouvernement et les communes au risque de voir des communes et surtout des employés communaux peu sensibilisés encore au vivre-ensemble et aux outils développés pour une meilleure intégration.

De ce fait, les bonnes idées restent souvent bloquées et ne parviennent pas au citoyen.

Il y a là un gros travail de sensibilisation, d'information et de communication à faire pour les communes en particulier pour les employés communaux.

Certaines communes ont commencé à créer des profils d'employés en charge de l'intégration et du vivre-ensemble, pourquoi ne pas généraliser la démarche et créer des postes dans chaque commune dédiés à ce travail ?

Vis à vis des bénévoles et des associations :

Ce pays regorge d'associations de toute sorte. Dans chaque commune, le tissu associatif est riche.

Le tissu associatif au Luxembourg se partage entre les associations traditionnelles luxembourgeoises souvent centralisées au niveau des ententes et les associations créées par des étrangers dont la panoplie explose lors du

festival des migrations et des cultures organisées chaque année par le CLAE serait nécessaire.

Le dynamisme du tissu associatif est réel mais une étude plus approfondie serait aussi l'occasion de montrer son évolution, ses points forts et ses points faibles.

Ce serait aussi l'occasion de montrer à quel point le vivre -ensemble existe déjà car de nombreux étrangers participent activement à des associations ou clubs sportifs, à des associations culturelles et aux innombrables associations et comités de parents d'élèves.

Le monde associatif est un des premiers partenaires pour les communes qui envisagent d'encourager le vivre-ensemble.

Les communes doivent donc aussi pouvoir aider les associations dans leur action et les valoriser.

Le citoyen : participatif, concerné, au coeur du système.

Le citoyen fournisseur d'idées :

Le citoyen luxembourgeois est amené, s'il est d'origine étrangère à retourner dans son pays d'origine régulièrement, s'il est frontalier à vivre dans deux pays en même temps, s'il est luxembourgeois à bouger pour des raisons professionnelles ou privées.

Le Luxembourg, petit pays au cœur de l'Europe voyage à travers le monde par ses habitants.

Chaque confrontation à un autre terrain est une occasion de découvrir et d'apporter des idées nouvelles quand on revient.

Comment exploiter cette ouverture permanente vers l'international des résidents luxembourgeois, frontaliers compris dans le domaine précis de la vie sociale, du vivre-ensemble et de l'intégration ?

Ne pourrions-nous pas créer une boîte à idées, un laboratoire d'idées au service de la cohésion sociale pour les citoyens et par les citoyens, centralisée au MiFa et dont les antennes seraient dans les communes et dans les entreprises ?

Les idées de chaque citoyen et les envies de participer sont à l'origine de toute initiative citoyenne qui à notre époque prend

Le citoyen ambassadeur :

Tel que dit plus haut, les citoyens luxembourgeois bougent à travers le monde pour diverses raisons.

Cela leur donne aussi un rôle d'ambassadeur du Luxembourg vers l'extérieur.

Il serait certainement intéressant de voir comment ce rôle pourrait être utile au pays.

Le citoyen multiplicateur :

Le concept de multiplicateur mis en place lors des élections communales et européennes donc dans le domaine de la participation politique peut être généralisé. Tout citoyen sensible au vivre-ensemble peut devenir un multiplicateur au service de la cohésion sociale.

Le concept de pacte citoyen commun à la place des CAI (cf. & 6 point CAI) peut être l'occasion pour chaque signataire d'endosser le rôle de multiplicateur afin d'inciter d'autres citoyens à s'engager dans ce pacte.

Le citoyen et la participation politique :

Le travail de sensibilisation pour permettre la participation politique des étrangers est à poursuivre.

Mais il doit être complété par une reconnaissance réelle de la part des partis politiques, par les media et par le citoyen luxembourgeois.

Il est également nécessaire que les politiques Luxembourgeois se mobilisent pour se faire connaître, entendre et dialoguer avec cette population étrangère et résidente dans le pays.

La participation politique et civique des étrangers doit être reconnue comme utile à la société autant que leur participation dans la vie associative ou économique.

Le droit de vote n'est pas, aujourd'hui, un espace public partagé.

Comment le citoyen étranger pourrait-il être vraiment participatif sans ce droit ?

Toutes ses propositions permettent de placer le citoyen au cœur du système qu'il soit luxembourgeois ou pas, frontalier, seul ou en famille, le pays n'en deviendra que plus attrayant en particulier pour les étrangers qui viennent seuls pour s'installer dans le pays, surtout les jeunes actifs.

Les entreprises, clubs d'entreprises, autres chambres de commerce : inclure les frontaliers

- Le monde de l'entreprise est devenu un réel carrefour de vivre-ensemble et rassemble divers acteurs eux-mêmes dotés de talents non exploités.

Les étrangers, les Luxembourgeois et les frontaliers s'y croisent et travaillent ensemble.

- Les entreprises sont devenues de parfaits tremplins ou relais pour valoriser le vivre-ensemble.

Or, le monde de l'entreprise et des institutions européennes a trop longtemps été laissé de côté sur ce sujet.

- Une volonté de les associer au débat et à la recherche de solutions serait la façon d'inclure les frontaliers.

Car les frontaliers passent une bonne partie de leur temps dans le pays et donc sont susceptibles de participer à son développement économique mais aussi social, culturel, associatif, bref, ils participent aussi au vivre-ensemble.

- De nombreuses initiatives pourraient être mises en chantier sur le terrain de l'entreprise : formation de multiplicateurs, laboratoires d'idées pour le vivre-en-

semble, ateliers de sensibilisation à la participation citoyenne, information sur le pays, échanges de bonnes pratiques sur divers sujets en particulier sur l'usage des langues au quotidien, mise en place de tables de conversations ou autre café des langues, favoriser les initiatives bénévoles

- Dans un autre sens, les frontaliers et autres actifs du monde de l'entreprise sont autant de ressources talentueuses dont la société pourrait profiter.

L'entreprise est un vivier potentiel de volontaires qui serait très riche pour participer au développement du pays.

- Il reviendrait au gouvernement de créer une passerelle entre le monde de l'entreprise et la société luxembourgeoise.

Le gouvernement et en particulier le DI du MiFa, pourraient créer des synergies entre le monde de l'entreprise, la société civile et associative et les institutions communales.

Les étudiants :

C'est un fait particulier au Luxembourg : de très nombreux jeunes partent faire leurs études universitaires à l'étranger donc en dehors du pays.

Il serait intéressant de profiter et d'exploiter ces séjours des étudiants car d'une part :

- ils auront un regard extérieur en rentrant au Luxembourg et leur prise de recul pourrait donner une autre vision du pays
- ils sont le garant d'idées futures
- ils sont les énergies et la richesse humaine de demain
- ils savent ce que sait que de vivre à l'étranger et auront plus de facilité à comprendre l'enjeu du vivre-ensemble.

Pour tous ces points, il semble important, de même que cela a été proposé pour les frontaliers, d'associer les étudiants à toute démarche visant à développer le vivre-ensemble au Luxembourg.

C'est pourquoi, il est dommage que les représentations des étudiants luxembourgeois (ACEL, UNEL, associations d'anciens élèves des établissements d'enseignements secondaires privés et publics) n'aient pas été inclus à la consultation citoyenne.

Le monde de l'éducation :

Comme cela a été dit en préambule et tout au début du document, les enfants, les jeunes sont des acteurs de base.

Ils sont les acteurs de demain et rien ne pourra réussir sans les associer.

Une loi doit pouvoir permettre d'inclure le monde de l'éducation.

Le Ministère de l'Enseignement pourrait être d'une part associé à la démarche de consultation mais surtout à la mise en œuvre de la loi et des RGD qui suivront.

Le Luxembourg est doté d'un appareil performant en matière d'éducation formelle et non-formelle.

De nombreuses structures (SNJ, CNEL, Maisons relais, Maisons des jeunes, Conservatoires nationaux, Ecoles de musiques...) existent au niveau national.

Des associations et des initiatives citoyennes travaillent régulièrement avec les enfants et les jeunes pour faciliter le vivre-ensemble et préparer les citoyens de demain (IKL, ZpB, Jugendparlament...).

Toutes ces structures y compris toutes les écoles publiques et privées du pays partagent la vie des enfants et des jeunes et sont des sources évidentes de projets pour valoriser le vivre-ensemble et le mettre en pratique.

L'éducation est la base pour lutter contre les discriminations et le racisme.

Il est important de permettre à la diversité des enfants et adolescents de se croiser.

Des rencontres, des brassages sont à mettre en œuvre pour assurer que le vivre-ensemble devienne la réalité de demain.

Au niveau des écoles, **des journées nationales inter-écoles** pourraient voir le jour afin de brasser ces populations et de casser les stéréotypes ou de détruire tout début de sentiment discriminatoire ou raciste.

Mais aussi ces journées entre les écoles du pays pourraient permettre des échanges de bonnes pratiques en matière de vivre-ensemble

Des semaines de sensibilisation dans les écoles, des introductions dans les programmes scolaires de toutes les écoles doivent pouvoir assurer un relai et même devenir des sources d'idées.

Enfin, si un pacte citoyen commun vient à se créer, pourquoi ne pas penser à une variante pour le public des enfants et des jeunes ?

On voit donc que le vivre-ensemble ne concerne pas que le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Mais aussi le MEN, le Ministère de la Culture, de l'économie, de l'intérieur et probablement d'autres.

Travailler au développement du vivre-ensemble aura un impact sur tant de sujets de la société que cette loi doit se penser de manière transversale. La réussite d'un tel projet dépend de l'adhésion de tous les acteurs et de nombreux ministères.

Conclusion :

Nous terminerons par quelques remarques:

- Nous n'avons pas parlé de certains acteurs qui sont pourtant les premiers à souffrir du manque de moyens en matière de vivre-ensemble: les réfugiés et toute personne vulnérable ou doté d'un handicap. Ainsi que toute personne isolée ou vivant seule.
- Les DPIs et les réfugiés ne doivent pas être exclus du vivre-ensemble.
Leurs besoins sont connus et identifiés, ils ont besoin d'être « intégrés », c'est-à-dire se retrouvant sans patrie, de rentrer dans une nouvelle patrie d'accueil et d'apprendre à y vivre.
A un niveau européen, national ou communal, des outils, projets, aides financières et structures existent et ont fait leur preuve pour faciliter leur intégration.
- Il est du devoir de chaque citoyen de participer à l'intégration des réfugiés sur le sol du pays d'accueil et donc du devoir du gouvernement de soutenir les initiatives en particulier les initiatives terrain et compétentes des associations et des bénévoles qui vont dans ce sens.
- Mais il est aussi du devoir de chaque citoyen d'inclure les DPIs dans le processus de vivre-ensemble donc tout ce qui a été dit plus haut les concerne.
- Concernant les personnes à mobilité réduite, dotées d'un handicap et vulnérables, les outils et initiatives existent, elles sont à soutenir et ce sans aucune distinction de nationalité.
- Il est encore d'actualité de sensibiliser, d'informer, d'éduquer pour que les difficultés rencontrées par certains citoyens au quotidien soient incluses dans le schéma de pensée de tous et dans le développement de la société.
- Le monde de l'entreprise est peut-être une source à exploiter dans l'apport de solutions concrètes en partenariat avec les associations pour faciliter l'inclusion de toute personne vulnérable.
- L'instauration d'un pacte citoyen commun serait un formidable outil de lutte contre l'isolement et rendrait la vie de nombreuses personnes venues travailler au Luxembourg et souvent seules (en particulier des jeunes expatriés) de vivre autrement leur installation.

Une évidence :

Il est une évidence que le Luxembourg ne ressemble à aucun autre pays européen dans ce domaine.

Et nombreux sont les étrangers qui le savent, le reconnaissent et en sont fiers !

L'expérience du Luxembourg en matière d'intégration et de vivre-ensemble est unique.

Cette expérience commune est valorisante pour le pays vis à vis des autres membres de l'UE et est donc valorisante pour chacun de ses citoyens.

Cette expérience unique explique que le sujet enflamme les esprits car il peut devenir l'occasion d'avancées sociales concrètes et modernes.

Le Luxembourg pourrait devenir un modèle européen du vivre-ensemble, une sorte de « laboratoire sociologique » pour l'Europe.

C'est une situation motivante car il y a du possible.

Les expériences que nous vivons sont et seront probablement transférables pour d'autres configurations sociales européennes, le pays devrait pouvoir les exploiter aussi à ce niveau et faire preuve d'un certain savoir-faire à communiquer à l'extérieur.

Il me reste un souvenir de 1997, date d'entrée de ma famille au Luxembourg.

A cette époque, le pays ne comptait environ que 30% d'étrangers.

Dès mon entrée au pays, ma réaction a été de me dire que cela ne devait pas être simple pour les Luxembourgeois qui devaient « chercher » leur pays dans une telle diversité sociale.

Je suis entrée en 1999 dans la commission pour étrangers de ma commune de résidence et sans les Luxembourgeois, je n'aurai jamais parcouru le chemin que j'ai parcouru, sans eux rien n'aurait été possible pour moi dans ce domaine participatif.

Mais le pays change vite et paradoxalement, j'ai le sentiment qu'une partie de son développement se fait aussi sans la participation des Luxembourgeois eux-mêmes.

Je reste convaincue que les Luxembourgeois sont le maillon manquant de la démarche depuis de trop nombreuses années pour l'avoir ressenti à maintes reprises.

Trop de fois j'ai senti un malaise interne de vivre dans deux pays en même temps selon que j'agissais pour des structures étrangères et avec des étrangers « non intégrés » ou pour des structures luxembourgeoises avec des Luxembourgeois et des « intégrés ».

La modification de la loi de décembre 2008 est importante, elle est un défi pour nous tous. Espérons que la volonté politique sera au rendez-vous.

Espérons que cette modification se fera en profondeur et permettra de faire du vivre-ensemble une priorité pour tous afin de construire un même pays

Annexes.

Annexe 1 : La participation des résidents non-Luxembourgeois à la vie politique du pays.

Document de réflexions suite aux élections communales de 2017 et à l'action terrain en tant que multiplicateur.

Il faut encourager la participation des résidents non-Luxembourgeois à la vie politique du pays.

Pour cela, il faudrait continuer les efforts pour amener les non-Luxembourgeois à s'inscrire sur les listes électorales dès maintenant

Attendre un nouvel échéancier électoral nous éloigne du terrain et retire toute crédibilité et sérieux lors de prochaines actions sur le terrain.

La participation des non-Luxembourgeois aux élections communales du 8 octobre 2017 :

Nous présentons ici un début d'analyses suite aux élections communales du 8 octobre et de la campagne 2017.

Ces remarques sont le fruit de notre travail sur le terrain et donc des propos que de nombreux non-Luxembourgeois nous ont tenus.

- La langue :

Pour les non-Luxembourgeois, il est difficile de comprendre les débats, discuter est difficile, les programmes ne sont pas tous écrits dans plusieurs langues ou seulement résumés : ce souci de la langue devient un frein pour la discussion, le débat et l'apport d'idées.

Ce point n'est pas nouveau, ni une surprise mais devrait faire l'objet d'une règle de conduite commune et partagée et propre à ce contexte unique du Luxembourg.

A quand une charte des langues au Luxembourg où l'effort de tous pourrait enfin être énoncé et faire tomber le tabou de la langue?

Au lieu de passer son temps à se renvoyer des « reproches », nous avons tous intérêt à trouver un mode de vie plurilingue commun et fédérateur.

- 5 ans :

Nous avons remarqué que curieusement, les non-Luxembourgeois nouveaux

entrants au pays sont à la fois mieux informés sur leur droit au vote et par conséquent plus curieux et intéressés que les anciens qui nous ont souvent dit « je n'ai jamais voté, cela fait x années que je vis ici et cela ne pose pas de problème : pourquoi devrais-je changer ? », difficile de convaincre les gens de s'inscrire dans ces conditions.

Il est notable de constater que les plus jeunes entrants, face à la question : «Etes-vous inscrits ? » répondent souvent avec regret : « Non, je ne peux pas, je ne suis là que depuis deux ans. »...

Souvent ces jeunes sont des porte-paroles auprès des plus anciens et leur participation pourrait motiver d'autres à en faire autant.

Dans la majorité des pays de l'UE, la durée est plus courte et souvent dès l'installation ou un an après, il est possible de s'inscrire sur les listes.

Cette durée de 5 ans, peut être un piège.

Attendre 5 ans, c'est assez long, assez pour prendre l'habitude d'une vie et ne plus avoir envie de changer, on risque de perdre des enthousiasmes et des motivations jeunes et fraîches des non-Luxembourgeois qui entrent au pays dans l'idée de s'installer et de commencer une vie entière: travail-école-famille-vie culturelle et associative et une vie citoyenne ; en plaçant cette contrainte : un élan est coupé!

- **Manque de visuel :**

Au cours de la campagne, il manquait encore de visuel pour soutenir les efforts de l'OLAI et les efforts des partis matérialisés par de nombreuses brochures, site internet, conférences, articles dans les journaux...

Il n'y avait pratiquement pas d'affiches dans la ville de Luxembourg.

Pourquoi ne pas mettre en place une **campagne visuelle sur la voie publique** qui serait relayée dans les médias et sur internet ? Une campagne visuelle **simple et efficace** pour inciter les étrangers à voter (un peu à l'image de ce qui a été fait sur les bus de la ville pour inciter les femmes à participer à la vie politique).

En tant que multiplicateurs, certains d'entre nous ont essayé de mettre des affiches de l'OLAI dans les magasins mais cela était refusé dans la très grande majorité des cas, il faudrait donc utiliser les moyens urbains pour une campagne visuelle de masse.

Quelques pistes pour l'avenir :

Notre participation sur le terrain, nous permet d'élaborer quelques pistes pour

l'avenir à court terme pour certaines.

- Informer et éduquer une population et pas seulement à la veille des échéances électorales :

Quand on vient d'un autre pays, tout devient différent, autant il est important d'expliquer le système scolaire luxembourgeois aux étrangers, autant il est important d'expliquer le système politique et les institutions du pays.

Ce qui semble évident pour les natifs du pays, ne l'est pas pour les étrangers

Le système politique luxembourgeois est propre au pays et mérite sans cesse d'être expliqué.

Pour cela, il faut prendre son temps et ne pas attendre les échéances électorales au contraire.

Une campagne vient de s'achever et un travail a été entrepris par de nombreux acteurs : les partis politiques, l'OLAI, les autorités communales du pays, des organismes tels que le CEFIS (formation des multiplicateurs) et d'autres

Il faut profiter de cet élan et des résultats et continuer à entretenir ce début d'information à grande échelle.

Il ne faut pas cesser d'informer les non-Luxembourgeois, il faudrait au contraire inciter chaque année les résidents à s'inscrire sans attendre la fin de ce nouveau mandat communal.

La législation est telle que toute personne majeure résidant depuis 5 ans au pays peut s'inscrire, il faut le répéter et poursuivre le travail dans ce sens, chaque année une partie de la population peut donc s'inscrire sur les listes.

Il est important d'expliquer les subtilités législatives du pays, la vie politique nationale et communale, l'organisation politique du Luxembourg, les grands choix politiques du gouvernement... : « éduquer » les habitants en expliquant les particularités du pays d'un point de vue historique, législatif mais aussi **pratique** (ex : suivi des listes quand on déménage, vote par correspondance, horaires d'ouverture des bureaux de vote, facilité de la procédure d'inscription, démystification de la sanction en cas de non-participation d'un électeur au scrutin...)

Enfin, n'oublions pas d'utiliser **les moyens de communication et les médias** (radios, journaux, réseaux sociaux...) destinés aux étrangers, tout au long de l'année afin de créer des habitudes d'information, rapprochant ainsi la politique au quotidien de chaque citoyen.

- **Rencontrer les associations inscrites sur le territoire du Luxembourg et les**

sensibiliser à l'importance d'une participation citoyenne comme vecteur de vivre-ensemble.

Plus que parler d'intégration sociale ou politique, il est important de mettre en avant la participation de chaque résident dans la vie de la société luxembourgeoise et cela suppose une participation citoyenne qui ne se résume pas aux rencontres dans le cadre associatif.

Cependant, ce cadre peut être la porte d'entrée à la réflexion et aux débats citoyens sans pour autant faire de la « politique » mais en étant proche des réalités du terrain.

- Utiliser les intégrateurs :

Au niveau des partis politiques :

Inciter les femmes et les hommes politiques communaux élus des partis à faire entrer les non-Luxembourgeois de leur commune dans les commissions consultatives communales et ne pas compter que sur les CCCI pour cela.

La CCCI n'est pas la commission réservée aux étrangers.

Il est probablement dommage de ne pas utiliser les nombreuses compétences des non-Luxembourgeois dans les autres commissions.

Le problème de la langue est un faux problème, on peut toujours trouver des solutions (les comités d'élèves des lycées luxembourgeois y parviennent bien et pas les adultes ?), c'est une question de volonté politique.

La CCCI reste encore la commission première pour les étrangers et c'est normal, alors donnons lui plus d'importance et de place au sein du travail communal.

De nombreux membres de cette commission communale doivent « se battre » pour se faire entendre et avoir une importance égale à une commission de la culture ou de la vie sociale.

Les CCCI pourraient devenir un lieu d'information auprès des citoyens non-Luxembourgeois très efficace, elles sont obligatoires donc présentes dans toutes les communes du pays.

230 multiplicateurs ont été formés lors de la dernière campagne électorale communale de toute nationalité, de tout âge et venant de tout le pays. Comment profiter et apprendre de leur travail ?

Au niveau des autorités communales :

Lorsqu'un étranger arrive au pays, sa première démarche est de s'inscrire au service de la population de la commune.

Il est donc primordial de sensibiliser et former les employés communaux en charge de cette mission à parler du droit du citoyen non-Luxembourgeois et de son droit à s'inscrire sur les listes pour les élections communales et européennes concernant les ressortissants de l'UE.

La formation des employés des Bierger Center doit être axée sur le « vivre-ensemble » qui doit être vu comme une plus-value et non comme un « danger » pour la société.

Le rôle des Bierger Center et des services de la population de toutes les communes est central, ils sont l'accueil et l'information pour tous les nouveaux entrants au Luxembourg.

En ce sens : ce sont des intégrateurs à ne pas négliger, ils peuvent à tout moment répondre aux questions des citoyens sur les procédures, les droits, les réglementations diverses en matière de vote, il est donc important d'organiser leur poste de travail afin d'être prêt à rendre ce service.

Les Bierger Center aidés par les CCCI pourraient mettre en place des journées/séances d'accueil et d'information pour les nouveaux arrivants et éventuellement préparer des supports facilitant ce travail d'accueil et leur travail quotidien.

Conclusion

Nous pensons que ces pistes peuvent contribuer à répondre à ce défi important pour la démocratie du pays.

L'effort à fournir est réel d'autant plus que nous savons qu'aujourd'hui partout en Europe les partis politiques doivent lutter contre un désintérêt général et commun des populations pour la politique. Il n'est pas simple de rassembler et de fédérer mais le Luxembourg a une grande chance : rassembler des hommes et des femmes du monde entier prêt à démarrer un nouveau départ souvent bien différent de ce qu'ils ont connu chez eux.

Il faut aller chercher cette envie citoyenne commune car elle existe et se devine à travers une vie associative et bénévole riche dans la population non-luxembourgeoise en profitant de structures déjà existantes

Enfin, concluons par une remarque. Il ne faut pas sous-estimer le « mal » qu'a provo-

qué le résultat du référendum de 2015. Ces résultats nous permettent de comprendre combien d'a priori peuvent encore exister et que toutes les sensibilités politiques sont concernées au vu du pourcentage si élevé de non.

C'est pourquoi, tous les efforts à entreprendre prendront de la valeur si la population luxembourgeoise (en particulier les hommes et les femmes politiques luxembourgeois) prend aussi conscience de l'importance de l'enjeu et regarde cette perspective de plus grande participation des étrangers dans leur vie politique comme un atout pour leur pays.

Il est important de faire passer le message que les non-Luxembourgeois qui veulent participer (ils ne le veulent pas tous et ceux-là resteront sur le côté) veulent construire avec les Luxembourgeois une vie citoyenne meilleure pour tous. C'est probablement un énorme défi politique...

Ne rompons pas l'élan de la campagne des Communales, entretenons-le et profitons des élections européennes de 2019 pour continuer à informer les non-Luxembourgeois et à travailler pour de meilleurs résultats.

Annexe 2 : CNE - Constats et des pistes pour l'avenir

Le CNE : Constats et des pistes pour l'avenir

Document interne-Claire Geier- Mars 2019.

Mots-clés : Respect, confiance, souveraineté du conseil, communication, transparence, partenariat, réactif, diversifié, tolérance, territoire, représentativité géographique nationale, commune, nombre de membres, électeurs, candidats, indépendance, loi, intégration, vivre-ensemble.

I- Constats :

Constat 1 : Le CNE n'est pas une structure pyramidale :

- L'organe central et souverain est le conseil formé par ses membres réunis en assemblée plénière.
- Le président n'est pas en haut d'une pyramide.
- Le CNE n'est pas non plus une plateforme de combats politiques, et il ne doit pas donner l'impression parfois d'être un lieu pour permettre à certains de se faire de nouvelles cartes de visite ou de remplir les réseaux sociaux.
- Le CNE ne doit pas devenir un « club » d'étrangers « frustrés » par le faux sentiment de n'avoir rien à dire ni à faire pour le pays. Sur ce point les politiques luxembourgeois ont aussi une responsabilité et doivent montrer leur volonté de les faire participer au débat politique et sociétal.
- Cette vision pyramidale est dépassée aujourd'hui, au même titre qu'une certaine gestion inégalitaire Femmes/Hommes, voire une certaine vision « misogynne » encore trop présente et contre-productive.
- Il faut remettre la notion de responsabilité et de pouvoir civique de tous les membres au centre du système.

Conséquences du point 1 :

- **Communication et transparence : respect des membres**

En redonnant sa souveraineté au conseil réuni en plénière, on permet :

- De répondre à un problème actuel de communication et de transparence (trop de membres sont insuffisamment informés et en sont frustrés voire démotivés).
- Une gestion pyramidale risque de donner au président le droit de diffuser ou pas une information importante.
- Un président au service du conseil ne le fera pas car le conseil aura besoin d'être informé et d'avoir l'assurance de la transparence pour prendre des décisions.
- Chaque membre se sentira alors responsable et acteur car décisionnaire et donc indispensable et respecté.
- Tout le potentiel du conseil pourra être exploité grâce au respect de tous ses membres divers et riches en expériences et en vécu.
- **Des rôles et des missions respectés :**
 - **Le Conseil :**
Remettre le conseil au centre et mieux exploiter la souveraineté du conseil, les membres réunis décident et autorisent la direction à prendre.
Les rapports des séances plénières du conseil seront rendus public au même titre que le sont les rapports des séances des conseils communaux ou que les séances des débats parlementaires avec la possibilité de mettre certains points à huis clos comme cela se fait par ailleurs.
 - **Le Bureau :**
Mieux exploiter le potentiel du bureau : le bureau exécute et agit en rapport avec les décisions du conseil. Il s'assure que les décisions sont respectées et le fait savoir au conseil en plénière.
 - **Le Président :**
Il est là pour garantir et faire respecter devant tous la souveraineté et les choix des membres du conseil de manière impartiale.
C'est une tâche qui impose une grande masse de travail et pour cela il aurait besoin d'une aide administrative ou de moyens réels pour se procurer une aide par le ministère (augmenter les ressources).
Il est au service du conseil et doit gagner la confiance des membres.
Il représente le Conseil à l'extérieur et doit véhiculer à l'extérieur les valeurs du Conseil.
Il se fait remplacer par le vice-président en cas d'absence et le tient informé régulièrement afin de lui donner les moyens de le remplacer et d'assurer les

opérations courantes en son absence.

Constat 2 : Raisonner en termes de territoire et non de nationalité :

- A notre époque, une nationalité ne veut plus dire grand-chose. De nombreux habitants ont plusieurs nationalités ou se naturalisent.
- En revanche, le CNE est insuffisamment représenté sur le territoire (cf. étude du GT sur la représentation géographique-décembre 2018). Une trop forte représentation géographique au centre et au sud montre le manque de reconnaissance de toute une partie du pays. Il est nécessaire de représenter le pays en son entier et donc de considérer l'aspect géographique et non la nationalité.

Conséquences du point 2 :

- Assurer la plus grande tolérance source essentielle pour garantir le **vivre-ensemble** et la cohésion sociale.
- Ne plus exclure qui que ce soit pour des raisons nationales : ouvrir en tolérance aux non-Luxembourgeois, aux naturalisés Luxembourgeois et aux Luxembourgeois.
- Le CNE doit aller vers le vivre-ensemble, il faut arrêter cette approche de « clan » qui consiste à mettre d'un côté les « étrangers » et de l'autre côté les « Luxembourgeois ».

II- Des pistes pour l'avenir :

Missions du CNE : il est important de définir les missions du CNE pour travailler de manière consensuelle.

Garantir une règle : le CNE doit rester neutre et apolitique, ne pas en faire le parti politique des étrangers. Le CNE devra travailler en **partenariat** avec le gouvernement quelque soit son statut et quelque soit le gouvernement.

Définir son champ **conceptuel** et se mettre d'accord sur des mots-clés comme le mot « intégration » : être certain que chacun sait pourquoi il est membre.

Ses missions :

- **Préserver et encourager le vivre-ensemble au Luxembourg.**
- **Participer avec le gouvernement à la construction d'une société tolérante**

où chacun peut prendre activement sa place dans l'intérêt commun.

- **Lutter avec le gouvernement contre l'isolement et un éventuel « communautarisme » excessif qui freinent le vivre-ensemble.**

1. Un CNE beaucoup plus petit en nombre de membres :

- Afin d'être plus réactif et d'assurer une communication et une prise de décision plus rapide (cf. modèle de la représentation nationale des parents- Loi du 1er Août 2018).
- Prévoir un système de représentativité régionale sectoriel entre un conseil national et une délégation régionale et communale (cf. loi sur la représentation nationale des parents – Loi du 1er Août 2018).
- Développer une plate-forme électronique d'échanges entre la représentativité communale et régionale de terrain et le conseil national.

2. Seulement des membres :

- Donc supprimer les postes de membres effectifs et suppléants car cette répartition aléatoire empêche des membres suppléants parfois plus actifs que des effectifs de s'exprimer par le vote ou d'accéder à certaines fonctions.
- Que des membres **élus**.

3. Election des membres : les électeurs.

Des électeurs individuels et non des groupes

- Les membres des CCCIs de tout le pays (électeurs Luxembourgeois et non.).
- Les membres étrangers ou naturalisés des autres commissions consultatives communales.
- Les membres étrangers ou naturalisés qui ont été candidats sur les listes électorales communales, nationales ou européennes élus ou pas.
- Les multiplicateurs.
- Les membres de grandes associations telles que l'ASTI, le CLAE, la Croix- Rouge...

Bref des Luxembourgeois et des étrangers naturalisés ou pas qui s'engagent-civiquement et socialement sur le territoire de leur commune ou dans le pays dans un esprit de cohésion sociale et d'intérêt commun.

Ceci garantira :

- Une représentativité de tout le territoire national.
- Une représentativité de ceux qui « pratiquent » le vivre-ensemble par leur engagement sur le terrain.
- Un électorat luxembourgeois, naturalisé et étranger.
- Une valorisation des citoyens engagés à un niveau communal dans toutes les commissions en particulier les étrangers travaillant dans une commission autre que la CCCI, en faire des décideurs communaux.

L'électorat doit représenter ceux qui construisent une société luxembourgeoise de cohésion sociale et de tolérance.

Un électorat qui exigera donc la même chose des membres du CNE.

4. Ce qu'on attend des membres du CNE : les futurs candidats.

Une candidature individuelle

Chaque candidature doit pouvoir permettre de montrer son dynamisme dans la société luxembourgeoise par une action bénévole associative et/ou civique de terrain. Le but n'est pas seulement de monter un groupe de juristes rédacteurs d'avis. L'expérience terrain dans le monde associatif ou politique communal apportera aussi beaucoup à un futur CNE.

Tout spécialiste dans son domaine est utile pour assurer un bon résultat de travail au CNE mais la qualité de spécialiste n'est pas obligatoire, sauf si cela est formellement et structurellement souhaité et proposé par les membres.

Les membres du CNE devront être **les facilitateurs du vivre-ensemble** habitués à travailler avec les entités associatives, institutionnelles, politiques luxembourgeoises quelque soit leur profession ou leur diplôme.

Les candidats :

Tout habitant du pays : étranger, naturalisé ou Luxembourgeois est candidat.

- C'est l'engagement actif et concret dans le vivre-ensemble qui doit être le critère, et non l'appartenance à des associations étrangères qui placent leurs représentants.
- Le profil des candidats est à préciser, il devra respecter cette optique de montrer ses motivations et ses facultés de construire un pont entre les Luxembourgeois et les non-Luxembourgeois, un profil actif de facilitateurs de vivre-ensemble et de cohésion sociale pour le pays.

- Proposer au candidat de présenter un CV du vivre-ensemble ?
- Permettre aux frontaliers d'intervenir, de participer activement et d'être représenté en tant qu'habitant temporaire régulier et actif sur le territoire du Luxembourg.
- La répartition des candidats ne doit pas être pensée en terme de nationalité mais en terme de territorialité et de répartition géographique afin d'assurer une représentation de tout le pays et pas seulement du Centre et du Sud.
- Si les frontaliers sont envisagés comme candidat, la notion de répartition par nationalité sera encore moins pertinente : être un frontalier n'est pas une nationalité mais bien une représentation d'un territoire géographique, au même titre qu'un habitant du nord, un frontalier peut par ses actions travailler pour le vivre-ensemble sur le territoire luxembourgeois.
- Hypothèse pour l'élection de frontaliers : mettre en place un système d'appel à candidature comparable à ce qui est pratiqué pour les élections des membres des CCCIs (cf.RGD du 15 novembre 2011) en utilisant le support de la chambre des salariés et en exigeant une argumentation de candidature orientée vers le vivre-ensemble pour le pays. Ce point reste à travailler car dans cette hypothèse, il y aurait cependant un risque de surnombre de candidats.

5. Indépendance du CNE :

- Il sera essentiel pour l'avenir de définir clairement le niveau d'indépendance du CNE, ne pas orienter le degré d'indépendance du CNE vers celui par exemple d'une Chambre des Métiers ou Chambre du Commerce.
- Ce qui implique aussi une adaptation concernant les ressources financières (jetons et autres), les ressources d'infrastructures (adresse postale, salles...) et de prévoir d'augmenter les ressources du CNE.
- On pourrait envisager un système de jetons et d'indemnisation comparable à ce qui est pratiqué dans les communes en fonction des postes occupés.
- Préciser que l'indépendance du CNE se situe au niveau des sujets traités en toute liberté de choix.
- C'est ce niveau d'indépendance : parler librement de tout sujet (et en faire des propositions ou avis) qui fait du CNE tout son intérêt.
- Le rattachement à une structure gouvernementale législative ou exécutive n'est pas fondamental et reste flexible, le CNE ne doit pas forcément dans l'avenir rester en lien direct avec le MiFa mais on peut envisager un rattachement autre (hors tutelle).

6. Choisir les mots : Le vivre-ensemble n'est pas l'intégration selon la définition de la loi de 2008

Choisir les mots pour ne pas se tromper de problème afin de définir les bonnes solutions :

- Un exemple :
 - Un parent d'origine non-luxembourgeoise qui est membre du comité de l'association des parents d'élèves de l'école luxembourgeoise communale ou de quartier de ses enfants n'a pas besoin d'être intégré, c'est largement fait.
 - En revanche, construire avec les autres parents d'origine luxembourgeoise et d'autres origines, la meilleure école pour ses enfants avec les enseignants et les autorités nationales et communales, cela s'appelle du vivre-ensemble et c'est bien sa préoccupation.
- Nous pourrions donner le même exemple pour tous les habitants qui participent dans leur commune ou dans leur quartier à un club sportif, à une commission communale, à une chorale ou à toute autre activité associative culturelle luxembourgeoise et autre.
- L'intégration au sens de la loi 2008 concerne surtout les DPI-réfugiés mais pas les étrangers qui vivent, travaillent, habitent avec leur famille au Luxembourg comme tous les autres Luxembourgeois.
- Cherchons à définir les sujets communs pour construire notre société de demain ensemble, au CNE de participer activement à cette recherche avec le gouvernement.
- Mettons-nous d'accord sur les mots-clés et leur sens : la définition du mot intégration est à choisir afin de définir notre champ conceptuel.
Celle du CES (2014) : « **l'intégration c'est "vivre, travailler, et décider ensemble, dans un esprit de respect mutuel, de solidarité et de cohésion sociale."** », est plus fidèle au vivre-ensemble que celle de la loi de décembre 2008.
- Changeons le nom même du CNE et donc la loi du 16 décembre 2008.

Conclusion :

Je souhaite un CNE qui donne aux habitants étrangers et Luxembourgeois, le sentiment de ne pas vivre dans deux mondes (Luxembourgeois/Etrangers) au même endroit mais dans un seul monde.

C'est un R.E.V.E : Représentation nationaleE pour le Vivre-Ensemble !

Annexe 3 : un exemple de ce qu'un CNE peut et doit encourager : LOKAL



Le manifeste de la commission pour les séniors du CNE.

Pourquoi LOKAL est-il un projet nécessaire ?

Et pourquoi nous, représentants du CNE, appuyons-nous auprès des autorités administratives et des organisations à différents niveaux au Luxembourg pour que ce projet se réalise ?

À notre avis, une réponse face aux nombreux problèmes qui se posent dans la société se situe aussi et surtout à un niveau **local**.

Si les gens ne se sentent pas entendus, c'est (aussi) parce qu'ils se sentent mal compris à un « niveau élevé » (« Bruxelles », par exemple).

Nous pouvons citer d'innombrables études, articles, conférences, discussions, ... Partout nous voyons qu'il est clair que nous devons travailler à partir de la « base » et donc à un niveau local.

Les gens doivent être aidés, soutenus et encouragés afin de participer à la société au niveau **local en particulier tout citoyen vulnérable et isolé** tels que les séniors de nos communes.

Et nous pensons que cela ne devrait pas seulement être « organisé » du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut.

En ce sens, **LOKAL** devient aussi un « mouvement des citoyens » car un tel projet ne peut être réalisé sans l'engagement des citoyens.

Il rassemble des personnes ayant un sens de la responsabilité sociale qui va renforcer le « vivre-ensemble ».

Ce projet s'articule autour de points importants de l'agenda social en prenant soin les uns des autres, de l'environnement, de l'économie circulaire, de la mobilité et de la qualité de vie dans son propre environnement.

Et c'est précisément ici que le Luxembourg présente une complexité socialement intéressante qui peut se révéler être un avantage.

Des perspectives exceptionnelles s'offrent à nous, car nous pouvons profiter de la présence de nombreuses cultures différentes, une présence qui n'est en même temps ni trop grande ni trop inaccessible.

Notre message s'articule autour de **4 points** :

1- Multiples Perspectives :

Les accès vers la « haute » politique au Luxembourg sont courts.

Il y a des ressources financières.

De plus, les organisations socio-culturelles luxembourgeoises sont enthousiastes et désireuses de participer.

Ici, nous vivons un « momentum » en Europe.

La bonne nouvelle est que, si nous parvenons à donner à LOKAL un style inspiré, nous allons certainement aussi attirer des gens qui aujourd'hui sont dans le froid ou qui « grognent » de l'autre côté de la route et garantir une plus grande cohésion sociale pour l'avenir.

2- Responsabilité :

Nous ne devons pas renoncer à la responsabilité locale ou charger d'autres de prendre cette responsabilité, mais plutôt nous en charger ensemble avec nos partenaires !

3- Oser dire :

Une démocratie moderne nécessite l'engagement de « toute la société », au niveau pratique, intellectuel, bienveillant, professionnel, volontaire et bénévole .

Alors nous **vous** posons une question socio-culturelle:

Est-il logique qu'une population de plus en plus éduquée transfère les re-

sponsabilités locales à des gouvernements de plus en plus vagues, de plus en plus grands et de plus en plus éloignés, aux multinationales, aux institutions financières ...?

4- Ne pas oublier :

Il est important que LOKAL présent comme un phare, un quartier.
soit un lieu, un bâtiment un espace vraiment repère pour le citoyen d'une commune ou d'un

Nous proposons une architecture inspirante, éclectique, représentative des cultures différentes, des générations différentes, des goûts différents et tout cela doit être visible...

Un **LOKAL** doit être un **puissant** symbole visuel, ludique, enjoué, léger, un « statement » inspirant, spirituel, drôle... le voir, le reconnaître rendront la coexistence, le respect mutuel, le vivre-ensemble... réels.

Il suffisait d'y penser, il est temps de faire exister le LOKAL au Luxembourg, le CNE peut et doit participer à cette aventure d'aujourd'hui pour demain.

Ricky Goslings : Rapporteur commission pour les séniors-CNE, Berto Reijnders : Vice-rapporteur commission pour les séniors-CNE, Claire Geier : Secrétaire commission pour les séniors-CNE. 01-04-2019 revu le 10-11-20

Annexe 5

Avis de Monsieur
**LUIS MIGUEL GONCALVES MARQUES
DE MELO REBELO**

Luis Miguel GONCALVES MARQUES DE MELO REBELO
Membre effectif du Conseil national pour étrangers

Luxembourg, le 25.11.2020

Je commence par remercier l'invitation à participer à cette consultation.

Mes qualifications pour produire cette réflexion sont les suivantes :

1. Membre effectif du CNE, en tant que représentant des ressortissants de nationalité portugaise (Luxembourg, 2017-...)
2. Président de la Global Chamber of Commerce for Portuguese Speaking Countries A.s.b.l. (Luxembourg, 2017-...)
3. Représentant de l'Union des exportateurs de la Communauté des pays de langue portugaise (UE-CPLP) pour l'Europe centrale et occidentale (Luxembourg, 2016-...)
4. Conseiller auprès de l'ambassade de Guinée-Bissau à Bruxelles pour les questions de coopération économique au Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg, 2018-...)
5. Journaliste sur les questions sociales, y compris l'intégration (Portugal, 1995-2010)
6. Manager de projets de communication, au Portugal, pour :
 - (i) Haut-Commissaire pour les migrations : programme de télévision « Nós » (2010-2014)
 - (ii) Conseil portugais pour les réfugiés : programme de télévision « Société civile » (2006-2013)
 - (iii) Commission pour la citoyenneté et l'égalité des genres : divers (2009-2012)
 - (iv) Amnesty International : documentaire « 30 ans d'AI au Portugal » (2010-2011)

Note préliminaire : cette réflexion s'appuie sur mon expérience professionnelle et associative, ainsi que sur l'observation empirique et les recherches menées sur la communauté portugaise au Grand-Duché.

1. Qui sont les résidents portugais ?

Ils ne sont pas tous portugais caucasiens. Une erreur courante est de considérer la communauté portugaise comme ayant la même origine (Portugal) et les mêmes caractéristiques. Les données du STATEC ne révèlent pas combien de Portugais sont des descendants des Pays africains de langue portugaise (PALOP). Beaucoup d'entre eux ont obtenu la nationalité portugaise avant ou après la décolonisation (1975) et, même s'ils avaient la double nationalité (portugaise et du pays d'origine), ils ont immigré au Luxembourg en tant que citoyens portugais.

Selon les estimations de l'Ambassade du Cap-Vert au Luxembourg, la communauté capverdienne est autour des 10.000 personnes (le STATEC compte 2.572 en 2020). La communauté de Guinée-Bissau devrait compter environ 5.000 personnes (STATEC : 340), selon l'ambassade de Guinée-Bissau à Bruxelles et une douzaine d'Asbl guinéens au Grand-Duché. De l'Angola il devrait y avoir 400 personnes (STATEC : 34), de São Tomé et Príncipe 300 (STATEC : 25), du Mozambique 200 (STATEC : 6).

Toute politique d'intégration à destination de la communauté portugaise doit prendre en compte cette diversité, sous peine d'exclure une partie des destinataires.

Un autre malentendu est de penser que les Africains sont pleinement intégrés dans la communauté portugaise caucasienne simplement parce qu'ils sont tous venus du Portugal et parlent la même langue. Ce n'est pas la réalité, parce que la majorité des immigrants portugais au Luxembourg est venu du nord du Portugal, qui n'a pas eu une grande présence dans les anciennes colonies. À Lisbonne et dans le sud du pays, les Portugais d'origine africaine font partie de l'écosystème social, du gouvernement aux forces de sécurité. La kizomba angolaise se danse, se mange dans les restaurants africains, part en vacances au Cap-Vert. Dans le Nord, l'africanisme est quasi inexistant.

2. Les résidents lusophones sont-ils bien intégrés ?

Oui, pour les raisons qui se développeront dans les prochaines réponses. Ils aiment le Luxembourg et, bien qu'ils ne le disent pas toujours, ils sont reconnaissants au pays où ils ont prospéré. Il est nécessaire de prendre en compte l'origine de ces immigrants. Beaucoup ont travaillé au jour par jour, sans patron ni contrat. Ils n'avaient que quatre ans de scolarité. Les services de santé étaient éloignés et avaient de longues listes d'attente. Envoyer un enfant à l'école impliquait un coût financier élevé pour de nombreuses familles. Les services publics étaient

mal organisés, bureaucratiques et lents. Les allocations familiales misérables (la plus élevée est de 50 €). Au Luxembourg, ils ont trouvé un pays qui les traitait mieux que leur propre.

L'absence de prise de conscience politique et démocratique aura également contribué à l'intégration. Le Portugal d'où ils sont partis était une démocratie jeune, avec des relents de despotisme et de népotisme dans tous les secteurs. Le maire de la commune ou la personne la plus riche du village était quasiment intouchable et les gens avaient l'impression que le monde était comme ça et qu'il serait inutile de protester ou de réclamer. Soit au Portugal, soit dans autre pays.

3. A quoi doit servir une politique d'intégration ?

Pour l'historien et auteur Yuval Noah Harari, il existe deux mythes communs à toute l'humanité : celui de l'État-nation et celui du capitalisme. Le capitalisme n'a pas de frontières et est venu avec des immigrants au Luxembourg, se dispensant de l'intégration. Celui de l'État-nation est source de division et rend l'intégration difficile. Un résident portugais pense toujours que sa patrie est le Portugal, même s'il habite au Luxembourg depuis des décennies. Idem pour un cap-verdien ou guinéen. La croyance en l'État-nation permet aux humains de coopérer de manière flexible et en grand nombre. Ce mythe, comme d'autres, lorsqu'il est enseigné aux gens depuis l'enfance est difficile à démystifier à l'âge adulte Il est

important de prendre en compte ces données, car au Grand-Duché sept résidents portugais sur 10 (69,4%) sont nés au Portugal, selon le STATEC.

Les Portugais ont reproduit certains des piliers de leur patrie au Luxembourg. La religion catholique romaine est la principale car elle couvre les deux genres et tous les âges. La procession annuelle et la messe de Notre-Dame de Fatima à Wiltz, qui a lieu le 30 mai de chaque année, est l'événement qui rassemble la plus grande foule au Luxembourg, estimée à 20.000 personnes. Les Portugais célèbrent, par centaines, dans les rues de Gare, la victoire de leur club de football au Championnat national du Portugal - un événement spontané toléré par la police grand-ducale et qui se déroule de manière pacifique. Les communautés africaines remplissent les concerts de musiciens du Cap-Vert, d'Angola ou de Guinée-Bissau, pour y danser toute la nuit.

Revenons à la question. Une politique d'intégration doit servir à promouvoir l'inclusion, générer la paix sociale et, surtout, contribuer au développement économique et social du Luxembourg. Ceci est réalisé en utilisant les outils de l'autre mythe commun aux Luxembourgeois et aux résidents : le capitalisme. Ce n'est pas par hasard que la communauté lusophone appelle le Luxembourg « El Dorado ». Une réflexion qui se développe dans les prochaines réponses.

4. Quelle approche d'intégration favoriser ? Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

L'étude « Pourquoi les gens préfèrent les sociétés inégalitaires », écrit par trois chercheurs de l'Université de Yale, publiée en 2017 en *Nature Human Behavior*, révèle clairement que les gens acceptent une société inégale, mais ils n'acceptent ni l'iniquité ni l'injustice. Ainsi, toute mesure d'intégration doit promouvoir la perception que le gouvernement luxembourgeois défend l'équité et combat les injustices.

La discrimination de l'accès des Portugais à l'enseignement classique est un exemple d'injustice longtemps parlée au sein de la communauté portugaise et qui a maintenant été confirmée par l'étude « Précision des décisions de suivi des enseignants : effets à court et à long terme de sa responsabilité », de l'Université du Luxembourg. « Les étudiants luxembourgeois ont été correctement évalués dans 90% des cas, tandis que pour les étudiants portugais, seuls 67% des décisions étaient correctes et leurs capacités académiques sous-estimées », indique l'étude, menée par la chercheuse Ineke Pitzen Cate. Une réaction immédiate du Ministère de la Famille et de l'Intégration aurait donné un signal positif à la communauté touchée. En collaboration avec le ministère de l'Éducation, une étude plus approfondie aurait pu être annoncée et, si les conclusions de l'étude de l'Université du Luxembourg étaient confirmées, les mesures nécessaires seraient prises pour corriger toute discrimination structurelle.

Un autre aspect à prendre en compte est l'accès au marché du travail. Selon les données du STATEC (2019), l'économie luxembourgeoise repose largement sur la main-d'œuvre étrangère (27,8%) et transfrontalière (45,5%). Les résidents de nationalité luxembourgeoise ne représentent que 26,7% du total. Cependant, ces derniers sont majoritaires (65%) dans les secteurs hautement rémunérés, représentant plus de 90% de la présence dans l'administration publique et plus de 75% dans l'éducation. Pour la première génération de Portugais, c'est acceptable. Ils n'ont aucune qualification ni parlent luxembourgeois. Mais ils ne comprennent pas que leurs enfants ou petits-enfants n'ont pas les mêmes chances qu'un Luxembourgeois. C'est vox-populi chez les Portugais que l'enfant de quelqu'un qui travaille dans le ménage ou dans le chantier ne peuvent espérer avoir un emploi dans l'administration publique.

Un résident portugais ne doit pas se sentir victime de discrimination simplement parce qu'il a « Silva » dans son nom.

5. Notre cadre législatif et nos institutions actuelles permettent-ils de répondre à ces besoins ?

Oui.

6. Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Ce qui existe est suffisant pour promouvoir l'intégration. Mais cela devrait être mieux communiqué. Je lis tous les jours toute la presse luxembourgeoise (y compris celle rédigée en portugais) et il y a peu d'articles de premier plan sur les politiques et mesures d'intégration du Ministère. En revanche, le message transmis par les stakeholders de l'intégration est institutionnel et éloigné des personnes auxquelles il s'adresse. Le message clé devrait porter sur le empowerment et la valorisation des résidents : « Ce que vous faites a de la valeur » ou « Ensemble, nous allons plus loin » (en profitant de la crise générée par le COVID-19).

Quelques réflexions générales :

- A. Tenir compte de la diversité de la communauté portugaise. Les actions d'intégration et de lutte contre la discrimination doivent tenir compte du fait qu'environ 15.000 personnes sont d'ascendance africaine, qui ne devraient pas non plus être traitées comme des « Africains ». Les deux principales communautés, capverdienne et guinéenne, sont plutôt différentes.
- B. Créer un Conseil National de la Société Civile ou quelque chose d'équivalent. Au CNE, qui joue un rôle très important, les communautés sont représentées en tant que « nous » et « les autres ». Une CNSC représenterait les secteurs et les causes : égalité des genres, droits des enfants, sports, entrepreneuriat, etc. Il inclurait sur la même cause des résidents de nationalités différentes.
- C. Des sanctions exemplaires pour tous les cas d'exploitation du travail. Il y en a plusieurs et sérieux qui ont plus d'écho au Portugal qu'au Grand-Duché.
- D. Travailler plus étroitement avec les organisations catholiques pour promouvoir les politiques d'intégration. Y compris dans la préparation et l'exécution de la procession de Nossa Senhora de Fátima à Wiltz, le 30 mai de chaque année. Ça n'affaiblit pas la laïcité de l'État et montre qu'il valorise l'identité d'une communauté, en l'occurrence la dévotion au culte marial qui a commencé au début du siècle XX à Fátima, au Portugal.
- E. Valoriser l'apprentissage du luxembourgeois sans exclusion. Le luxembourgeois est une langue d'intégration et cette bataille est gagnée sur les nouvelles générations. Ma fille parle mieux le luxembourgeois que le portugais, comme tous ses collègues, quelle que soit leur nationalité. J'ai 53 ans, j'étudie le luxembourgeois pendant deux ans, et j'ai réussi seulement le niveau A.2.

Quiconque est arrivé au Luxembourg il y a 20, 30 ans ressent l'imposition du luxembourgeois comme une discrimination. « J'ai fait un effort énorme pour apprendre le français et m'intégrer, maintenant "ils" ne parlent que le luxembourgeois et je suis à nouveau à l'écart ». Cet écart était plus accentué dans les communications officielles sur la pandémie, en luxembourgeois. « Pourquoi ils ne parlent pas ma langue (le français) ? », lit-on sur certains réseaux sociaux de la communauté lusophone.

Il n'y a pas de solution miracle pour amener une personne de plus de 40 ans à parler couramment le luxembourgeois. Outre les troubles cognitifs liés à l'âge, les ressources existantes sont insuffisantes. Il y a peu de cours, dans très peu d'endroits, et prennent trop de temps pour ceux qui ont peu de temps. Un frontalier qui se lève à 5h30 pour aller travailler à Luxembourg-Ville et doit être à la maison à 17h30 pour préparer le dîner et s'occuper des enfants, n'a pas le temps d'apprendre le luxembourgeois. Solutions possibles :

- (i) Créer davantage de cours gratuits par vidéoconférence ;
- (ii) Réduire à A2.1 (ou A1.2) le niveau de connaissance de la langue luxembourgeoise pour obtenir la nationalité ;
- (iii) Permettre l'accès au salaire minimum qualifié avec un diplôme de cours de luxembourgeois niveau A2.2.

Quelques idées :

F. **Programme de télévision.** Le Ministère de l'Intégration pourrait avoir une émission télévisée sur RTL, également diffusée en streaming et fortement présent sur les réseaux sociaux, avec des reportages sur les réussites des communautés résidentes et des annonces de mesures de soutien à l'intégration et de lutte contre les discriminations. Au Portugal, il y avait un programme sous cet angle (terminé pendant la crise économique), diffusé à la télévision publique et cofinancé par la Commission Européenne. Le coiffeur d'une capverdienne, l'entreprise de matelas d'un Ukrainien, le Brésilien devenu professeur d'université, etc.

G. **Influenceurs.** Créer une campagne médiatique pour résoudre la crisesanitaire. #réussireensemble ou #Luxembourgaucoeur. Avec des personnes célèbres de la communauté lusophone, ainsi que des Luxembourgeois célèbres. Joueurs de football, musiciens, acteurs / actrices, etc. Ensemble, ils disent, en luxembourgeois et en portugais (ou en français), de courts messages d'encouragement à tous les résidents lusophones. Favorise l'intégration et

la langue luxembourgeoise.

- H. **Entrepreneuriat immigrant.** La plupart des résidents lusophones savent qu'ils n'auront pas d'emploi qualifié. Mais ils ont une ambition commune : avoir leur propre entreprise. Que ce soit un café, une épicerie ou un coiffeur. Des cours d'entrepreneuriat pourraient être créés, gratuitement, dont le diplôme permettrait d'obtenir une licence professionnelle. En même temps, créer un système de soutien financier non remboursable (ou avec des prêts à taux réduit et une garantie de l'État) pour démarrer une petite entreprise.

J'espère que ces réflexions pourront contribuer à la révision de la loi d'intégration. Je suis disponible pour tout ce que vous jugez nécessaire.

Veillez agréer, Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration, l'expression de mes salutations les plus distinguées,

Luis DE MELO

Annexe 6

Avis de Monsieur **MUNIR RAMDEDOVIĆ**



M. Munir RAMDEDOVIC

Membre effectif du Conseil National pour Etrangers

Mme. Corinne CAHEN
Ministre de la Famille et
de l'Intégration
13c, Rue de Bitbourg,
L-1273 Luxembourg

Bascharage, le 25 novembre 2020

Objet : Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration du Luxembourg

Bonjour Madame la Ministre,

Suite à la réception du courrier postal Réf. : 2020/5519 ayant pour objet consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration, je vous fais parvenir dans ce qui suit mes réflexions.

Tout d'abord, selon moi, l'intégration est un processus au cours duquel une communauté tout entière de migrants et de non migrants contribue à la création d'une société harmonieuse et œuvre pour une forte cohésion sociale. Pour arriver à cet objectif, une politique d'intégration est mise en place, actuellement, par le gouvernement luxembourgeois et grâce à laquelle différents moyens efficaces sont mobilisés. En effet, à ma connaissance, le Luxembourg est l'un des premiers pays de l'Union européenne à avoir mis en place le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) qui, malgré son caractère facultatif, est fortement apprécié par les étrangers et a attiré presque 10.000 signataires depuis sa création, avec une nette hausse des demandes depuis l'année 2018.

Dans une perspective et un souci d'adaptation des lois existantes aux mutations impliquées par la dynamique de cette intégration, il me semble tout à fait nécessaire que la volonté du gouvernement luxembourgeois poursuive selon la trajectoire publique et officialisée d'une amélioration permanente de sa politique d'intégration.

D'une part, je reconnais volontiers ici que le gouvernement fait beaucoup d'efforts et mobilise les moyens nécessaires pour intégrer les étrangers. Similairement, les

résidents étrangers en sont tout à fait conscients et reconnaissants, ils ne cherchent guère à profiter du système, bien au contraire, car il est force de constater qu'ils cherchent à travailler et à fonder leurs entreprises dans divers secteurs, afin de participer positivement à la diversification et au développement de l'économie luxembourgeoise.

Un sentiment de responsabilité partagée est instauré entre les résidents et le gouvernement, et celle-ci implique toujours davantage les étrangers et les incite à contribuer de la meilleure manière possible au développement du Grand-Duché. Cela en effet peut être démontré par la proportion du nombre de postes clés occupés par les étrangers, aux fonctions de chefs d'entreprises ou d'employés, au sein des différentes institutions, qu'elles soient de nature privée ou publique.

Mais d'autre part, il subsiste selon moi la nécessité d'établir une égalité des chances, pour tous les résidents sans exception, dans le domaine de l'accès au marché de l'emploi du Luxembourg. Si toute la société doit participer à l'accueil et à l'intégration de ses migrants, dont elle a autorisé la venue, et ceci dans l'optique de respecter les droits fondamentaux de l'homme, il me semblerait plus qu'équitable, par souci d'optimisation de l'arsenal juridico-légal actuellement en vigueur, que tout individu, quelle que soit l'origine géographique de son lieu naissance, tant de l'Union européenne que d'un pays tiers, puisse bénéficier de l'établissement d'une réelle égalité des chances et de traitement administratif, afin de pouvoir rendre plus performantes les conditions qui leur sont imposées, au travers des divers modes de processus d'intégration actuels.

Je suggère d'intégrer les étrangers au moyen d'un sas juridique et administratif, pouvant se traduire par la création d'une passerelle allouée à la formation professionnelle, voire d'une plateforme nationale de la formation professionnelle, accessible à tous, et dont la vertu consistera à les placer plus rapidement et de manière plus concertée, toujours dans un esprit de partage mutuel des compétences, sur le marché du travail luxembourgeois et ainsi de les faire participer au développement du pays.

En d'autres termes, le Luxembourg fait beaucoup d'efforts pour intégrer les étrangers, mais il faudrait encore davantage sonder et répondre à leurs besoins, alléger les procédures administratives afin d'attirer de la main-d'œuvre, et si d'aventure un besoin en qualification s'avère indispensable pour certains domaines d'activités, alors faire appel à un réseau de formation professionnelle, qualifiante ou diplômante, en partenariat avec les autorités. L'identification des besoins en main-d'œuvre pourrait être simplifiée par la numérisation des profils de candidats en recherche d'emploi, et permettrait d'éviter le risque réel de perte de leur emploi par certains candidats en attente d'autorisation administrative, et dont l'employeur ne peut plus garantir la mise en suspens. Si les étrangers ressortissants de pays tiers qui rejoignent le

Luxembourg sur la base d'un contrat de travail pour sont déjà qualifiés, ce sont en revanche bien leurs conjoints qui se retrouvent confrontés à des procédures complexes en matière d'obtention d'autorisation de travail !

Actuellement, si le demandeur d'une autorisation de travail ne reçoit pas d'approbation de la direction de l'immigration dans un délai de 3 mois, alors la réponse est considérée comme négative. Pourquoi désormais ne pas inverser le système du défaut de réponse administrative et faire en sorte qu'au-delà d'un délai de 3 mois, l'autorisation de travail soit considérée comme approuvée de fait, et fasse en sorte que l'absence de réponse de l'administration dans les délais prévus par la loi puisse permettre de statuer automatiquement en faveur du demandeur ?

Je vous propose dans ce qui suit, selon mon expérience acquise lors de mes activités professionnelles et bénévoles dans différents secteurs d'activité, des préconisations concrètes permettant d'arriver à cet objectif de standardisation des procédures au niveau national, pouvant nous inspirer des modèles positifs ayant permis de constater un progrès en ce domaine.

Toute la société doit participer à l'accueil et à l'intégration des migrants : mais les instruments administratifs et les relais associatifs ont besoin de sonder, en permanence, le besoin des étrangers et de s'adapter à l'évolution de ses besoins. Pour cette raison je préconise, à réfléchir, à la création d'une plateforme nationale de formation professionnelle, en partenariat avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire (Agence pour le développement de l'emploi), dont le financement serait rendu possible par la création en parallèle d'organismes paritaires de collecte agréés par l'État, par branches professionnelles, chargées de percevoir une cotisation dédiée à la formation des migrants, auprès des caisses du tissu industriel et entrepreneurial du patronat luxembourgeois. Ce système de perception de cotisations, appelé aussi le « 1 % » patronal permettrait de créer un Fonds de roulement que j'estime à environ 300 M€, en proportion des flux migratoires et de l'indexation sur le coût horaire de la formation, à définir, et prise en charge par l'État. L'obtention de titre de séjours et permis de travail pour les ressortissants de pays tiers pour des professions artisanales manque et est indispensable pour le développement de l'économie luxembourgeoise, particulièrement dans le domaine de création de logements (immobilier) serait soumise à cette condition d'un engagement du migrant à suivre avec assiduité un cycle de formation répondant tant à ses qualifications ou compétences, qu'aux besoins du marché du travail luxembourgeois en matière de main-d'œuvre, de cadres ou d'employés à intégrer.

Si l'optique de respecter les droits fondamentaux de l'homme caractérise la volonté officielle, commune à tous les régimes démocratiques de l'UE, les migrants sont-ils suffisamment responsabilisés, informés et accompagnés efficacement, ou bien sont-ils parfois perdus et isolés face au cadre juridique et socioprofessionnel qu'ils

découvrent ? Actuellement, cette procédure organisationnelle administrative fait défaut, et la mise en place de la logistique que nous proposons ci-dessus permettrait de déléguer à un Commissaire à l'Intégration chargé de la Formation Professionnelle, d'établir des PPP (Partenariats Public-Privé), entre les quotas socioprofessionnels issus des besoins de l'ADEM, et la capacité logistique d'affecter à chaque secteur de branche professionnelle, l'obligation de développer sa propre structure de formation professionnelle, et soumise à un Agrément officiel.

Cette disposition devra s'appliquer à toute personne originaire ou non de l'UE, issue ou non de Pays tiers, afin d'offrir à chacun la même chance d'améliorer ses conditions de vie au sein de la communauté nationale composée de ceux qui l'accueillent en son sein.

La réforme des procédures d'intégration implique donc une réforme de l'approche transversale et multiethnique du marché du travail, visant à la standardisation et à la normalisation des procédures de formations professionnelles, sous forme de la création d'un Compte Horaire de Formation dont devront bénéficier à la fois tous les résidents, mais aussi les migrants en cours d'intégration. Ceci implique l'introduction d'une clause juridique d'engagement de la part du migrant, confronté aux diverses procédures administratives précitées, équivalent à être considéré dès lors par l'ADEM et les autorités luxembourgeoises comme une personne en recherche active d'emploi, et donc non expulsable, si tel était le cas encouru.

En guise de conclusion, de constat et de préconisation, et au-delà de la nécessité de réfléchir à la création d'un Commissariat à la Formation Professionnelle, avec Compte Horaire de Formation (CHF) à la clé, par salarié ou par demandeur d'emploi, par migrant UE ou non-

UE, il s'agit d'intervenir concrètement de la manière suivante, comme énoncée ci-dessous :

- Révision du système de l'éligibilité. Réforme du Code d'Intégration en raison des longs délais d'attente et de surcharge de la direction de l'immigration.
- Réduction du délai dans lequel les demandeurs d'asile et les réfugiés peuvent accéder au marché du travail.
- Formation des réfugiés et développement de l'apprentissage dans les secteurs en tension comme le BTP.
- Développement du système boursier et réforme du Code/Droit de travail des étudiants (système universitaire).

- Raccourcissement des délais d'obtention/prolongation de titre de séjours, sinon risque d'interdiction de sortie du Territoire, soit risque d'explosion du nombre des per-

sonnes en situation irrégulière et du travail clandestin (incluant les transfrontaliers).

-- Égalisation des chances par rapport à l'accès à l'emploi (pour les conjoints des résidents de pays tiers non-UE n'ayant pas un titre de séjours longue durée).

-- Amélioration de l'intégration des étudiants boursiers ou en cours de cursus de Thèse universitaire. Nous souhaitons attirer votre attention sur l'existence d'une faille en matière de droit des étudiants ayant signé des contrats CDD avec l'Université du Luxembourg. Nous proposons qu'un regard particulier soit apporté sur les chartes de thèses.

-- Donner le droit reconnu aux étudiants et aux chercheurs de signer le Contrat d'Intégration qui a par ailleurs un caractère facultatif, mais dont beaucoup d'étrangers apprécient de le faire. En effet, l'état investit dans la formation des étudiants et il serait profitable au pays de garder ses élites.

-- Redéfinition égalitariste d'un Socle commun de l'accès à l'emploi pour les résidents non UE, sur la base d'une numérisation informatique en ligne de chaque profil, en partenariat avec les Plans de Formation à faire subventionner par l'État, et en partenariat avec le Patronat des entreprises et le futur Commissaire à la Formation Professionnelle.

-- Mise en place de formations spécialisées et adaptées au web permettant aux résidents et travailleurs transfrontaliers de se familiariser avec l'espace virtuel. En effet, suite à la crise sanitaire du COVID 19, le télétravail a pris sa place dans le marché de l'emploi et se met en place de plus en plus.

-- Réforme du cadre légal du Conseil National pour Etrangers, organisation des élections, révision de l'attribution des membres élus et désignés par nationalité, fonctionnement interne...

-- Dernier point, mais non le moindre, un simple regard sur les différentes vagues de l'immigration au Grand-Duché du Luxembourg permet d'illustrer l'importance du multiculturalisme au profit du bon fonctionnement de la société et la préservation de son équilibre. Selon nous, cette analyse doit être au plus présente dans les discours politiques, afin de stimuler l'acceptation de l'immigrant, ou de l'étranger. De même, un accent doit être mis sur le rôle économique que jouent les étrangers et les frontaliers au Luxembourg, tel que celui d'accroître le PIB local et de soutenir la consommation des ménages.

En espérant vous rencontrer prochainement, lors de la deuxième phase du processus de consultation « focus groups », je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Munir RAMDEDOVIC

Annexe 7

Avis de Monsieur **HENRY ABNER SURPLESS**



From: Henry Abner SURPLESS
Sent: Saturday, November 14, 2020
To: Jacques Brosius
Subject: Revision de la loi sur l integration.

Bonjour Mr. Brosius.

Suite au courrier de Madame la Ministre Corinne Cahen je vous soumets mon input.

1. L Integration.

- Chemin a parcourir par les 2 parties/acteurs.
- S identifier sur tout les aspects de son pays de residence apres une analyse murement reflechi.

2. La raison d une Poltique d integration.

- Creer & soutenir une cohesion sociale au sein de toutes les populations residentes sur le Territoire.
- identifier les Besoins specifiques de chaque composante ethnique, religieuse, sociale & familiale.
- Oeuvrer a diminuer les differences & assentuer les points communs qui nous rassemblent.

3. Chemin de l Integration.

- Flexibilite dans la Demarche.
- Analyse de l implication de l Individu.

4. La discrimination raciale.

- Identifier les symptons & les causes.
- Sanctioner les as venants.

5. Les outils / Les mesures / les criteres.

- inscriptions au cours de Luxembourg / aux listes electorales communales.
- participation aux associations locales.

Best regards, Henry Abner Surpless.

Membre effectif du CNE , Membre suppleant de la Commission Integration de la Ville de Luxembourg

Annexe 8

Avis de Monsieur **ATHANASIOS KARAGEORGIADIS**



Réf. : 2020/5519

Objet : Consultation dans la cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Honorable Madame la Ministre,

Cher Monsieur Brosius,

Merci beaucoup pour votre invitation et pour avoir donné à nous tous membres du CNE la possibilité de partager avec vous nos opinions concernant la révision en cours de la loi d'intégration.

J'ai essayé, comme votre invitation nous le demandait, de présenter dans ce texte, non seulement mes opinions et croyances personnelles, mais aussi d'inclure et de représenter les vues de mon environnement social, principalement de la Communauté hellénique du Luxembourg, à ce sujet.

À mon avis, l'intégration sociale doit être comprise dans le contexte de la promotion d'interactions harmonieuses et de la solidarité à tous les niveaux de notre société multinationale, multi-ethnique, multiculturelle et multi-patrimoniaire, en encourageant les liens fondamentaux de soutien mutuel et de responsabilité, en recherchant des moyens créer et renforcer la civilité et la tolérance dans les relations sociales quotidiennes et fournir une base pour une coopération durable entre des personnes de toutes les caractéristiques et de tous les milieux.

Il ne fait aucun doute que l'État luxembourgeois a mis en place une variété de politiques et de programmes progressistes pour promouvoir l'homogénéité sociale et culturelle et l'égalité entre ses citoyens. Des organes et conseils publics spéciaux, des institutions, des organisations et des centres tels que l'OLAI, le CNE, les CCCI communautaires, etc., constituent un cadre unique d'instruments en Europe qui visent à soutenir l'inclusion des étrangers dans le tissu du pays.

D'un autre côté, il a également établi un cadre constitutionnel et juridique qui dicte un degré moindre, sinon exclusif, de participation politique, sociale et économique à une grande partie de ses habitants dans le cadre politique et administratif du pays (par exemple en termes de droits de vote, de participation à l'administration civile et publique ou en termes de protection de la propriété foncière et immobilière).

Dans le cadre juridique actuel au Luxembourg aujourd'hui, le terme intégration connote essentiellement le processus par lequel les nouveaux arrivants ou les minorités sont dirigés vers la structure administrative du pays. En conséquence, l'effort principal et la plupart des activités ont été conçus en se concentrant sur les

premières étapes et la période de la vie des étrangers dans le pays.

Il est cependant évident que la plupart des pratiques d'adaptation culturelle restent encore du ressort des classes sociales dominantes ; les décisions et les actions sont dirigées par des membres de la société qui partagent souvent l'héritage ethnique du pays (c'est-à-dire des Luxembourgeois). Notons, par exemple, le fait que les membres des CCCI municipaux sont choisis par les autorités communautaires sans procédures claires ou sur la base de la proportionnalité ethnique dans les limites municipales, alors qu'ils conservent généralement leurs mandats pendant de longues périodes avec des chances minimales d'inclure de nouvelles voix.

À cet égard, l'intégration est actuellement perçue dans l'objectif limité et unidirectionnel des citoyens d'acquérir la nationalité du pays. Tous les efforts et objectifs sont plutôt considérés par les destinataires comme une « boîte à outils » pour expliquer le cadre réglementaire de la vie quotidienne. Au contraire, l'échange culturel se concentre simplement sur la présentation ou la célébration des caractéristiques et des aspects comportementaux uniques des divers groupes ethniques vivant dans le pays, comme par exemple la nourriture ou la musique. Le mélange ou l'échange réel n'a pas encore été réalisé.

En conséquence, les citoyens étrangers réduisent leurs efforts d'intégration dans la poursuite du passeport luxembourgeois sans parvenir à s'assimiler pleinement dans la société. Ils restent liés à leurs groupes ethniques sans s'exposer ou se socialiser avec d'autres cultures. Pire encore, même s'ils deviennent juridiquement liés au pays par la citoyenneté, ils n'exercent même pas leurs droits et obligations démocratiques primaires et restent éloignés des activités politiques.

L'intégration sociale doit avoir et poursuivre un cadre plus large !

Par conséquent, l'objectif qui sous-tend le cadre d'une future loi ne doit pas être seulement de promouvoir une certaine homogénéité ou la formation progressive d'une uniformité communautaire pertinente pour le patrimoine du pays. Il devrait plutôt encourager la diversité au sein de la société et se concentrer sur la culture des pratiques nécessaires qui favoriseront l'osmose des différents clusters sociaux qui forment la société luxembourgeoise actuelle.

Afin d'atteindre un objectif aussi ambitieux, à mon avis, l'État devrait orienter ses politiques vers des ensembles d'engagement parallèles mais interdépendants.

Sans aucun doute, la langue constitue le plus grand obstacle à la communication dans les sociétés à origines multiples. Il a été reconnu que les enfants participant au système éducatif du Luxembourg parviennent à développer progressivement une assimilation sociale dans le contexte des écoles qui les aide éventuellement à acquérir plus tard le sens de la cohérence sociale sans perdre leur héritage culturel. En conséquence, le multilinguisme doit rester un élément central dans le contexte

de tous les niveaux et programmes d'enseignement au Luxembourg. L'enseignement de différentes langues, y compris le luxembourgeois mais pas seulement limité au français et à l'allemand, devrait faire partie du programme scolaire dans tous les niveaux et tous les types d'écoles (primaire et secondaire, classique, technique, internationale). Les enfants doivent être renforcés pour se concentrer sur l'apprentissage des langues non seulement comme un moyen de se localiser, mais aussi comme un outil pour étendre leurs capacités de communication tout au long de leur vie.

Dans le même contexte, l'apprentissage des langues devrait également jouer un rôle important dans les activités d'intégration des adultes. Les cours de langue, par exemple, prévus dans le contrat d'intégration OLAI doivent encore être étendus ; les bons pour les trois cours proposés devraient être encore améliorés. Il est naïf de soutenir qu'une personne peut acquérir des compétences linguistiques de base en un ou deux ans tout en travaillant et en gérant ses obligations quotidiennes.

Les entreprises et leurs employés devraient être mieux informés des régimes juridiques pertinents et être renforcés pour promouvoir et favoriser régulièrement l'apprentissage des langues, non seulement limité aux trois langues officielles du pays, mais également aux autres langues dominantes comme le portugais ou l'italien.

Au cours des dernières années, de plus en plus, la langue luxembourgeoise est utilisée comme langue juridique et politique. Les procès-verbaux des réunions parlementaires et les déclarations politiques sont désormais rédigés en luxembourgeois, par exemple, sans être traduits en français ou en allemand. Le français doit rester la langue de base du contexte politique de l'État car il constitue une langue étrangère fréquente pour beaucoup. En outre, l'État devrait envisager de traduire en anglais tous les documents juridiques et les lois fondamentales concernant tous ses habitants. Des services de traduction devraient être disponibles dans tous les débats parlementaires publics afin que les personnes ayant acquis la nationalité, mais également tous les autres étrangers, puissent participer au dialogue politique. Je suis sûr que les associations étrangères seront désireuses de soutenir une telle entreprise si l'État le demande.

L'Etat devrait également favoriser le développement effectif des liens sociaux entre les différents groupes de la société, principalement par la participation à l'administration publique. À partir de l'organisation gouvernementale pour les étrangers, les étrangers devraient être encouragés à participer physiquement aux conseils consultatifs et aux groupes de travail. Ils devraient être autorisés à avoir une voix active dans les affaires municipales ; les droits de vote aux élections municipales ne sont qu'un début utile mais ils ne constituent ni n'assurent une implication réelle dans les affaires quotidiennes. Les étrangers, systématiquement, devraient être soit employés dans des institutions et organisations gouvernementales, soit être impliqués

sur une base volontaire.

La même chose devrait également être encouragée (et même imposée) à toutes les institutions non gouvernementales d'intégration. Les étrangers ne devraient pas être exclus de la participation active, non seulement sur une base volontaire, mais également sur une relation remboursée.

Le gouvernement luxembourgeois devrait en outre soutenir le développement de réseaux de relations sociales au niveau local. Les communes doivent favoriser les activités voisines à petite échelle entre les citoyens. De cette façon, des personnes de divers groupes sociaux peuvent se rencontrer, apprendre et se rencontrer. L'intégration n'est réalisée que lorsqu'elle incarne des expériences de vie entre les personnes tout au long de leurs années de résidence dans la société qui les accueille.

L'intégration sociale doit également être recherchée en accordant une attention suffisante et claire au besoin apparent de diversité culturelle tout en cultivant les pratiques nécessaires qui

favoriseront l'interaction réelle entre les groupes sociaux. Il doit encourager la collaboration et les activités conjointes des différentes communautés du pays en leur donnant accès aux ressources et en soutenant les mécanismes étatiques.

À cet égard, la loi régissant le conseil national pour étrangers devrait être mise à jour pour transformer l'organe en une meilleure représentation de tous les résidents étrangers. Les suggestions que nous avons fournies peuvent être un bon point de départ vers cet objectif.

En outre, la loi régissant les CCCI locaux devrait également être mise à jour ; les membres devraient être élus au lieu d'être nommés et les sièges devraient être attribués à des étrangers plutôt qu'à des nationaux. Le rôle et l'objectif de ces conseils doivent être promus et la participation ouverte de tous les citoyens avec des idées et des réflexions doit être recherchée (Internet et les médias sociaux peuvent désormais facilement soutenir ce discours). Enfin, les mandats ne devraient pas durer plus de deux ans afin que davantage de personnes aient la possibilité de s'impliquer et que l'organe soit constamment renouvelé avec de nouvelles opinions et points de vue.

Je pense que la question politique pertinente pour ceux qui s'intéressent à l'intégration sociale ne devrait pas être de savoir comment augmenter les taux d'intégration en soi, mais comment promouvoir une sorte de fusion qui favorise la création d'une société plus juste et équitable. Une bonne politique ne peut être élaborée si elle ne tient pas compte du monde réel des défavorisés.

Le CNE fait actuellement face à une situation plutôt délicate. Pour cette raison, il est incapable, en tant qu'organe unifié, de vous fournir une suggestion formelle

cohérente. Néanmoins, je tiens à vous féliciter pour votre initiative et pour nous avoir contactés tous individuellement pour manifester nos opinions et nos idées.

J'espère vraiment que vous recevrez un grand nombre d'idées intéressantes et réalisables qui soutiendront la tâche difficile d'articuler la nouvelle loi.

En tant qu'étranger actuel, mais aussi qu'un homme désireux de s'intégrer dans ce grand pays, n'hésitez pas à toujours compter sur mon soutien personnel si vous considérez qu'il peut vous offrir de la valeur.

Sauf votre respect,

Athanasios Karageorgiadis

Annexe 9

Avis de Monsieur **JEAN CHRISTOPHE DAUPHIN**



CONSULTATION dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Qu'est-ce que c'est l'intégration ?

Selon moi, la définition donnée par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg est très bonne et devrait toujours rester d'actualité: il s'agit bien du « *processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche. L'intégration est une tâche que l'État, les communes et la société civile accomplissent en commun* ».

La **réciprocité, l'engagement de tous les acteurs et la volonté sur tous les plans de la société** y sont bien repris et sont le socle de tout concept d'intégration.

A quoi doit servir une politique d'intégration ?

A décloisonner, ouvrir et enrichir les mentalités locales, nationales et supranationales ; dépasser les vieux clivages et les préjugés sociétaux, moraux, raciaux et culturels, ainsi que les frontières et autres valeurs de siècles anciens, tels que les **nationalismes**, n'ayant apporté que conflits meurtriers et bien d'autres idées sinistres, sinon dangereusement clivantes et malheureusement, toujours d'actualité.

Dans un contexte particulièrement mondialisé, où l'information et les biens & services circulent de manière extrêmement rapide, mais où également des valeurs historiques, locales et de terrain prennent de la valeur (et pas forcément encore une fois, dans le cadre de vieux schémas nationaux, de **frontières** ou de **langues** !), l'intégration couvre et mélange (sinon doit couvrir et faire corps avec) tout cela pour **tirer les valeurs humanistes et individuelles par le haut**. Opposer ou plus pernicieusement, **contribuer aux communautarismes cohabitant uniquement en parallèle** n'est qu'un expédient sinon un combat inutile et au mieux, temporaire.

En bref, l'intégration doit se vouloir courageuse et se définir de manière globale et à la fois locale, afin de contribuer à une réelle notion du **vivre ensemble**.

Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

L'intégration doit pouvoir se conduire sur plusieurs plans, à défaut de tous : linguis-

tiques, culturels, sociétaux, éducatifs, politiques...

A titre personnel, les aspects culturels et de citoyenneté me paraissent comme les plus importants, couvrant ainsi les caractéristiques politiques liés à l'intégration, car la citoyenneté comprend également les apports des acteurs de la société civile, des élus, des bénévoles agissant pour la politique et l'intégration, l'accueil, etc.

Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

Tous doivent l'être car tout le monde peut ou devrait y contribuer : population active, jeunes (étudiants ou pas), seniors, citoyens d'un pays et étrangers...

Comme indiqué plus haut, la réciprocité implique un échange, un donnant-donnant, un aller-retour permanent (un feedback) entre les différents acteurs, afin – encore une fois – de faire ressortir les valeurs humanistes de chacun vers/par le haut, en vue de plus de curiosités, d'enrichissements divers et personnels, bref, de culture(s) les uns envers les autres, de manière optimale.

Le Luxembourg démontre assez bien les éléments suivants :

- La population active particulièrement (pour ne pas dire extrêmement) variée a tiré vers le haut de manière exponentielle la croissance et le développement du pays depuis des dizaines d'années, en dépassant les frontières au sein de l'UE et bien même au-delà : les gens ne viennent pas et ne sont pas venus au Luxembourg par hasard et y ont trouvé un havre de prospérité pacifique, économiquement et socialement parlant.
- La jeunesse est particulièrement internationale et variée : pour étudier, dans le système éducatif national ou pas, un bagage linguistique particulièrement développé est un minimum constructif, que celui-ci s'acquière sur place ou au-delà des frontières grand-ducales ; d'un autre côté, la jeunesse a besoin et peut/se doit d'être un acteur d'ouverture intellectuelle et de solidarité envers les autres générations pour aider les mêmes valeurs que l'intégration promeut : la solidarité, l'entraide, le soutien, le développement (le *vivre-ensemble*).
- Les seniors représentent une population riche d'expériences et de connaissances qui peuvent être transmises de façon fort utile à tous mais paradoxalement, l'isolation et/ou le repli sur soi peuvent miner cet échange : les concepts de solidarité, entraide, soutien, etc. bref, le *vivre-ensemble* devrait aussi être possible de manière transversale et intergénérationnelle.
- Les citoyens, nationaux ou étrangers (immigrants, expatriés, DPI...) de manière générale doivent s'enrichir mutuellement les uns des autres via

un engagement dans le milieu du travail, sinon sportif, scolaire (par/pour leurs familles), associatif et/ou culturel ; c'est là, de manière générale, où l'on constate un certain communautarisme où beaucoup vivent les uns à côté des autres, sans jamais vivre réellement ensemble, avec leurs propres langues, habitudes et coutumes – par facilité ou timidité, probablement – alors qu'ils sont potentiellement entourés par beaucoup d'exemples ou d'opportunités à fort potentiel de vivre-ensemble.

Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?

Partiellement et dans le bon sens : il y a eu déjà beaucoup de fait et le Luxembourg peut également s'enorgueillir d'avoir en son territoire beaucoup d'acteurs engagés pour une intégration multiculturelle et citoyenne.

La nationalité n'étant pas non plus la solution exclusive à l'intégration, loin s'en faut, il y a « en contre » encore beaucoup de résistances cachées, aidées par la facilité et/ou la timidité mentionnée(s) ci-dessus, afin que tout le monde continue à cohabiter en parallèle pour le meilleur (en attendant le pire ? mais en espérant que cela ne vienne pas), bref que le « vivre (pacifiquement) les uns à côté des autres » ne devienne pas réellement un « vivre ensemble ». D'un autre côté, le cadre législatif n'est pas encore assez représentatif ni assez ouvert ; certains organismes ou initiatives ont été faits, mais restent cantonnés à des actions parallèles ou isolées. Il faut encore plus de volontarisme, d'ouverture et d'exemples.

Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

- **Décloisonner et mettre encore plus de moyens dans les outils linguistiques** : se donner vraiment les moyens¹ de partager une langue nationale avec tous, en élargissant encore plus son apprentissage et pratique de manière ouverte, tout en assumant son bi- ou tri- (voire quadri-²) linguisme de manière cohérente et fière : opposer les communautés linguistiques ou

¹ Toutes les études ces dernières années ont démontré la demande exponentielle des cours de langue luxembourgeoise, notamment de la part des adultes alors que les enfants ont beaucoup plus l'opportunité d'apprendre par le système scolaire, mais on souffre encore beaucoup trop du manque de formateurs : il faut donc ouvrir tout azimut le spectre de l'offre avec des bénévoles dans les communes, puis former plus de professeurs, développer encore plus le socle éducatif de la langue luxembourgeoise via les organismes existants pour la promotion de la langue, les outils étant pourtant là !

² FR/DE/EN

se replier sur une option plus qu'une autre est une hérésie facile de la part de chacun, alors qu'aucun autre pays ne peut se targuer (hormis la Suisse ?) d'une telle unité dans autant de diversité(s).

- Renforcer en imposant une bonne fois pour toutes **l'implication citoyenne** : droit de vote et inscription obligatoire de tous les résidents aux scrutins communaux, sans conditions minimales de durée de résidence pour les ressortissants de l'UE et conditions raccourcies (2-3 ans) pour les autres ressortissants extra-communautaires
 - > les agents de la société civile et de la politique ont fait et font encore assez d'efforts pour décloisonner leurs idées, débats et programmes en plusieurs langues, sans que ceux-ci n'échouent néanmoins « à tomber dans l'oreille de sourds » - si la population doit s'y intéresser, les débats et engagements devront se faire, mais seulement aussi au prix d'une cohabitation linguistique apaisée et dotée d'efforts mutuels.
- Élargir **le spectre des PIA et CIA³** à tous les nouveaux arrivants, quels qu'ils soient et implication systématique des communes à ces étapes, avec les aides qui en découlent naturellement.
- **Doter plus facilement avec des moyens financiers plus larges**, les communes, les bénévoles, associations et acteurs qui promeuvent et incitent sur le terrain à l'intégration : moyens financiers accrus pour les cours de langues et autres outils linguistiques (cafés des langues, ateliers, sorties, etc.), formations des bénévoles et coachs linguistiques, établissements de budgets participatifs ciblés à initiatives locales, élargissement et renforcement du congé linguistique, etc.
- **Promouvoir et renforcer fortement la multi- et l'interculturalité (oui, les deux) dans tous les services publics, à tous les échelons** : formations continues, stages sur le terrain dans des associations ou participations obligatoires à des éléments concrets d'intégration, etc.
- **Rendre plus transparents et agrandir le spectre, mais aussi les pouvoirs, de la représentativité des organisations existantes** : CCCI, CNE, chambres professionnelles, etc. – que celles-ci ne soient plus considérées comme un boulet devant être traîné par les instances élues ; voir également ci-dessous.

Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs, Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Malgré quelques tentatives plus ou moins malheureuses ces dernières années mais

³ Parcours d'intégration accompagnée / Contrat d'Intégration et d'Accueil

grâce à une ouverture et facilitation de l'obtention de la nationalité luxembourgeoise (soutenue quasi-unaniment par les acteurs en charge), **le Gouvernement se doit de rester non seulement le garant à la pointe de propositions et d'initiatives envers l'intégration, mais** également de s'assurer que les moyens suivent afin que dans les faits, l'intégration soit **suivie pour de bon d'effets au-delà des projets de lois et des bonnes volontés** : moyens financiers réels, véritable et concrète implication des ministères entre eux pour l'intégration - via notamment ce fameux comité interministériel d'intégration dont on n'entend que trop peu parler – il doit aussi communiquer et répondre devant les acteurs en place favorisant l'intégration : CNE, CCCI et communes, citoyens et acteurs de la société civile, électeurs aussi bien sûr.

Seuls un réel suivi et une réelle mise en place sur le terrain, garanties de succès, pourraient aussi éviter une relative dichotomie assez grandissante entre autochtones historiques et récents, qui commence à se faire sentir de plus en plus dans une certaine mesure auprès de beaucoup de résidents...

En outre, à quand un ministre étranger un jour pour le symbole, voire des élus d'origine étrangère à l'échelon communal pour de bon (et plus nombreux)? Vue la population active d'origine étrangère existante, cela ne serait pas un mal mais un bel exemple...

La fonction publique et certaines institutions se doivent d'être encore plus et mieux représentatives, plus ouvertes, plus internationales, bref montrer l'exemple : se cantonner par exemple à des critères de nationalité seule n'est pas en ligne avec une modernité assumée, qui plus est dans le cadre de l'UE et du moins sans les moyens en appui d'une volonté politique linguistique digne de ce nom.

Les communes doivent se voir dotées d'une manne financière réelle en faveur de la politique d'intégration, moins bureaucratiques et plus faciles d'accès peut-être, en ligne avec les aides et budgets qu'elles reçoivent pour d'autres projets tels que diverses infrastructures ou autres moyens humains (chargés d'intégration, interlocuteurs ministériels supra-communaux pour les outils d'accueils, maisons d'intégrations transversales, budgets linguistiques locaux (voir ci-dessus), par exemple).

Les CCCI, à défaut d'être renommées pour mettre l'accent sur le vivre-ensemble, doivent être de manière assumée une commission comme les autres, avec autant de poids électoral (pour ne pas dire électoraliste) comme les autres aussi : il est impératif que leur composition soit

faite conjointement par le CBE⁴ et les membres exhaustifs du Conseil communal, dans le cadre législatif actuel ou pas (appel public à candidatures publié par la commune), car cela peut être actuellement dévoyé comme un outil détourné et minoré aux mains d'élus choisissant ainsi la facilité par l'inaction ou l'isolement.

⁴ Conseil des Échevins et du/de la Bourgmestre

Elles doivent également ainsi suivre la même composition politique et représentative des autres commissions dans la mesure du possible, avec un quota d'étrangers et de ressortissants luxembourgeois de manière équilibrée, imposé ou pas.

Le CNE⁵ enfin, devrait être une sorte de CCCI à un échelon national, représentant non seulement celles-ci mais aussi les acteurs de la société civile, les Asbl et les citoyens impliqués à favoriser l'intégration et surtout le vivre-ensemble (à renommer également, probablement) ; son mode d'élection doit être ainsi plus ouvert et élargi (pas qu'aux Asbl, mais aussi aux CCCI donc et tout membre de la société civile le souhaitant, tels que les organisations de frontaliers ou les chambres professionnelles par exemple) – en contrepartie, les organisations syndicales et patronales peuvent être retirées, par extension les membres simplement nommés et non-élus.

Théoriquement, la durée du mandat des membres élus du CNE pourrait ainsi suivre celle des mandats communaux mais pour le bon sens démocratique, le mandat de l'exécutif du CNE devrait être plus court (la moitié, afin d'en assurer un sain contrôle).

Des conditions flexibles de quorum devraient être aussi permises dans tous les cas par le biais de règlement interne ou par la loi.

L'assise électorale et les conditions de répartition des nationalités représentées pourraient être simplifiées, en fusionnant notamment et sous-pondérant légèrement les représentants des pays de l'UE par rapport aux ressortissants extra-communautaires.

Il serait aussi bon de garantir que la double nationalité et/ou la représentation de ressortissants luxembourgeois soi(en)t non seulement possible(s) mais aussi un peu plus facilitée(s), afin d'élargir la plus-value de toute réflexion ou de tout travail. *Après tout, la Chambre des députés se voulant aussi être le représentant de tous les ressortissants vivant sur le territoire luxembourgeois, alors pourquoi pas l'inverse aussi ?*

La **mission du CNE doit être élargie** non pas à produire un rapport sur l'intégration (en parallèle d'un rapport public d'activités de ses commissions), **mais aussi à faire répondre les organismes gouvernementaux et les CCCI sur le vivre-ensemble et leurs activités en faveur de ce dernier.**

En plus de sa capacité d'être saisi ou de s'autosaisir sur des projets de loi, il serait bon que comme les chambres professionnelles par exemple, il soit consulté plus souvent – sinon par défaut – sur de plus nombreux projets de loi, à condition toutefois de s'assurer qu'il en ait les moyens humains et financiers vraiment réels et plus nombreux, avec un budget nettement élargi, afin de s'entourer d'experts et

⁵ Conseil National pour Étrangers

de mener ses travaux de réflexion en temps voulu (secrétariat pour les rapports et communications, fonctionnaires ou employés d'état + locaux dédiés, outils techniques, jetons de présence un peu plus conséquents à la hauteur de la tâche et du temps dédié, etc.).

L'article 21 de la loi actuelle devrait être largement complétée avec des moyens et compétences plus explicites et obligeantes.

Je n'ai sciemment pas ici abordé ni traité la lutte contre les discriminations, l'arsenal législatif luxembourgeois étant selon moi assez développé en cela et la mission y relative, inhérente de facto à toute valeur d'intégration dans tous les cas.

Annexe 10

Avis de Monsieur
MARIO LOBO

Mario LOBO
Conseil National pour Étrangers
Membre effectif

Jacques BROSIUS
Département de l'Intégration
Responsable

Cher Monsieur Brosius,

Je vous adresse cette lettre en réponse à l'appel de Mme le Ministre Corine Cahen pour participer à une première phase de consultation envisageant la rédaction d'une nouvelle loi sur l'intégration. Je m'excuse tout d'abord de mon français assez limité et écrit pas mal de fois par transposition directe du Portugais.

Avant de passer au sujet je dois, quand-même, faire une remarque pertinente. J'ai été contacté en tant qu'individu, quoique membre d'un organe consultatif, le **seul** organe officiel chargé de représenter la voix et les besoins des étrangers au Luxembourg. Un organe, composé dans sa majorité de bénévoles, qui a été victime d'un abandon presque total du ministère que vous représentez pour le ressort de l'intégration. Je reviendrai au sujet plus-bas.

Il est impératif, surtout maintenant que l'impasse de la démission de la présidence semble surmontable, d'inclure le CNE en tant qu'organe dans **toutes les phases** de ce processus. Comme le pourra confirmer Mme le Ministre, le CNE a démontré, pendant sa présence dans la plénière du CNE le 25 février 2019, qu'il sait se concerter autour d'une position commune. Ainsi il a également réussi à trouver une position commune sur son propre avenir, un groupe de travail que j'ai eu l'honneur de coordonner, tout comme celui de préparation pour la réunion mentionnée en haut, qui a produit un travail consensuel, ouvert à toute participation. Cette procédure a été, malheureusement, avorté par l'ancien président du CNE. Ce qui a par ailleurs déclenché toute une consultation qui a mené à la démission d'une vice-présidente. Espérons que le CNE puisse redémarrer pour terminer le mandat qui lui a été attribué par les associations œuvrant en faveur de l'intégration des étrangers. Cette fois-ci, comme discuté lors de la réunion plénière du CNE à laquelle vous avez assisté en tant que secrétaire, avec un soutien conséquent et digne de l'importance d'un organe qui, bien ou mal, parle au nom de la moitié des résidents et des trois quarts des travailleurs de ce pays.

Mais, revenons à nos moutons.

Le Grand-Duché du Luxembourg a fait, à un certain moment, le choix de baser son modèle économique sur une importation assez importante de main d'œuvre. Ce choix, dont le point de départ « officiel » est l'accord avec les autorités portugaises il y a plus de 50 ans, comme l'a étudié en partie le Docteur en Histoire Thierry Hinger, a emmené le pays à une situation unique dans l'union européenne où la moitié des résidents (barrière symbolique qui n'est atteinte qu'en conséquence de révisions successives de la loi sur la nationalité) et les trois quarts des travailleurs n'ont pas le droit de vote – nous avons donc un quart de la force de travail à décider sur un budget auquel les autres trois quarts sont aussi contributeurs.

Mme le Ministre reprend, dans le premier paragraphe de sa lettre, le slogan de l'ASTI, en se limitant malheureusement à sa première partie : vivre ensemble. (L'ASTI défend de « Vivre, travailler et décider ensemble ».) Nous pouvons prendre comme définition opérationnelle de ce qui est l'intégration ce précis slogan de l'ASTI, le groupe de ces trois activités : vivre, travailler et décider. Une politique d'intégration doit, forcément, agir sur ces 3 axes qui se répandent sur tous les domaines de la société, et, donc, de la gouvernance du pays. Et c'est pour cela que la seule façon d'adresser la question des étrangers au

Luxembourg est de les inclure, et ceci à tous les niveaux de la société tout en prenant compte les difficultés que rencontre cette masse hétérogène d'étrangers au Grand-Duché du Luxembourg.

Je me permets de faire, avec une très grande conscience des différences, une comparaison visant à illustrer le niveau d'inclusion nécessaire : permettons-nous, avec toute la distance et tout le respect nécessaire, de penser à l'étranger comme à une personne handicapée. L'objectif de la société est de permettre à la personne atteinte d'un handicap de vivre, le plus possible, comme une personne sans handicap. L'étranger doit pouvoir jouir de ce même effort visant à assouplir les difficultés de se trouver dans un pays qui n'est pas le sien et qu'il ne connaît guère – au moment d'y arriver, bien évidemment, mais, pour les classes socio-économiques les plus démunies, également après pas mal d'années de vie au Luxembourg.

Je voudrais vous donner un exemple plus pratique de ceci en reprenant les mots que Mme Le Ministre a prononcés lors de sa participation dans le débat organisé par l'ASTI sur les résultats du MIPEX : Il y a des gens qui n'ont pas la capacité d'apprendre une langue dans une salle de classe de façon « traditionnelle ». Il faudra, donc, veiller à ces besoins. Nous ne pouvons pas nous adresser aux différents besoins des étrangers avec une seule recette. Reprenant l'exemple des handicaps, nous ne pouvons pas adresser les besoins d'une personne aveugle ou d'une personne dans un fauteuil roulant avec une même mesure d'inclusion. Plus court : l'étranger ne doit pas ressentir que sa situation l'empêche de se sentir chez lui dans un pays qui est aussi le sien.

Ces besoins spécifiques des étrangers, voire spécifiques à chaque étranger, sont si divers que nul ne peut envisager de les connaître ou représenter tous. La façon elle-même dont les étrangers ressentent leurs besoins et la façon de les combler n'est sûrement pas unique ni apte à l'uniformisation. Ceci est bien visible dans la myriade d'associations d'étrangers existant au Luxembourg et la façon variée dont ces associations s'organisent et relationnent entre elles, dans des cercles de coopération, tables rondes ou fédérations. Ces associations sont plus capables de ressentir et de comprendre cette spécificité et cette multitude de besoins.

Toute politique du gouvernement, qu'il soit au niveau nationale ou locale, devra viser l'inclusion et non pas l'intégration. L'intégration (lire action de placer à l'intérieur) ne résoudra pas les problèmes

« d'étrangeté » qu'on essaie de surmonter par l'assimilation, en poussant l'étranger à obtenir la nationalité : deviens un de nous, deviens comme nous ! Tandis que l'inclusion fait de l'étranger un membre (stakeholder pour prendre un mot à la mode) de plein droit de la société et du pays qu'il a, pour quelle raison que ce soit, choisi pour y faire partie et contribuer à son développement et où, on ne le dira jamais asset, il contribue avec trois quarts de force de travail et, en abstrait, de la production du pays.

Cette inclusion est, à présent, un échec. Échec surtout parce que la classe politique ne semble pas être capable de comprendre celui qu'elle a invité dans son pays en conséquence du modèle de croissance économique mis en place. Le RED22, produit par le CEFIS à la suite des élections communales de 2017, permet de bien soutenir cette affirmation. Parmi les 3.575 candidats qui se sont présentés aux dernières élections locales il n'avait que 270 n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise (ceci correspond à 7,5% des candidats, alors que leur poids dans l'électorat est de 12% - sachant que ce poids serait de 38% si tous ceux ayant le droit de le faire étaient inscrits pour voter). Néanmoins les étrangers n'ont élu que 15 conseillers communaux (parmi 1119 élus – 1,3% du total). Nous pourrions dire que, vu le système électoral luxembourgeois, où nous pouvons choisir directement la personne que nous aimerions voir élue, ce résultat serait dû au fait que ces candidats ont eu moins de succès dans la mobilisation de l'électorat. Sauf que, le taux de succès des candidats étrangers (ceux élus parmi ceux qui se sont présentés comme candidats) n'est pas uniforme selon la typologie électorale des communes : majoritaire vs proportionnelle. Dans les communes ayant le suffrage majoritaire, où les candidats se présentent sans le soutien d'un parti politique, le taux de succès est 15x plus grand que dans les plus grandes communes – 32% (10 élus sur 31 candidats) vs 2% (5 sur 239). Il faut remarquer que le taux de succès électoral des étrangers dans les communes à scrutin majoritaire est similaire à celui de l'ensemble des candidats ayant la nationalité Luxembourgeoise pour tout le pays (31%). Le fait que les mé-

canismes de promotion politique soient différents dans les communes plus petites n'explique pas tout, surtout sachant qu'il n'y a que 10 communes à plus de 10.000 habitants, et seulement 4 à plus de 10.000 électeurs (chiffres de 2017).

Dans la même conférence sur les résultats du MIPEX, le Dr. Thomas Huddleston a fait remarquer le problème de la communication avec l'autre (soit l'étranger, soit celui moins doué dans le langage bureaucraté de l'État et des grandes institutions). Et il est ici que les associations d'étrangers ont un rôle très important à jouer. Un réseau actif d'associations d'étrangers permet d'optimiser le contact avec les étrangers, pas seulement dans leur langue, mais aussi dans leur langage.

Dans l'optique d'une responsabilité partagée pour les décisions politiques, au-delà de l'exercice du pouvoir, il y a aussi tous les mécanismes de contact avec la population, dont, outre les associations, il faut mentionner les commissions communales consultatives, notamment celles dédiées à l'intégration. La piste déjà annoncée par Mme Cahen de ressortir le CNE des CCCIs est teintée d'un double manque de légitimité. D'abord, les CCCI sont le résultat des arrangements inter-partidaires (les mêmes partis qui n'arrivent pas à donner leur place aux étrangers) et très peu parmi ces commissions jouent un rôle vraiment consultatif, misant surtout sur les braderies et autres événements récréatives au niveau communal. Ceci pour ne pas mentionner que, sûrement, plus de la moitié des CCCI n'ont aucune activité visible. Le CNE serait donc le reflex de la volonté politico-partidaire urbaine. Ce qui nous ramène à la question de la légitimité de la représentation de ces deux organes créés pour faire participer l'étranger – cet homo politicus mystérieux – aux décisions du pays.

Revenons sur le slogan de l'ASTI – vivre, travailler et décider ensemble – et projetons ces mots sur la réalité. Cet ensemble ne pourra jamais signifier dans l'uniformité, mais les uns à côté des autres. Pour y arriver il faut considérer trois voies d'inclusion : la compréhension du pays d'accueil, le confort procuré par la compagnie de gens de la même nationalité, et la légitimation des organes de pouvoir et/ou de consultation disponibles aux étrangers. Une réforme de la loi dite sur l'intégration doit viser l'inclusion des étrangers et doit se pencher sur :

1. Le droit d'association et le soutien conséquent de cette expression autonome et spontanée des populations par l'État – de la même façon que nous n'avons pas seulement un parti, une religion, ou un syndicat il n'est pas justifiable d'avoir une seule organisation parapluie représentative de toute cette masse hétérogène que sont les étrangers. Puis, l'appui devra avoir en tête que ces associations d'étrangers ont des capacités et d'objectives assez différentes et il faut créer des lignes d'appui aussi pour les plus petites.
2. Le CNE doit rester l'organe chargé de représenter la voix des étrangers, et ceci ne peut se faire que si l'organe est élu par les associations d'étrangers

- les organisations qui comblient déjà ce rôle d'interface entre les pays (parmi tous ces organismes administratifs et de pouvoir) et les étrangers qui les constituent. Il serait possible, néanmoins, d'envisager une participation des CCCIs dans le CNE, à condition que celles-ci ne soient plus le résultat de jeux politiques des partis au conseil communal mais que, au moins ses membres étrangers, puissent être élus directement au moment des élections communales.
3. Une participation citoyenne et politique ne peut se faire que dans la compréhension de la société en place. Les organes de communication sociale en langue étrangère sont le moyen idéal de cette participation – non seulement par facilité de lecture pour les étrangers mais aussi par un sens d'identification au véhicule du message informatif.
 4. Ce dernier point n'invalide pas le besoin de comprendre le pays dans sa langue – un effort significatif doit être mis en œuvre pour donner la possibilité à tous ceux qui le souhaitent (malgré leur statut socio-économique et/ou profil académique), d'apprendre la langue luxembourgeoise.

Pour une inclusion réussie il faut donc veiller à inclure dans ce débat les lois sur la langue, les associations, le CNE, et les CCCI. Et il faudra repenser l'approche de l'État en ce qui concerne sa façon de communiquer (dans les deux sens) avec les étrangers : c'est aux étrangers aussi de choisir, librement, la façon dont ils veulent s'organiser pour participer à la vie de ce pays qui est aussi le leur.

Cordialement,
Mario LOBO

Annexe 11

Avis de Monsieur **WILLIAM L. SIMPSON**



Luxembourg, 26 novembre 2020

Madame le Ministre,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 26 octobre 2020 intitulé « *Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration* » formulant une liste de questions à propos de l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg (le « **Courrier** »).

Propos préliminaires

Nous comprenons que ce courrier a été adressé aux membres effectifs du *Conseil National pour Étrangers* (le « **CNE** ») en raison de la période de vacance dans laquelle se trouve actuellement la présidence du CNE. Nous aurions préféré que ce questionnaire soit discuté au sein du CNE et répondu par le CNE à la suite d'un vote majoritaire en assemblée.

Cependant, afin de donner plus de cohérence et de légitimité aux réponses à votre Courrier, l'actuel et le précédent membre du CNE représentant la communauté britannique (et également respectivement vice-président et président de *British Immigrants Living In Luxembourg*) se sont réunis pour discuter de la situation de la communauté britannique vivant et travaillant au Grand-Duché.

Nous avons également consulté le Président de la *British-Luxembourg Society* dont les connaissances sur l'intégration des sujets britanniques résidant au Luxembourg sont précieuses.

En réponse à votre Courrier, nous nous permettrons de vous donner des informations concernant l'intégration des sujets britanniques vivant et travaillant au Grand-Duché (I) puis d'offrir quelques pistes de réflexions concernant la réforme du CNE (II).

I. INTÉGRATION DES RESSORTISSANTS BRITANNIQUES VIVANT ET/OU TRAVAILLANT AU GRAND-DUCHÉ

Suivant les dernières données du STATEC en date du 1^{er} janvier 2019¹, 5 775 su-

¹ Il serait utile de disposer de chiffres actualisés afin d'offrir une image sincère de la population d'origine britannique (notamment si l'on ajoute aux 5 775 nationaux britanniques, les 2 165 personnes ayant la nationalité britannique en seconde nationalité et les 159 personnes ayant cette nationalité en troisième nationalité – les Ressortissants représenteraient ainsi 7 649 personnes, soit 1.22 % de la population résidente).

jets du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord résident au Grand-Duché de Luxembourg (ainsi que 2 165 personnes ayant la nationalité britannique en seconde nationalité) auquel il faut adjoindre les travailleurs frontaliers de nationalité britannique (les « **Ressortissants** »).

Cette communauté représente plus d'un pour cent (1%) de la population luxembourgeoise.

I.1. Des relations anglo-luxembourgeoises sereines, respectueuses et privilégiées,

L'intégration des Ressortissants doit être comprise dans un cadre économique et culturel propre.

En effet, le Grand-Duché de Luxembourg entretient des liens « *privilégiés* » avec le Royaume-Uni qui se sont renforcés dans les dernières décennies par la complémentarité des places financières britannique et luxembourgeoise mais aussi par des liens linguistiques et intellectuels importants.

Le Royaume-Uni est ainsi un partenaire essentiel dans la formation universitaire de la main d'œuvre qualifiée de la place financière luxembourgeoise et un partenaire incontournable dans l'apprentissage de la langue anglaise.

I.2. dont l'épineuse question du BREXIT n'a pas changé la donne,

Échanges depuis 2018 sur le sujet - À cet égard, nous nous permettons de faire référence à nos précédents échanges avec votre Ministère incluant la *Proposition sur l'impact du Brexit pour les ressortissants du Royaume-Uni résidant au Grand-Duché* du CNE en date du 19 décembre 2018 (la « **Recommandation** ») formulant des recommandations concernant l'Accord de retrait sur base de l'article 50 du Traité de l'Union européenne.

La Recommandation soulignait également :

- (i) l'importance que « *des futures relations bilatérales entre les deux Etats sur des aspects cruciaux pour la place financière luxembourgeoise en termes d'accès au marché financier et à l'enseignement supérieur soient discutées et négociées dans l'intérêt des populations luxembourgeoises et britanniques* »;
- (ii) et soutenant « *les initiatives du Gouvernement en termes d'accès à la nationalité luxembourgeoise et de continuer sur ce choix de « politique publique d'inclusion »* ».

Cette Recommandation a été complétée par un courrier en date du 14 octobre 2019 adressé à votre Ministère au sujet des ressortissants britanniques résidant dans un autre Etat membre de l'UE et travaillant au Luxembourg. Elle avait pour but de sensibiliser le Gouvernement à l'accès aux informations utiles concernant la situation juridique des travailleurs frontaliers de nationalité britannique.

Des actions en faveur des Ressortissants - Nous ne pouvons que saluer les nombreuses initiatives prises par le Gouvernement depuis 2018 pour aider et accompagner les Ressortissants à demeurer au Grand-Duché, à s'intégrer, et à acquérir la nationalité luxembourgeoise. Nous vous remercions pour le travail important de suivi des dossiers sensibles liés au BREXIT et l'action continue de l'administration luxembourgeoise à cet égard.

Au-delà des questions de libre circulation des Ressortissants dans l'UE (en cours de discussion au niveau des instances décisionnelles de l'Union européenne), nous souhaitons souligner l'importance de la *Loi du 26 octobre 2019 portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume-Uni relatif à la participation à certaines élections de nationaux de chaque Etat résidant sur le territoire de l'autre* (Mémorial A717 du 28 octobre 2019) démontrant l'entente entre les deux Etats et leur capacité à agir en faveur des droits politiques de leurs ressortissants respectifs.

1.3. permettant de souligner l'existence d'une bonne intégration des Ressortissants au Luxembourg mais aussi certains défis

Satisfaction générale - En effet, il ressort que les Ressortissants se montrent satisfaits de leurs conditions de vie, de travail, et d'intégration au Grand-Duché.

Les Ressortissants ressentent leur chance d'habiter au Grand-Duché en raison des principales caractéristiques de la société luxembourgeoise que sont : l'importance d'un Etat fondé sur la règle de droit et des libertés publiques, une économie ouverte sur le commerce extérieur, et un mode de vie prospère au carrefour de l'Europe et des mondes francophone et germanique.

Problématiques partagées - Les Ressortissants partagent les mêmes préoccupations que les résidents étrangers concernant les problématiques propres à la vie au Luxembourg comme les questions liées à l'environnement et le développement durable, l'égalité d'accès à l'éducation, le logement, les problématiques économiques et sociales liées au COVID, et une intégration inclusive des étrangers au Luxembourg.

L'importance de la langue anglaise semble également un élément essentiel pour le développement de la place financière mais aussi pour l'avenir du Grand-Duché.

Certains défis : l'avenir de l'éducation et de la recherche – L'un des facteurs majeurs dans l'intégration des Ressortissants passe par le biais de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'éducation des enfants et adolescents des Ressortissants peut être abordée sous deux aspects :

- Tout d'abord, l'éducation primaire offerte par le pays d'accueil est un vecteur important d'intégration permettant de nombreuses interfaces entre la société d'accueil et les Ressortissants (via les parents des amis d'école de leurs enfants, les enseignants et autres membres du personnel de l'école).
- L'intégration est plus réussie lorsque les enfants des Ressortissants fréquentent les écoles luxembourgeoises et reçoivent un apprentissage des langues parlées au Grand-Duché (les langues luxembourgeoise, allemande et française). Ces enfants expatriés augmentent significativement leurs chances d'intégration dans la société luxembourgeoise.

Le deuxième aspect clé est celui de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Les étudiants luxembourgeois qui étudient dans des établissements d'enseignement supérieurs britanniques reviendront au Grand-Duché avec une meilleure connaissance de la culture britannique et des liens avec le Royaume-Uni. À cet égard, l'imposition à partir de 2028 de frais internationaux aux étudiants luxembourgeois fréquentant des universités britanniques (allant de 20 000 à 70 000 livres par an) aura un impact extrêmement négatif.
- Un autre élément est la coopération dans les projets mis en place entre les institutions de recherche luxembourgeoises et leurs équivalents au Royaume-Uni. Les étudiants britanniques qui étudient et effectuent des travaux de recherche au Luxembourg contribueront également à ce processus.

Pour aider à atténuer l'imposition de frais universitaires internationaux, nous recommandons fortement que les gouvernements britannique et luxembourgeois examinent le financement et la promotion de mesures réciproques visant à encourager une telle coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche au moyen de bourses d'études et de subventions de recherche. Ceux-ci sont susceptibles de soutenir le développement des échanges commerciaux, financiers mais aussi culturels entre les deux pays. Les acteurs de la place financière pourraient également être impliqués.

II. QUELQUES PISTES DE REFLEXION CONCERNANT L'AVENIR DU CNE

II.1. Une institution originale et singulière,

L'originalité du CNE a été saluée lors de sa création. Ce dernier offrant aux étrangers l'opportunité de donner leur avis et s'impliquer dans le processus législatif.

Le Luxembourg est un des très rares pays au monde à autoriser cela et il convient de le souligner.

II.2. connaissant des incohérences et des dysfonctionnements,

Certaines difficultés de fonctionnement potentielles du CNE ont été repérées dès les travaux parlementaires concernant la *Loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg* créant cette institution.

Les incohérences récentes conviendraient d'être étudiées, en particulier :

- la bonne compréhension des membres du CNE de leur mandat tel que défini par la loi ;
- la sélection des membres du CNE (représentant de communautés ? prisonnier des arrangements associatifs et politiques ? compétences des membres pour élaborer des politiques publiques ?)
- si les tensions en sein du CNE reflètent des tensions plus larges existantes au sein de la société luxembourgeoise (une intégration communautaire ?) ;
- impacts effectifs des avis et recommandations formulées par le CNE ?

II.3. nécessitant un audit

Nous recommandons de faire un audit du CNE afin d'améliorer son fonctionnement et de répondre aux points mentionnés ci-dessus.

Ce rapport pourrait être demandé à la Cour des comptes. Cependant, soucieux de ne pas créer de dépenses publiques additionnelles, une solution serait de créer une Commission d'audit composée d'actuels et d'anciens membres du CNE sous le contrôle d'une personnalité indépendante (un haut-fonctionnaire ou une personnalité publique). Nous serions à votre disposition pour y participer.

L'importance d'établir une politique publique capable d'intégrer la moitié des résidents luxembourgeois qui sont de nationalité étrangère2 - tout en conservant le mode de vie et les spécificités nationales - nous semble prioritaire.

Veillez agréer, Madame le Ministre, nos plus respectueuses salutations,


Graham S. JARVIS
Président de *BRitish Immigrants Living In Luxembourg*


William L. SIMPSON
Membre du CNE représentant la communauté britannique



Annexe 12

Avis de Madame **ZINA MENHAL**



A brief research cited by Zina Menhal

**Based on a survey and consultations
of a number of other experts**

Les problèmes et les défis de l'Intégration des nouveaux arrivants au Luxembourg

Madame la Ministre,

Tout d'abord je voudrais vous remercier de nous avoir donné la chance de vous expliquer et transmettre les difficultés auxquelles les réfugiés et les nouveaux arrivants sont confrontés au Luxembourg.

Nous savons tous que le monde est confronté à une pandémie sans précédent depuis longtemps, représenté par la propagation du très dangereux virus COVID19, mais nous constatons qu'avec l'absence de tout traitement évoqué pour les infectés et l'absence de tout moyen scientifique efficace sur le terrain pour réduire le nombre d'infections ou limiter la propagation du virus dans le monde entier.

Cependant, les gouvernements, y compris le gouvernement luxembourgeois, ont réduit presque toutes leurs actions.

Ce qui nous amène à nous interroger sur les justifications de l'échec des programmes gouvernementaux à travailler dans les dossiers de l'intégration, surtout après que les récentes attaques terroristes à Nice et à Vienne ont été prouvées que les terroristes ne se sont pas arrêtés et n'ont pas hésité à travailler pour élever les sentiments religieux et les sensibilités culturelles parmi les gens, ce qui ouvre une porte et crée plutôt des plateformes pour l'extrémisme et le terrorisme.

Nous craignons que cette idéologie terroriste latente parmi les militants puisse trouver des opportunités de libération et de s'exprimer dans la captivité d'individus et de groupes qui souffrent de difficultés et font face à des défis d'intégration et de coexistence qui peuvent se transformer avec la négligence gouvernementale et sociétale en rejet absolu et en rejet dont les extrémistes bénéficient pour allumer le feu de la vengeance, de l'hostilité et de la haine.

La Coexistence et l'Intégration :

C'est difficile à mesurer car il n'y a pas de consensus sur ce que cela signifie. C'est un concept complexe et multidimensionnel faisant référence au contexte économique, éducatif, social et sanitaire.

L'intégration peut également être comprise comme le maintien de la culture d'origine tout en s'engageant dans des interactions quotidiennes avec d'autres groupes de la société. Par contre ce qui est certain ce que l'Intégration est un

processus bidirectionnel. Il ne peut réussir que lorsque la société d'accueil est ouverte et inclusive dans son orientation vers la diversité culturelle.

Selon mes expériences au Luxembourg le gouvernement confonde le concept de la coexistence fondé sur la compréhension et l'acceptation mutuelle avec le processus d'engagement sur le marché du travail, qui est censé être le résultat de la coexistence et un de ses indicateurs et non un objectif en soi.

Par conséquent, les organisations et les différents services gouvernementaux au Luxembourg en conçu leurs programmes sur la base d'accélérer très rapidement l'entrée des étrangers (en particulier les bénéficiaires des protections internationale) sur le marché de travail.

De ce fait et pour diverses autres raisons nous avons tous commencé à constater que la coexistence et l'intégration au Luxembourg souffre d'un trébuchement clair et très lent, si on compare la situation avec ce qui passe dans d'autres pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Scandinavie, par exemple.

Après d'avoir sondé les opinions d'un grand nombre de nouveaux arrivants, l'expérience de travailler pendant des années avec les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection international au Luxembourg ainsi que le travail sur de nombreux projets et initiatives pour encourager la coexistence et l'intégration, et après avoir consulté un certain nombre de personnes ayant des expériences et des parcours professionnels différents dont il travaillent dans le même domaine, nous sommes confrontés aux vastes et multiples défis qui ne peuvent être négligés et laissés qui pourraient se transformer en complexités social et culturel qui ne pourra être traité à l'avenir.

Afin de clarifier les défis et les difficultés les plus importants, la plupart d'entre eux ont été classifiés à un certain nombre d'axes et résumés dans les points suivants :

- 1- Les langues
- 2- La culture luxembourgeoise
- 3- Expression de soi
- 4- Echange sociale
- 5- Compétences et expériences professionnelles
- 6- Opportunités d'éducation
- 7- Des Projets et du travail

J'ai rassemblé dans un tableau ci-dessous, les défis ou les obstacles à l'intégration avec des propositions pour y faire face dans un avenir prévisible sans leur permettre de s'aggraver et d'accumuler l'isolement entre la société luxembourgeoise d'une part, la communauté des étrangers et les nouveaux arrivants au Luxembourg d'autre part.

Les obstacles et les solutions proposées

	Obstacle	Solutions
1-	Les langues : le problème des langues est l'un des problèmes les plus complexe auxquels sont confrontés les-nouveaux arrivants au Luxembourg, en raison de la multiplicité des langues utilisées et de leurs différences les unes par rapport aux autres et le manque des cours intensifs	Que l'état par le biais d'institutions gouvernementales telles que des instituts et des écoles, offrent des cours intensifs pour tous les niveaux dans diverses régions du pays, même dans les villages éloignés, afin de faciliter l'opportunité d'apprendre les langues utilisées dans le pays ¹
2-	Se familiariser avec la culture luxembourgeoise, les coutumes et les traditions du peuple luxembourgeois est une affaire très difficile, car il n'y pas de la ressource traitant du sujet (livres, films, magazines, encyclopédies, sites, web...etc.). On ajoute la rareté des occasions de rencontrer les luxembourgeois d'une manière amicale	Organiser des évènements qui rassemblent des individus ou des groupes du peuple luxembourgeois d'une part et les nouveaux arrivants de l'autre part pour faire face à des questions culturelles et sociales
3-	Les nouveaux arrivants ont des difficultés à expliquer leurs besoins et les exigences de leurs séjours au Luxembourg. Ils n'arrivent pas à bien s'exprimer à cause des problèmes linguistique et en raison du manque des interprètes	- Embaucher des traducteurs aux offices sociaux qui peuvent les aider à mieux comprendre les assistants sociaux ainsi que les aider à mieux communiquer leurs soucis

¹ En Allemagne par exemple. Ils offrent des cours intensifs pour les nouveaux arrivants au VHS (Volkshochschule) pendant 6 mois pour le niveau A1 jusqu'à le niveau B1 du Lundi jusqu'au vendredi de 8 :15h-12 :30h +des cours d'intégration pendant un mois. Après d'avoir eu le niveau B1 la personne a le choix de continuer le niveau avancé ou elle s'arrête jusqu'à ce niveau et elle sera orienté ou accompagné par le (Job center) pour trouver un travail.

4-	<p>Le gouvernement (Adem) néglige le niveau d'éducation et les diplômes universitaires que beaucoup d'entre les réfugiés détiennent. Par conséquent nous ratons l'opportunité de bénéficier de leurs antécédents scolaires, tout comme les pays scandinaves, qui leur ont offert des possibilités des formations et de réemploi au même niveau d'éducation. De plus ce mépris est compris par les titulaires de ces diplômes comme une injustice, et de violation de leurs droits.</p>	<ol style="list-style-type: none"> a. Reconnaître et égaliser les diplômes universitaires b. Reconnaître les certificats et les expériences pratiques pour les artisans ayant une expertise technique c. Offrir des formations intensives (en anglais ou avec des interprètes) pour les former au cas où il y aurait de légère différence dans l'éducation nécessaire au marché du travail au Luxembourg d. Les aider à trouver des stages courts termes afin de pouvoir entrer dans les entreprises et les sociétés² e. Intervenir pour mettre fin à l'exploitation pratiqués par des différent institutions gouvernementale et non gouvernementale qui bénéficient de l'expertise et des compétences des réfugiés sans leurs donné un contrat du travail ni la rémunération financière qui correspond à leurs diplômes
5-	<p>Le manque d'opportunités d'études dans de nombreuses disciplines, étant donné que le pays a adopté et s'est appuyé sur les pays voisins dans de nombreuses professions et spécialisations. Cela les oblige à poursuivre leur vis avec des carrières plus simples ou moins nombreuses que ce à quoi ils avaient aspiré, car le Luxembourg n'a pas d'intégration éducative naturelle comme dans la plupart des pays</p>	<p>Le gouvernement devrait encourager les initiatives d'individus, d'organisations et même d'entreprises pour lancer des projets d'éducation que l'Etat reconnaitra plus tard dans les domaines de l'éducation artistiques tels que la réalisation cinématographique, la photographie, l'animation, les arts graphiques, la sculpture, le design et l'impression, ainsi que les types de médias tels que les journaux, la télévision, la radio, marketing et les médias sociaux.</p> <p>En outre l'enseignement d'esthétique, le domaine de wellness comme l'apprentissage de différents types de massage et des différentes services associé pour la beauté. Offrir des formations professionnelles en anglais ou avec des interprètes dans le domaine de la construction, menuiserie, la forge, la peinture, la teinturerie, couturier, cuisiner...etc.</p>

² Comme les projets qui ont été proposé à l'ADEM en 2018 et à l'Asti en 2016

6-	<p>Les bénéficiaires de protection internationale sont confrontés à la difficulté de se faire accepter par la culture luxembourgeoise, même s'ils vivent des années, ce qui leur fait sentir qu'ils ne constituent pas un ajout acceptable à la structure de la société. Cela est dû à l'absence de toute référence à eux dans l'identité de la société luxembourgeoise, à l'exception des très petits magasins qu'ils ouvrent et ferment après une courte période en raison de la difficulté à résister à la confrontation commerciale. Rien n'indique qu'il ait des étrangers dans le pays, il n'y a pas de médias étrangers de programme d'information, de publication en langues étrangères (arabe, perse, Tigrine., etc.) ainsi que l'absence des centres culturelles et des festives culturelles</p>	<p>a- L'Etat devrait adopter et soutenir la diversification du discours luxembourgeois en incluant d'autres nouvelles langues largement répandues parmi les nouveaux arrivants, comme l'arabe, le persan et le tigrinien par exemple, et soutenir les publications des magazines, journaux et même des programmes de télévision et de radio dans ces langues dont le contenu est luxembourgeois.</p> <p>b- Les initiatives individuelles par des individus et des groupes des nouveaux arrivants devraient être soutenues par la création des centres culturels, d'organisations et des sociétés civiles concernées par les affaires des communautés étrangères, renforçant le sentiment parmi les étrangers qui constituent un ajout acceptable à l'identité nationale luxembourgeoise</p> <p>c- Promouvoir la sensibilité culturelle</p>
7-	<p>La plupart des nouveaux arrivants ne trouvent pas de moyen de contacter le peuple luxembourgeois, ce qui fait la réponse typique pour beaucoup d'entre eux à la question : pourquoi c'est difficile de vous intégrer au Luxembourg ? leurs réponses : avec qui je devrais m'intégrer ? je n'en vois aucune ! Cela est dû à des raisons liées à la nature démographique du pays, au taux de reconstructions dans le pays, à la divergence des villages, et des centres de population, à la rareté des marchés populaires et à la faible densité qui n'est disponible que dans les zones où vivent les étrangers et où la présence des luxembourgeois est rare</p>	<p>a- Un programme de sensibilisation élargi devrait être conçu et préparé pour le peuple luxembourgeois en individus, familles, rassemblements d'institutions civiles et gouvernementales pour les motiver à adopter des initiatives d'ouvertures, acceptation</p> <p>b- Des dialogues et des échanges sociaux avec les nouveaux arrivants comme une sorte de preuve de leur volonté d'accepter l'autre</p> <p>c- L'interaction sociale avec eux ³ gouvernementaux qui échouent à réaliser quelque chose perceptible</p>

³ Comme par exemple les tables des conversations et des Staminets qui sont faites par quelques communes aux Luxembourg, qui offrent des opportunités de connaissances à travers les discussions, dialogues, les échanges des activités et les événements sociaux, qui offrent de réelles opportunités de coexistences et d'intégration dont on parle uniquement dans les discours

8-	<p>Les nouveaux arrivants ont des problèmes à faire apprendre aux leurs enfants leur langue maternelle. Cependant, sa langue maternelle est bien plus qu'un simple outil. Ne pas connaître suffisamment notre langue maternelle pourrait avoir un impact bien plus important que ce que vous auriez pu imaginer.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. C'est une aide au développement cognitif et intellectuel. 2. Cela aide à l'apprentissage d'une seconde langue. La recherche montre à quel point des compétences incomplètes ou inadéquates dans la première langue rendent l'apprentissage d'une autre langue difficile pour l'enfant. Les concepts et les compétences en littérature acquis lors de l'apprentissage de la langue maternelle peuvent être extrapolés lors de l'apprentissage d'autres langues et constituent, en fait, un bon prédicteur de la capacité linguistique globale d'un enfant 3. La langue maternelle les aide à se connecter avec leur culture et leurs gens. Nos langues maternelles préservent notre patrimoine culturel. Les informations culturelles lues ou entendus dans une langue étrangère peuvent être difficiles à comprendre ou à identifier en raison d'une perte de sens, d'impact et de contexte. Il a également été observé que les enfants, qui ont grandi à l'étranger ou dans un environnement où leur langue maternelle est à peine utilisée, ont du mal à avoir une conversation plus profonde avec leurs grands-parents ou avec d'autres aînés de la leur famille. Les langues maternelles deviennent ainsi des outils essentiels pour se connecter avec nos racines et nos proches 	<p>Offrir des cours pour les enfants de leur langue maternelle⁴</p>
----	---	--

⁴ Comme ils font dans les écoles en Suède par exemple et des autres pays)

9-	<p>Les étrangers et les réfugiés au Luxembourg souffrent de l'impossibilité d'obtenir des opportunités d'emploi, pour plusieurs raisons, notamment leur manque de maîtrise des langues de pays, le manque d'équivalence de leurs diplômes, le manque de reconnaissance de leurs expériences professionnelles, ainsi que l'existence d'un environnement concurrentiel difficile sur le marché du travail luxembourgeois</p>	<p>a- Faciliter, encourager et accompagner la mise en place des petits projets indépendants en prenant en considération leurs compétences professionnelles et leurs niveaux d'éducation. Ces projets qui peuvent être gérés par une ou plusieurs personnes en leur offrant des subventions financières ou des prêts faciles sans intérêts et exonérations fiscales temporaires</p> <p>b- Faciliter l'obtention des autorisations et des permis du travail ⁵</p>
----	--	--

^{5.} Destiné à certaines disciplines dont les personnes ont de bonnes expériences professionnelles





CNE - CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
Département de l'intégration
L-2919 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-85700 - Fax.: (+352) 247-85720
www.cne-luxembourg.lu
info@cne-luxembourg.lu

